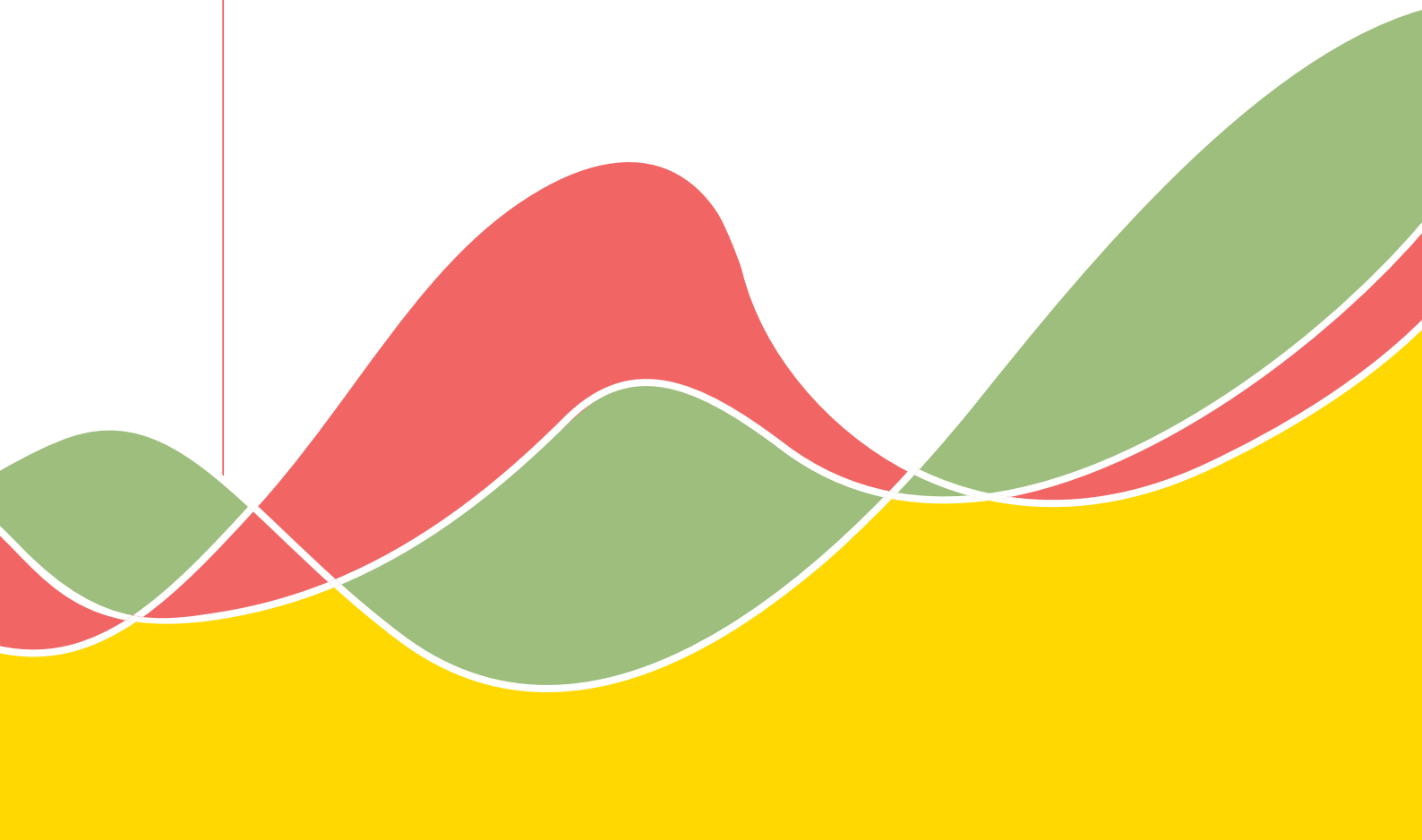




Observatoire de la profession d'architecte

archigraphie 2020



archigraphie 2020

Observatoire de la profession
d'architecte

Tous les deux ans, le Conseil national de l'Ordre des architectes réalise, avec Archigraphie, un portrait à la fois démographique et économique de la profession d'architecte.

L'édition 2020, réalisée à partir des chiffres connus jusqu'en 2019, ne peut bien entendu pas tenir compte des effets de la crise sanitaire que nous traversons depuis le printemps dernier sur l'économie et l'emploi des architectes, même si en ce quatrième trimestre nous commençons à en mesurer les conséquences. Préservons notre optimisme en rappelant qu'entre 2015 et 2018 la production du bâtiment, en particulier pour ce qui concerne le logement neuf, a augmenté de 14 % en volume, et les architectes ont vu leur situation s'améliorer.

Parmi les grandes tendances, ces deux dernières années, on relèvera la progression constante en volume du marché de l'entretien-rénovation (+2,2 % en euros constants entre 2016 et 2018). Le marché des architectes connaît lui aussi une certaine progression sur ce segment (il représente 35 % du montant de travaux déclarés par les architectes à la MAF en 2018 contre 30 % en 2012).

Autre tendance, la croissance de l'exercice en société: en 2018, le nombre d'associés dépasse celui des architectes exerçant en libéral à titre individuel. Tendance générationnelle assurément puisque ce choix d'un mode d'exercice plus collectif s'opère d'abord chez les jeunes architectes.

Enfin, la féminisation de la profession se poursuit. En près de 20 ans, la part des femmes est passée de 16,6 % à 30,7 %, cette augmentation touchant notamment la tranche d'âge des moins de 35 ans.

C'est pourquoi, nous avons souhaité pour cette nouvelle édition faire un zoom, à partir d'une enquête spécifique conduite par le CREDOC, sur la place des femmes au sein de la profession, en examinant l'évolution de leurs effectifs et de leur parcours professionnel, ainsi que leur perception des inégalités. Si la situation s'est un peu améliorée, clairement, la marge de progrès reste importante qu'il s'agisse des revenus, des pénalités liées à la maternité (absence de revalorisation salariale, de prime, carrière bloquée) ou du montant des pensions de retraite.

Le Conseil national remercie le CREDOC à qui il confie la réalisation de cet observatoire. Archigraphie continue à être un formidable révélateur de la profession d'architecte et de ses évolutions.

Elizabeth GOSSART

Conseillère nationale de l'Ordre des architectes

Cette étude a été réalisée par le CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, sous la direction d'un comité de pilotage, présidé par Élisabeth Gossart, conseillère nationale de l'Ordre des architectes.

Équipe de rédaction CREDOC

Sous la direction de Pascale Hébel, directrice du pôle Consommation et Entreprise

Ludivine Blanc, chef de projets

et Françoise Funel, chargée d'études et de recherche

Comité de pilotage

Pour l'Ordre des architectes : **Élisabeth Gossart, Anne Desplanques-Bettinger, Jean-François Brodbeck, Julien Vincent**, conseillers nationaux
Emmanuelle Feret, Pierre Champenois, conseillers régionaux

Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et extérieures

Damien Legrand, chargé de communication

Michel Moreno, responsable informatique

Pour le CREDOC : **Pascale Hébel** et **Ludivine Blanc**

SOMMAIRE

PARTIE I PORTRAIT DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE DEPUIS 2000

15 UN NOMBRE DE DIPLÔMÉS QUI S'EST RELATIVEMENT STABILISÉ DEPUIS 2010

16 LE NOMBRE D'ARCHITECTES TEND À SE STABILISER À PRÈS DE 30 000 INSCRITS DEPUIS 2010

16 Une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009...

17 ...et donc un taux de variation des effectifs qui demeure proche de zéro depuis 2009

18 Des entrées et sorties de l'Ordre qui reflètent les tensions sur le marché de la construction

20 RÉPARTITION DES ARCHITECTES INSCRITS À L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

20 Les architectes inscrits sont concentrés en Île-de-France et dans le Sud de la France

21 La façade atlantique et la Corse particulièrement dynamiques entre 2000 et 2019

23 Un déséquilibre nord-sud de la répartition des architectes sur le territoire

24 Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

25 L'ÂGE DES ARCHITECTES

25 Un vieillissement de la population des architectes, qui suit la tendance nationale

26 L'âge moyen est le plus élevé en Martinique, Guadeloupe, Centre-Val de Loire, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté

26 Les jeunes s'installent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart Nord-Est et dans le Sud de la France

29 Une pyramide des âges impactée par la faiblesse du nombre de diplômés en architecture dans les années 1990

31 Une progression de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre depuis 2003

31 Les moins de 35 ans représentent 49 % des entrants à l'Ordre, alors que la part des 65 ans et plus est restée stable

- 32** Une part croissante des 35-44 ans et des 65 ans et plus dans les départs
- 34** Une durée d'appartenance à l'Ordre corrélée à la structure par âge des architectes...
- 35** ...et une durée moyenne d'appartenance à l'Ordre en augmentation depuis 15 ans
- 36** **LES MODES D'EXERCICE DU MÉTIER D'ARCHITECTE : AUGMENTATION CONTINUE DE L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DEPUIS 2004**
- 36** Un nombre d'associés qui dépasse celui des architectes libéraux à titre individuel
- 39** Un âge moyen plus élevé que la moyenne d'âge des architectes (51 ans) pour la catégorie des libéraux et des fonctionnaires (53 et 52 ans)
- 40** Les architectes libéraux à titre individuel sont surreprésentés dans le Sud de la France et les associés dans le Nord, la pointe bretonne et en Auvergne-Rhône-Alpes
- 42** **ÉVOLUTION DES REVENUS DES ARCHITECTES : DES FACTEURS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS QUI PÈSENT SUR LE NIVEAU DE REVENU MOYEN**
- 42** Un revenu moyen toujours inférieur à son niveau le plus haut atteint en 2007
- 44** Les revenus les plus élevés se concentrent principalement en Île-de-France, Hauts-de-France et en Corse
- 44** Des disparités de revenus très fortes qui s'expliquent notamment par le niveau d'expérience et le type d'activité
- 49** **ZOOM SUR LE PHÉNOMÈNE AUTO-ENTREPRENEUR**
- 51** **ZOOM SUR LES SALARIÉS DES AGENCES D'ARCHITECTURE**
- 51** Le nombre d'entreprises employeuses est en recul
- 54** Des entreprises employeuses localisées principalement dans quelques régions
- 55** En 2017, 70 % des entreprises employeuses ont un statut juridique de société (ou assimilé)
- 56** Un taux de féminisation du statut de salarié en agence d'architecture qui demeure stable depuis 2009
- 56** Un salaire brut horaire moyen qui progresse plus rapidement dans le domaine des activités d'architecture
- 58** Un salaire brut annuel en équivalent temps plein (ETP) comparable à celui des activités juridiques et des activités comptables

58 Quelques données d'enquête sur les salaires annuels bruts en euros en 2020 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics

59 LE CHÔMAGE CHEZ LES ARCHITECTES

59 Une part croissante des hommes de plus de 50 ans chez les architectes inscrits à Pôle emploi

PARTIE II REGARD SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

64 UN DÉLAI D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME RELATIVEMENT RAPIDE MAIS QUI TEND À S'ALLONGER

67 PLUS D'UN DIPLÔMÉ EN ARCHITECTURE SUR 10 EST EN SITUATION DE PLURIACTIVITÉ

69 UNE LARGE MAJORITÉ DE JEUNES DIPLÔMÉS INSÉRÉE DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ DE L'ARCHITECTURE... MAIS UNE LÉGÈRE ORIENTATION À LA BAISSÉ DE CETTE PART

71 PLUS DE 8 JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE SUR 10 DÉCLARENT EXERCER DANS LE DOMAINE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE

73 DES JEUNES DIPLÔMÉS MAJORITAIREMENT SALARIÉS

76 LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE : PLUS D'UN TIERS DES DIPLÔMÉS SONT INSTALLÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

77 76 % DES DIPLÔMÉS EXERCENT LEUR ACTIVITÉ EN AGENCE D'ARCHITECTURE

78 DISTRIBUTION DES REVENUS

PARTIE III

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DU BTP ET SON IMPACT SUR L'ACTIVITÉ DES ARCHITECTES

81 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU BTP

81 Le marché du bâtiment représente 143 milliards d'euros en 2018

82 La reprise dans le secteur du bâtiment est boostée par l'activité dans le logement neuf

83 Marché du logement : un secteur affecté par la crise économique de 2008 qui connaît un rebond en 2015 puis une chute en 2017

84 Une baisse de la part des logements individuels purs autorisés au profit de la part des logements collectifs autorisés

86 Bâtiments non résidentiels : des évolutions différentes selon les secteurs

87 LA PLACE DES ARCHITECTES DANS LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

87 Des montants de travaux qui représentent une part stable de l'activité du bâtiment depuis 2012 (40 %)

89 RÉPARTITION DES TRAVAUX SELON LA NATURE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET SELON LA NATURE DES TRAVAUX

89 Repli de la commande publique et hausse de la commande privée en 2018

91 Les travaux de rénovation et d'entretien représentent une part grandissante de l'activité des architectes

92 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES ARCHITECTES SELON LE TYPE D'OUVRAGE

93 Plus de la moitié des ouvrages confiés aux architectes concernent le logement

95 Alors que l'activité était orientée à la baisse depuis 2012, elle connaît une amorce de reprise depuis 2015 aussi bien en valeur qu'en volume

95 L'activité des architectes se maintient dans le collectif mais reste en repli sur le marché du logement individuel

97 Montants moyens hors logements : une relative stabilité des montants moyens à l'exception des travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice/ sécurité

- 98** Montants moyens de travaux neufs pour les logements : une hausse comprise entre 23 % et 28 % en six ans à l'exception du segment de l'individuel groupé qui reste relativement stable
- 99** Zoom sur le marché de l'entretien-rénovation des architectes

- 103** LA COMMANDE DU PARTICULIER (MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE)
- 104** Répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle : une part de marché stabilisée autour de 5 % pour les architectes
- 105** Une activité qui a fortement souffert de la crise et de la contraction du marché de la construction
- 106** Une surface moyenne des maisons orientée à la baisse
- 107** Un prix moyen en constante augmentation
- 109** Une part croissante de constructeurs de maisons individuelles dans la maîtrise d'œuvre pour ce type de logement
- 110** Une part plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la clientèle des architectes
- 112** Les moins de 30 ans font peu appel aux architectes lorsqu'ils font construire une maison individuelle
- 114** La part des maisons individuelles livrées « totalement terminées » est orientée à la hausse chez les particuliers ayant recours à un architecte

PARTIE IV

LES FEMMES AU SEIN DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

- 119** QUELQUES DONNÉES DE CONTEXTE SUR LES FEMMES ARCHITECTES INSCRITES À L'ORDRE
- 119** Une féminisation de la profession d'architecte
- 121** Un taux de féminisation plus faible dans les régions du Nord-Est de la France
- 121** Les femmes sont plus représentées parmi les salariés du privé et les fonctionnaires
- 122** Les revenus des femmes sont inférieurs à ceux des hommes
- 125** Désormais autant d'hommes que de femmes parmi les architectes inscrits à Pôle emploi (en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A)

126 LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU CREDOC SUR LA PLACE DES FEMMES AU SEIN DE LA PROFESSION

126 Une façon différente d'envisager les défis au sein de la profession d'architecte

127 La perception des inégalités dans le monde professionnel

129 La carrière des femmes

130 Des choix de formation différents entre hommes et femmes

131 La parentalité et son impact sur la carrière des femmes

138 Zoom sur les femmes dirigeantes d'agences d'architecture

139 LA RETRAITE DES ARCHITECTES : QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES ?

139 Le montant de la pension : quelles différences entre hommes et femmes ?

141 Les années de carrière

CONCLUSION

INDEX DES ILLUSTRATIONS

148 INDEX DES CARTES

149 INDEX DES GRAPHIQUES

154 INDEX DES TABLEAUX

PARTIE I

PORTRAIT DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE DEPUIS 2000

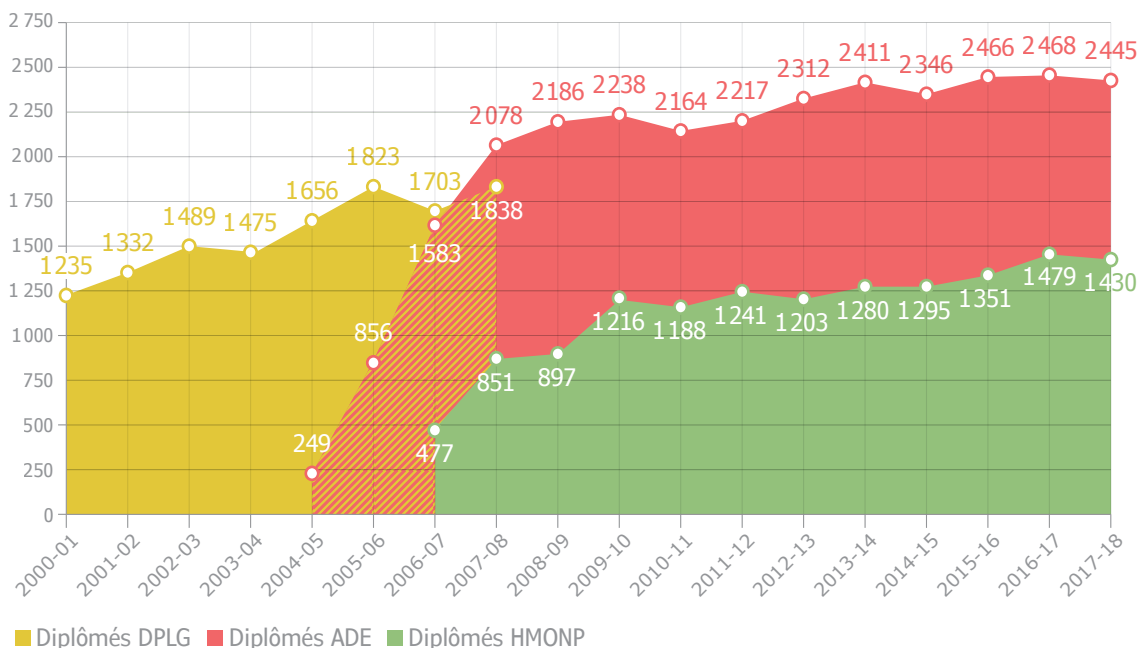
Cette partie vise à dégager les principales caractéristiques démographiques de la profession en étudiant notamment le nombre d'inscrits, leur âge, leur ancienneté, leur répartition sur le territoire national ou encore leur niveau de salaire. Une large part des données présentées sont directement issues des données du CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes). Plusieurs autres sources d'information sont également exploitées :

- Données du ministère de la Culture pour l'évolution du nombre de diplômés en architecture
- Données des Associations Régionales Agréées des Professions Libérales (ARAPL) et de l'Union Nationale des Associations Agréées (l'UNASA) pour l'évolution des revenus des architectes
- Données de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV) pour l'évolution des revenus et l'étude du développement du statut d'auto-entrepreneur au sein de la profession
- Données d'Actalians, OPCA des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé, et de l'OMPL (Observatoire des métiers des professions libérales) pour caractériser les entreprises du secteur et leurs salariés
- Données des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pour étudier le salaire brut horaire moyen des architectes salariés
- Données de Pôle emploi pour étudier le chômage au sein de la profession

UN NOMBRE DE DIPLÔMÉS QUI S'EST RELATIVEMENT STABILISÉ DEPUIS 2010

Afin d'adapter les études d'architecture au système d'enseignement supérieur en trois cycles (licence, master, doctorat), la réforme de 2005 a donné lieu à la mise en place de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui intervient après l'obtention du master ADE (architecte diplômé d'État). Seule la HMONP donne droit au statut et au titre d'architecte pour les nouveaux diplômés s'inscrivant à l'Ordre.

Graphique 1 : Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2000 à 2018



Note de lecture : en 2018, on compte 2445 diplômés ADE et 1430 diplômés au titre de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

Source : Ministère de la Culture

Les effectifs de diplômés en architecture ont connu d'importantes variations d'une année à l'autre entre 2004 et 2010 liées à la mise en place de la réforme des études d'architecture à partir de 2005. À partir de 2010, ces variations d'effectifs ont été plus modérées. De l'année 2010-2011 à l'année 2017-2018, les effectifs ont connu une croissance de 2 % en moyenne par an. On compte 3875 diplômés ADE et HMONP en 2017-2018.

Le nombre de diplômés titulaires de la HMONP suit une tendance haussière depuis 2007. Cela s'explique par les avantages concurrentiels dont disposent les diplômés ADE qui poursuivent leurs études pour obtenir la HMONP par rapport aux diplômés ADE. En effet, les futurs

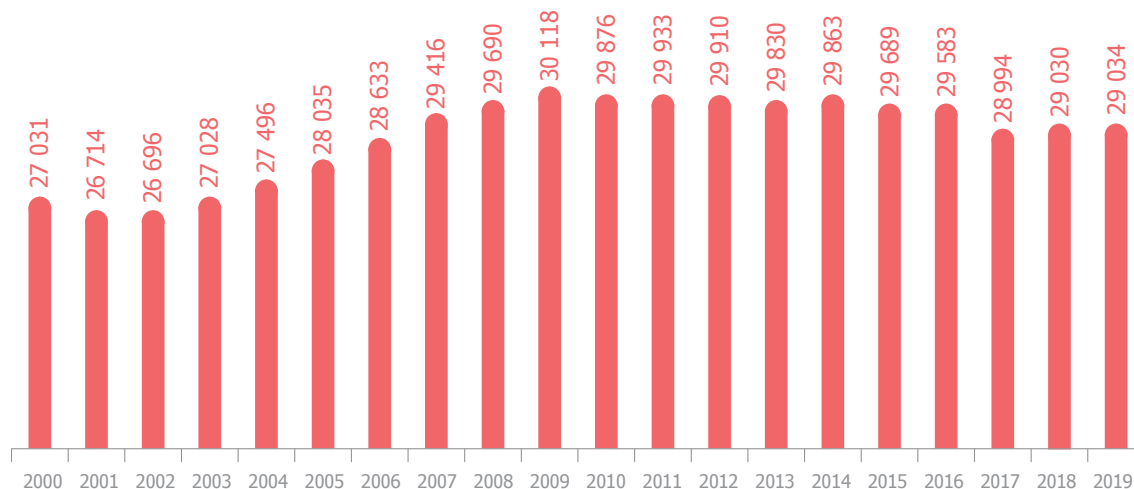
titulaires HMONP ont souvent plus de facilité à se faire embaucher dans les agences. Cette situation est due au fait que « ces salariés sont toujours en formation et qu'ils reçoivent des salaires moins élevés par rapport à d'autres architectes¹ ».

Par ailleurs, les titulaires de la HMONP salariés occupent les emplois les plus stables (84,7 % sont en CDI contre 80,8 % pour les ADE dans la dernière enquête du ministère de la Culture).

LE NOMBRE D'ARCHITECTES TEND À SE STABILISER À PRÈS DE 30 000 INSCRITS DEPUIS 2010

Une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009...

Graphique 2 : Nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre²



Note de lecture : en 2019, on compte 29 034 architectes inscrits à l'Ordre.

Source : CNOA

La population des architectes inscrits à l'Ordre est considérée comme représentative des architectes qui exercent en France. En effet, l'inscription à un tableau régional d'architectes est obligatoire pour obtenir le titre d'architecte, d'après l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

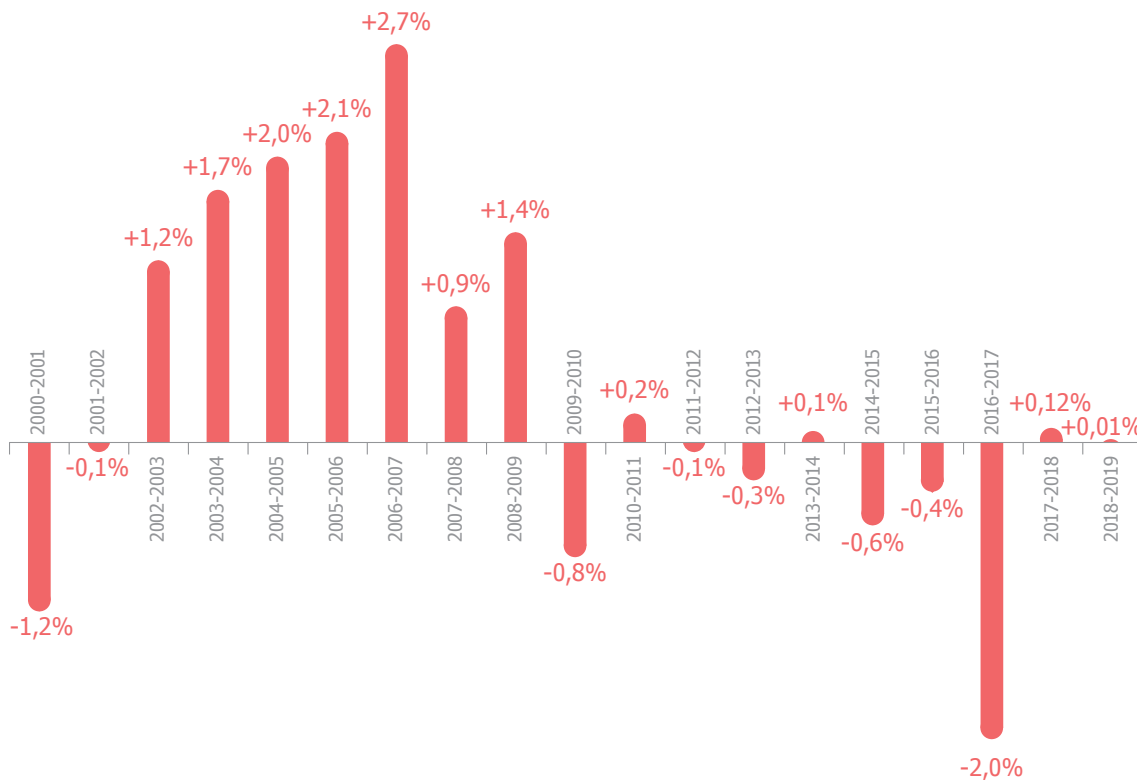
¹ Amélie Luquain, « La HMONP, nom propre ou nom commun ? » dans Chronique d'Architecture, paru le 12 juin 2018.

² Certaines données du CNOA antérieures à 2018 ont été modifiées suite à une correction du service informatique du CNOA. Les bases 2017, 2018 et 2019 sont celles qui ont été arrêtées au 01/01/2018, 01/01/2019 et 01/01/2020 pour avoir une photographie de l'année écoulée.

Un peu plus de 10000 architectes étaient inscrits à l'Ordre en 1975. La suppression du *numerus clausus* en 1981 a entraîné une augmentation significative du nombre d'architectes durant les années 1980, de sorte que 25900 architectes étaient inscrits à l'Ordre en 1990. On observe une augmentation des effectifs d'architectes entre 2001 et 2009, de 26714 à 30118 professionnels (+13 %, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,5 %). Toutefois, cette progression a laissé place à une légère érosion du nombre d'inscrits à l'Ordre entre 2009 et 2019 (29034 inscrits en 2019 contre 30118 en 2009), soit une évolution de -3,7 % au cours de cette période.

...et donc un taux de variation des effectifs qui demeure proche de zéro depuis 2009

Graphique 3 : Taux de variation des effectifs¹



Note de lecture : le nombre d'inscrits à l'Ordre a augmenté de 0,01 % entre 2018 et 2019.

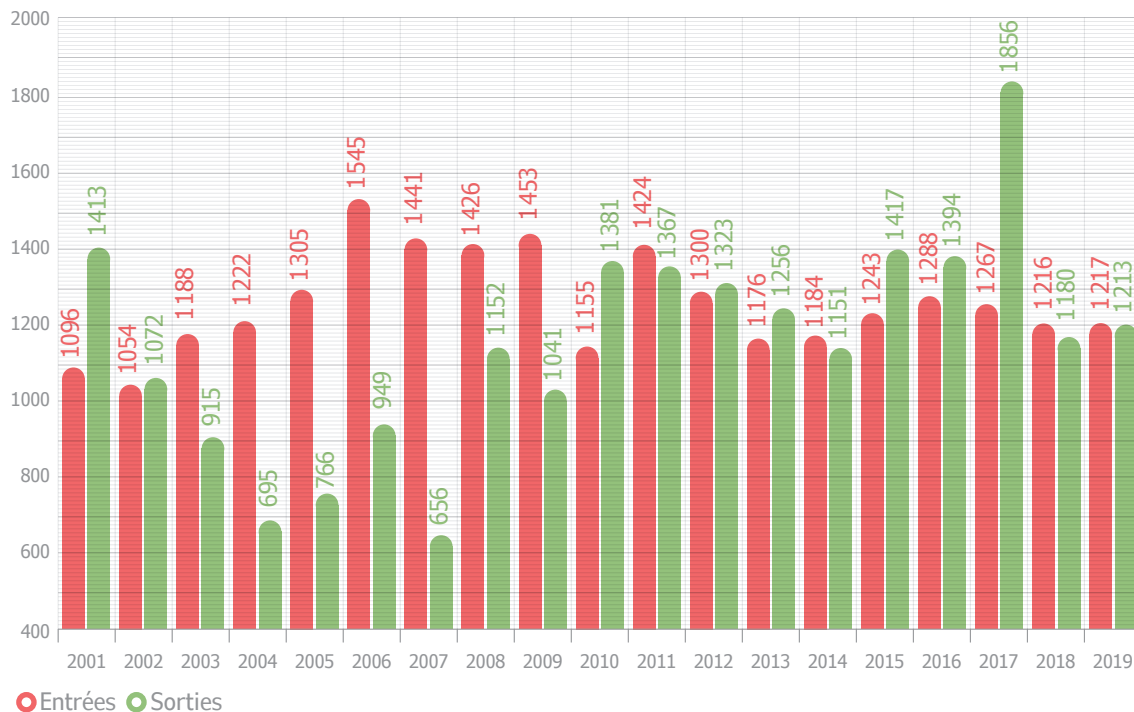
Source : CNOA

¹ Certaines données du CNOA antérieures à 2018 ont été modifiées suite à une correction du service informatique du CNOA. Les bases 2017, 2018 et 2019 sont celles qui ont été arrêtées au 01/01/2018, 01/01/2019, et 01/01/2020 pour avoir une photographie de l'année écoulée.

L'analyse du taux d'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre corrobore les chiffres représentés dans le graphique précédent. La période 2002-2009 se caractérise par une progression régulière des effectifs d'inscrits, cependant on observe globalement depuis 2009, des taux de variation des effectifs beaucoup plus faibles. Ceci peut s'expliquer en partie par la crise financière des subprimes qui a touché l'économie française dans son ensemble. On remarque ainsi que le nombre de personnes inscrites à l'Ordre des architectes a diminué de 0,8 % entre 2009 et 2010, ce qui s'explique à la fois par une augmentation du nombre de sorties et une baisse des entrées entre ces deux dates. On n'observe quasiment pas d'augmentation du nombre d'inscrits entre 2018 et 2019 (+0,01 %).

Des entrées et sorties de l'Ordre qui reflètent les tensions sur le marché de la construction

Graphique 4 : Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre¹



Note de lecture : entre 2018 et 2019, le nombre d'entrées à l'Ordre a été de 1217 contre 1213 départs.

Source : CNOA

¹ Certaines données du CNOA antérieures à 2018 ont été modifiées suite à une correction du service informatique du CNOA. Point atypique en 2017.

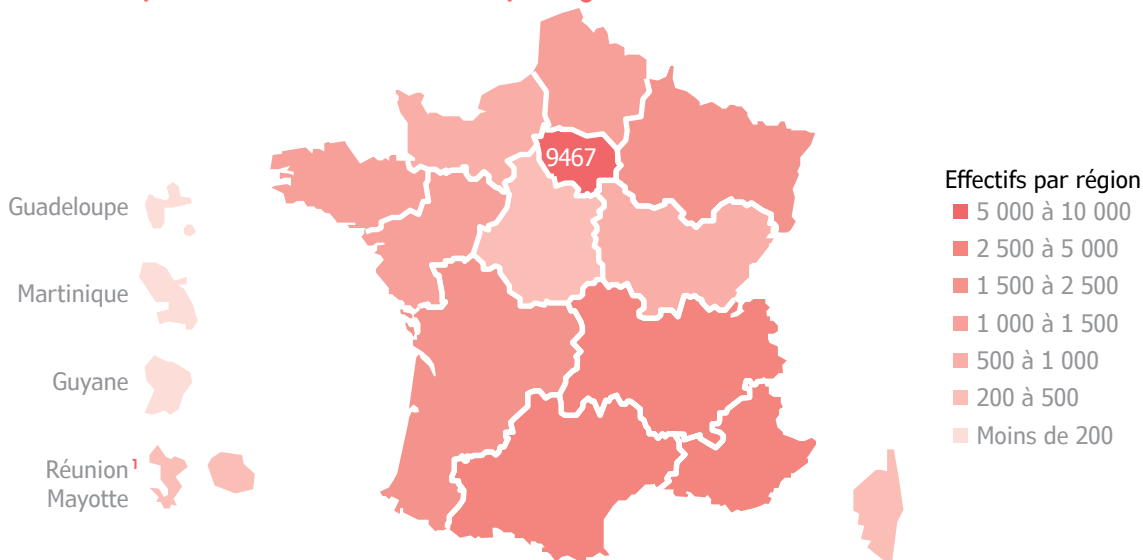
Le nombre d'entrées à l'Ordre était systématiquement supérieur au nombre de sorties entre 2003 et 2009. De 2007 à 2008, le nombre de sorties de l'Ordre augmente alors que le nombre d'entrées stagne, conséquence de la réforme de la HMONP de 2007 qui impose une formation initiale ou continue aux architectes diplômés d'État afin qu'ils puissent s'inscrire à l'Ordre. Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties s'est globalement resserré, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- D'une part, le vieillissement croissant de la population des architectes et le contexte économique plus tendu hérité de la fin des années 2000 influent positivement sur le nombre de sorties.
- D'autre part, la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre ainsi que les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes expliquent que ceux-ci exercent d'autres fonctions avant d'entrer à l'Ordre.

RÉPARTITION DES ARCHITECTES INSCRITS À L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Les architectes inscrits sont concentrés en Île-de-France et dans le Sud de la France

Carte 1 : Répartition des inscrits à l'Ordre par région en 2019



Note de lecture : en 2019, la population d'architectes en Île-de-France était de 9467 architectes.

Source : CNOA

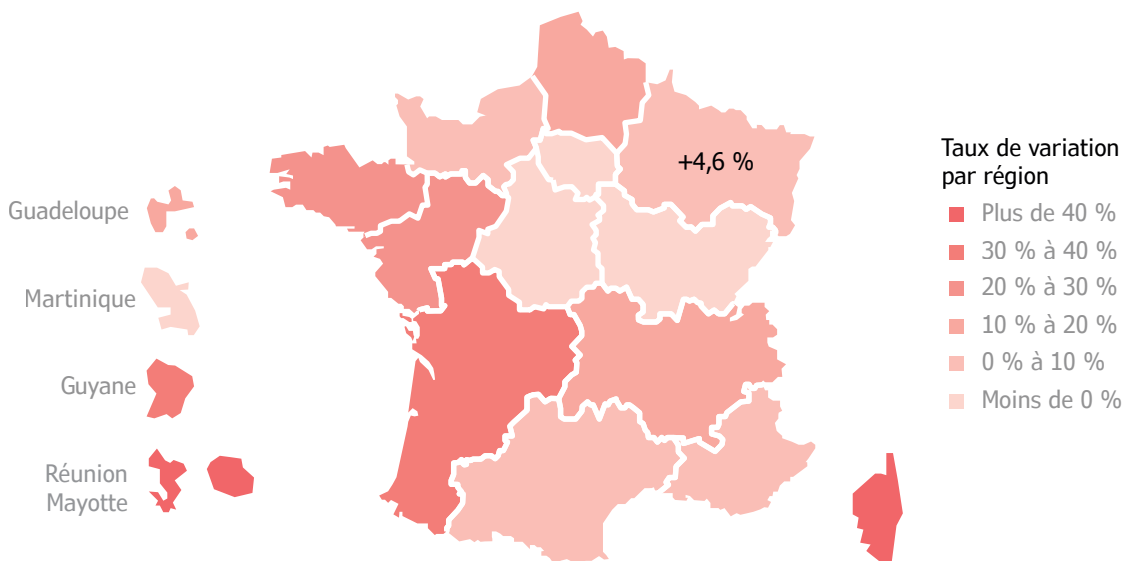
L'analyse géographique permet de mettre en évidence des écarts importants sur le territoire. L'Île-de-France regroupe un tiers (32,6 %) de l'ensemble des architectes inscrits sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivi de la région Auvergne-Rhône-Alpes (3617 architectes). Viennent ensuite la région Occitanie (2808 architectes), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2656 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2402 architectes). D'autres régions comptabilisent aussi un nombre élevé d'architectes : 1775 dans le Grand Est, 1247 dans les Hauts-de-France, 1218 en Pays de la Loire, 1122 en Bretagne.

¹ Les données dont nous disposons concernent la région d'inscription de l'architecte. Dans la base de l'Ordre des architectes, les architectes exerçant à l'étranger sont rattachés à leur région d'inscription. Les effectifs des architectes de Mayotte sont inclus dans ceux de la Réunion, le Conseil régional de l'Ordre de la Réunion est devenu depuis mai 2017 le Conseil régional de l'Ordre de la Réunion et de Mayotte, et regroupe les architectes de ces deux régions.

En revanche, le Centre-Val de Loire (467 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (557 architectes) et la Normandie (784 architectes) ont les plus faibles effectifs d'inscrits à l'exception des DOM et de la Corse. La répartition des architectes inscrits sur le territoire est bien évidemment directement corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'Outre-mer. Toutefois, le Sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'inscrits par habitant (cf. carte 3).

La façade atlantique et la Corse particulièrement dynamiques entre 2000 et 2019

Carte 2 : Variation des inscrits à l'Ordre par région entre 2000 et 2019



Région	Effectifs en 2019	Répartition en %	Variation des architectes inscrits entre 2000 et 2019
Auvergne-Rhône-Alpes	3 617	12,5 %	15,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	557	1,9 %	-8,4 %
Bretagne	1 122	3,9 %	24,7 %
Centre-Val de Loire	467	1,6 %	-5,1 %
Corse	245	0,8 %	61,2 %
Grand Est	1 775	6,1 %	4,6 %

Guadeloupe	187	0,6 %	14,0 %
Guyane	66	0,2 %	37,5 %
Hauts-de-France	1 247	4,3 %	14,1 %
Île-de-France	9 467	32,6 %	-3,3 %
Martinique	123	0,4 %	-8,2 %
Normandie	784	2,7 %	9,7 %
Nouvelle-Aquitaine	2 402	8,3 %	36,6 %
Occitanie	2 808	9,7 %	9,5 %
Pays de la Loire	1 218	4,2 %	27,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 656	9,1 %	0,5 %
Réunion-Mayotte	293	1,0 %	64,6 %

Note de lecture : entre 2000 et 2019, la population d'architectes dans le Grand Est a augmenté de 4,6 %.

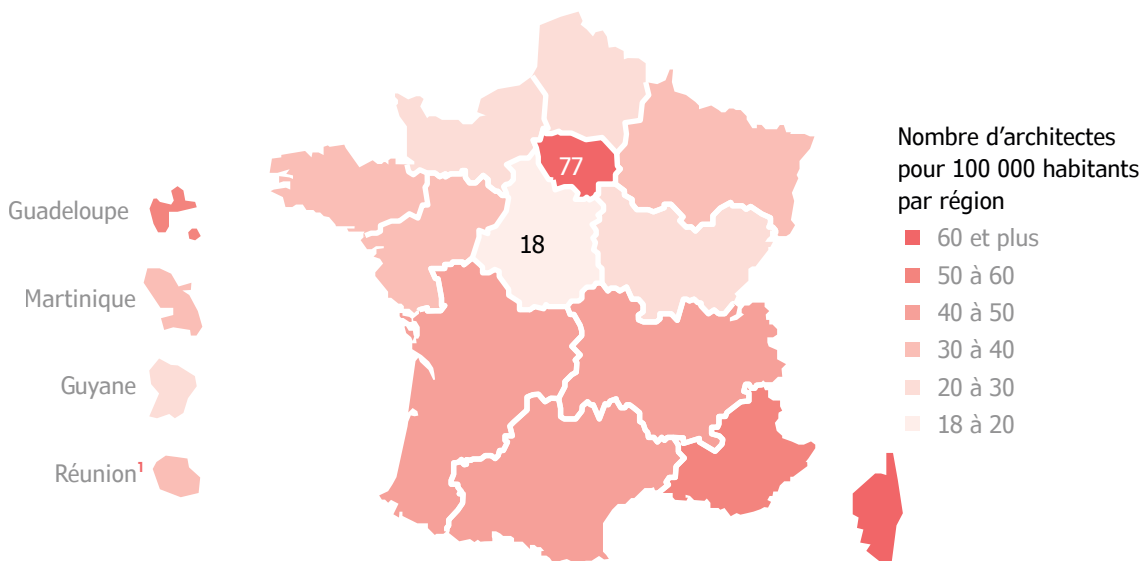
Source : CNOA

La progression la plus importante du nombre d'architectes inscrits entre 2000 et 2019 est visible dans les régions de la façade atlantique ainsi qu'en Corse (+61,2 %) et à la Réunion-Mayotte (+64,6 %). En 19 ans, la Nouvelle-Aquitaine a vu son nombre d'inscriptions d'architectes augmenter de 36,6 %, une hausse qui atteint 27,4 % en Pays de la Loire et 24,7 % en Bretagne. Ces dynamiques contrebalancent la forte concentration des effectifs en Île-de-France et dans le quart Sud-Est de la France. Quatre régions enregistrent à l'inverse des décroissances de leur effectif d'architectes ; il s'agit de l'Île-de-France (-3,3 %) qui semble avoir atteint un seuil de saturation, de la Bourgogne-Franche-Comté (-8,4 %), de la Martinique (-8,2 %) et de la région Centre-Val de Loire (-5,1 %)

Néanmoins, pour préciser l'analyse, une comparaison de ces évolutions avec celle de la population de chacune de ces régions est nécessaire.

Un déséquilibre nord-sud de la répartition des architectes sur le territoire

Carte 3 : Nombre d'architectes inscrits pour 100 000 habitants par région en 2019



Note de lecture : en 2019, la population d'architectes inscrits en Île-de-France était de 77 architectes pour 100 000 habitants.

Source : CNOA

La France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 98 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne². A titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants³. Ainsi, la « densité » d'architectes est relativement faible en France.

L'analyse par région de ce nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants fait apparaître des écarts plus importants encore que ceux observés par l'étude en nombre absolu d'architectes (carte n° 1). L'Île-de-France apparaît toujours comme la région la mieux dotée avec 77 architectes recensés pour 100 000 habitants. Mais la coupure entre les régions du Nord et celles du Sud est particulièrement marquée. Quatre régions du Sud de la France, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent un taux d'implantation par habitant supérieur à la moyenne nationale.

De plus, comme nous l'avons vu sur la Carte 2, un rééquilibrage s'opère en faveur des régions de l'Ouest de la France.

¹ La Réunion-Mayotte : l'analyse par région rapportée au nombre d'habitants prend uniquement en compte les habitants de la Réunion.

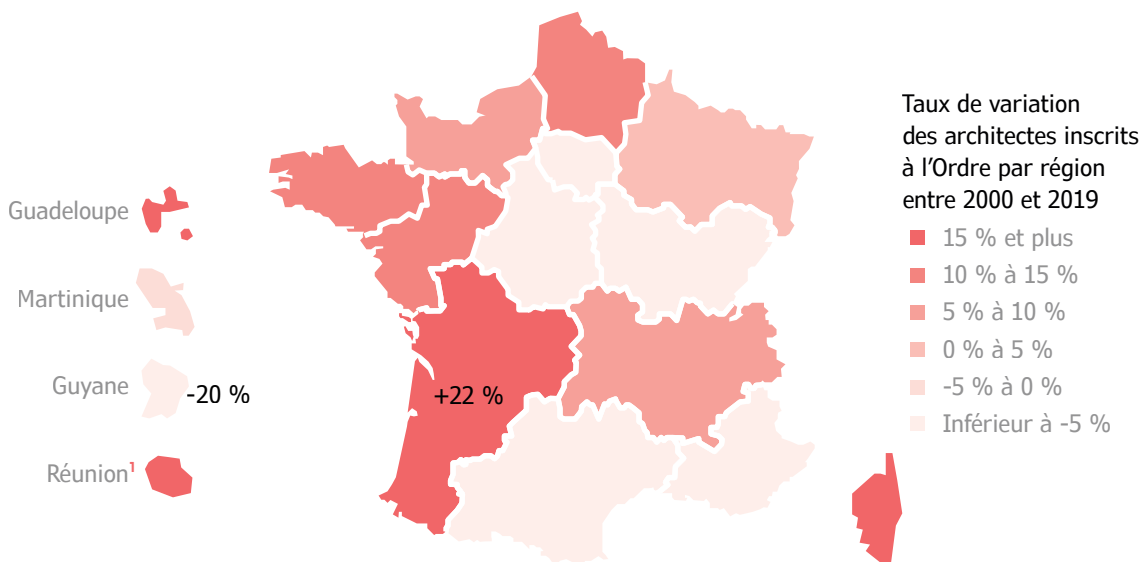
² Données Eurostat au 1er janvier 2016, Europe

³ Eurostat, op. cit.

La répartition relative des architectes sur le territoire français montre également que les régions les moins peuplées sont souvent celles qui possèdent le plus faible nombre d'inscrits à l'Ordre des architectes. Cette persistance des disparités s'explique en partie par le caractère plus rural de ces régions. Toutefois, le Grand Est, dont le nombre d'inscrits est relativement élevé, présente en réalité une densité assez faible lorsque l'on rapporte l'effectif à l'ensemble de la population de la région. L'Hexagone semble donc coupé en deux, avec une nouvelle polarisation des architectes dans le Sud et l'Ouest, en ligne avec la croissance de la population française.

Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

Carte 4 : Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2019



Note de lecture : Entre 2000 et 2019, la population d'architectes rapportée à l'évolution globale de la population en Nouvelle-Aquitaine a augmenté de 22 %.

Source : CNOA

Le calcul des variations entre 2000 et 2019, pour ces données rapportées à l'évolution de la population française de chaque région, montre que seules quelques régions présentent une forte variation avec des taux de croissance relatifs de la population des architectes supérieurs à 15 %. C'est le cas en Corse, en Nouvelle-Aquitaine, en Guadeloupe et à la Réunion. Ailleurs, les variations sont relativement plus faibles (-9 % en Centre-Val de Loire, +3 % dans le Grand Est, etc.).

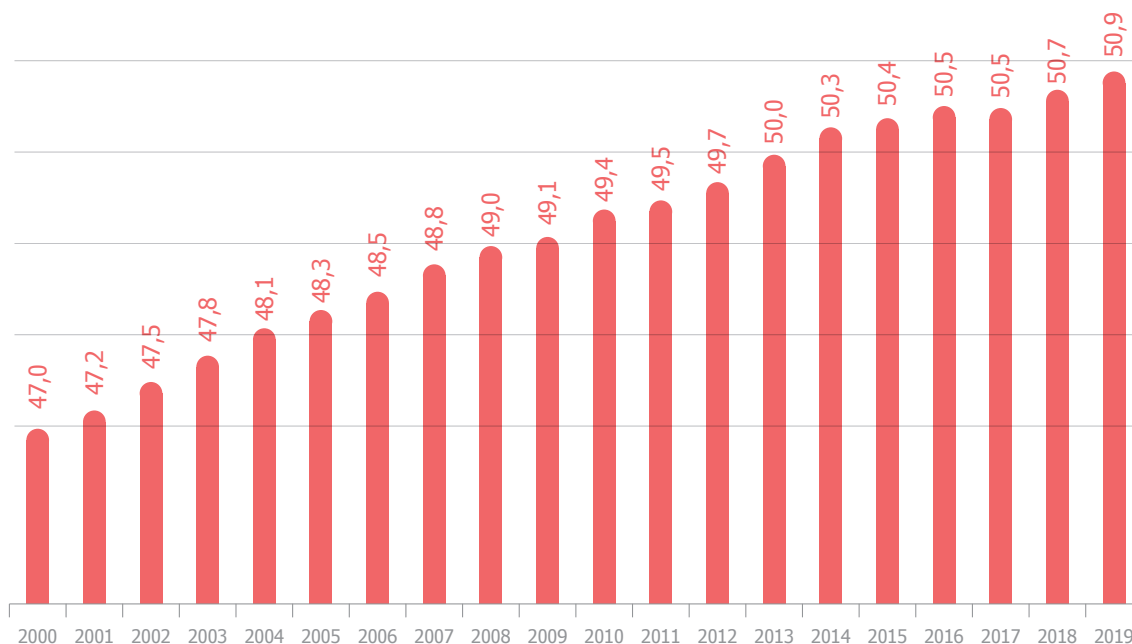
¹ La Réunion-Mayotte : le calcul des variations par région rapportées à l'évolution de la population prend uniquement en compte les habitants de la Réunion.

La façade ouest de la France est attractive pour les architectes, ainsi que la Corse, La Réunion et la Guadeloupe. En revanche, d'autres régions ont recensé un plus faible nombre d'inscrits sur la période, comparativement à l'évolution de la population totale: l'Île-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, la Martinique et la Guyane.

L'ÂGE DES ARCHITECTES

Un vieillissement de la population des architectes qui suit la tendance nationale

Graphique 5 : Âge moyen des architectes inscrits au tableau de l'Ordre



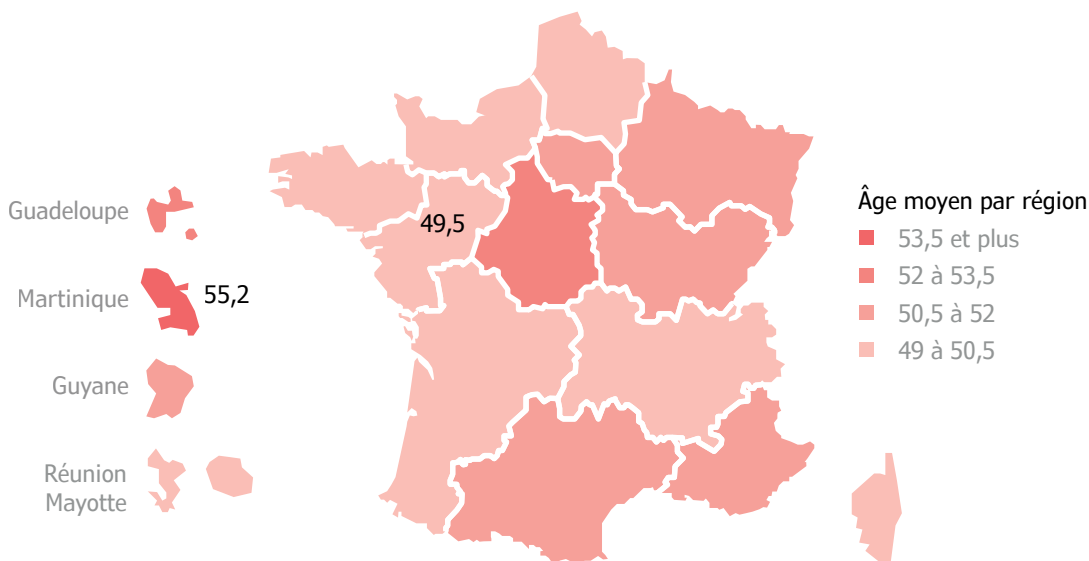
Note de lecture : en 2019, l'âge moyen au sein de l'Ordre est de 50,9 ans.

Source : CNOA

Entre 2018 et 2019, l'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre a gagné 0,2 an (donc 2 mois et 12 jours). Cette tendance au vieillissement de la population des architectes est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population française. En effet, selon les données de l'INSEE, l'âge moyen de la population française a progressé de 0,2 an en 2019 (données provisoires) par rapport à l'année 2018.

L'âge moyen est le plus élevé en Martinique, Guadeloupe, Centre-Val de Loire, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté

Carte 5 : Âge moyen par région en 2019



Note de lecture : en 2019, l'âge moyen des architectes en Pays de la Loire était de 49,5 ans.

Source : CNOA

En 2019, les régions aux moyennes d'âge les plus élevées sont la Guadeloupe, la Martinique, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'âge moyen relativement élevé s'explique par la durée des études nécessaires à l'exercice de la profession. Il est le plus élevé en Martinique (55,2 ans) alors qu'il est le plus faible en Bretagne (49 ans), une région qui attire les architectes depuis plusieurs années. Logiquement, ce sont les régions dont les effectifs s'accroissent qui présentent les moyennes d'âge les plus faibles, du fait de l'implantation des jeunes architectes qui débutent leur carrière professionnelle.

Les jeunes s'installent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart Nord-Est et dans le Sud de la France

Les régions de la façade atlantique, l'Île-de-France, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie présentent une proportion de moins de 34 ans plus importante que la médiane pour l'année 2019. Ces régions incluent de grandes aires urbaines, voyant s'installer de nouveaux architectes, en majorité des jeunes professionnels. La Corse fait figure d'exception avec 20 % d'architectes de moins de 34 ans, la proportion la plus élevée de tout le territoire national.

Les architectes de 35 à 54 ans se répartissent de manière relativement uniforme sur le territoire français et ne nécessitent pas une carte dédiée.

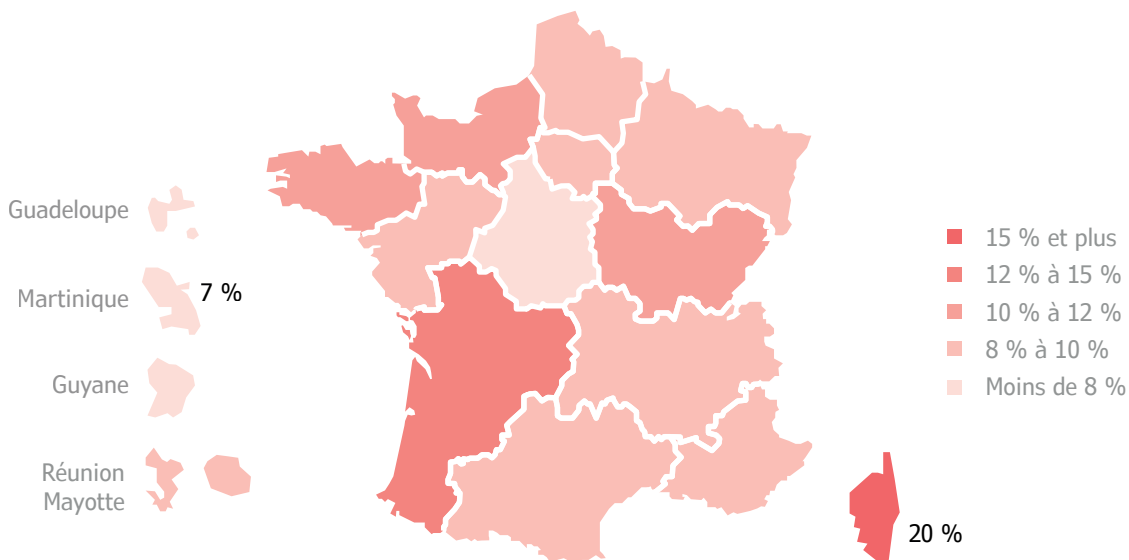
Les données concernant la catégorie d'âge des 55-64 ans montrent une répartition particulièrement importante dans le quart Nord-Est de l'Hexagone, ainsi qu'en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour la catégorie des 65 ans et plus, l'analyse par région est d'autant plus intéressante qu'elle permet de mieux comprendre cette catégorie d'architectes restant membres de l'Ordre après l'âge légal de départ à la retraite.

Il apparaît en 2019 que la part d'architectes de 65 ans et plus est la plus élevée en Martinique, Centre-Val de Loire, Corse, Île-de-France et PACA.

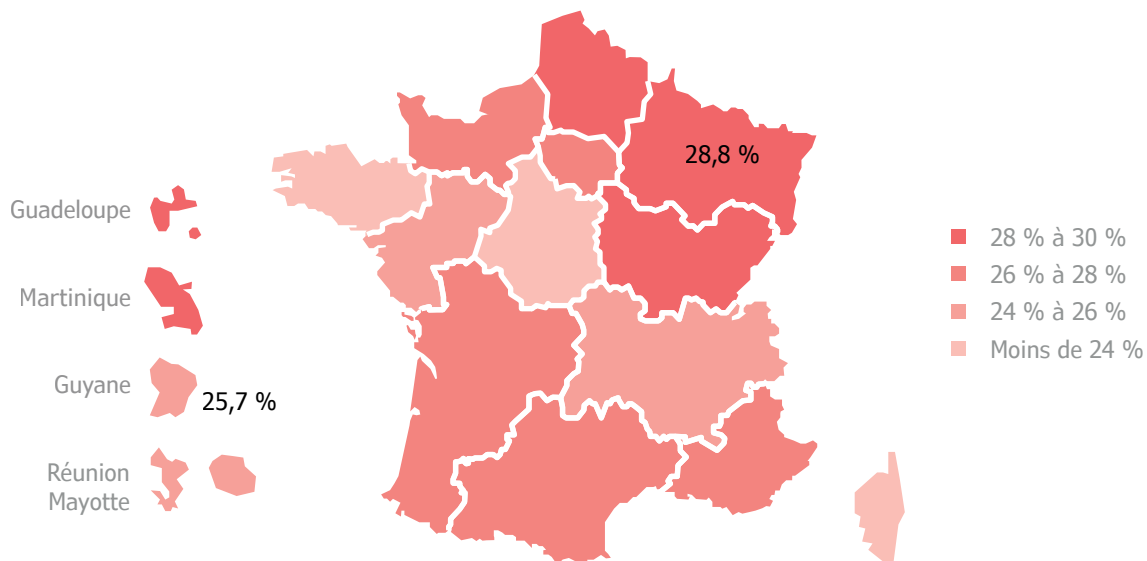
Dans leur ensemble, les architectes de 65 ans et plus sont inscrits principalement dans les régions comptant déjà de nombreux architectes (à l'exception de la Corse et de la Martinique), que ce soit l'Île-de-France ou les régions du Sud-Est, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 6 : Proportion des moins de 35 ans en 2019



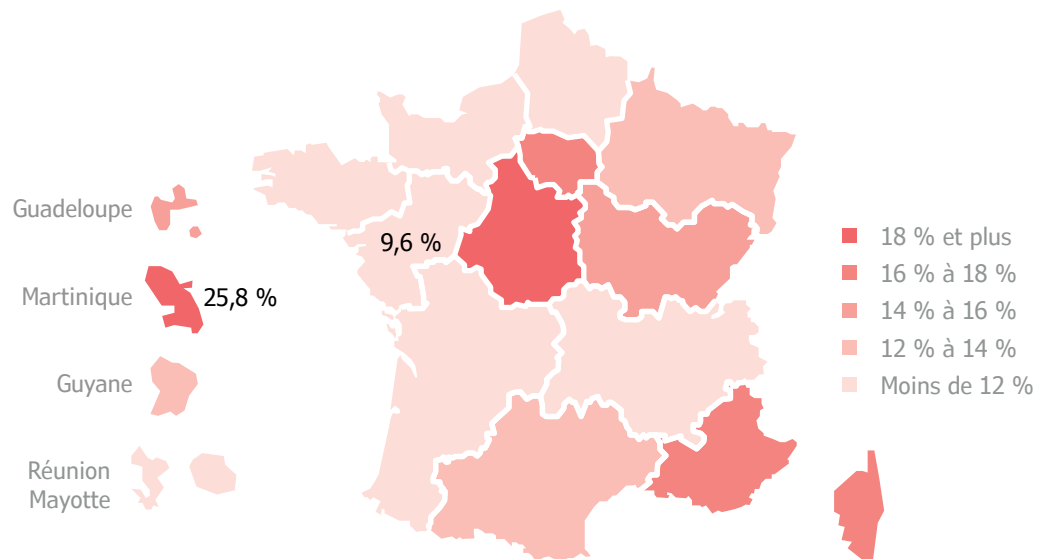
Note de lecture : en 2019, la proportion des moins de 35 ans était de 7 % en Martinique.

Source : CNOA

Carte 7 : Proportion des 55-64 ans en 2019

Note de lecture : en 2019, la proportion des 55-64 ans était de 28,8 % dans le Grand Est.

Source : CNOA

Carte 8 : Proportion des 65 ans et plus en 2019

Note de lecture : en 2019, la proportion des 65 ans et plus était de 9,6 % en Pays de la Loire

Source : CNOA

Une pyramide des âges impactée par la faiblesse du nombre de diplômés en architecture dans les années 1990

Graphique 6 : Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2019



Note de lecture : en 2019, 923 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 46 ans.

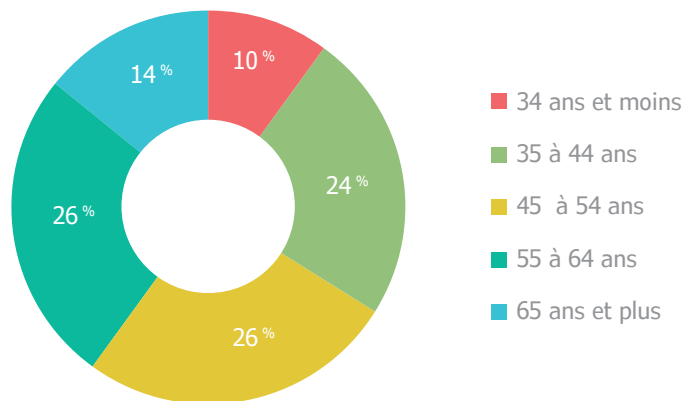
Source : CNOA

68 % des inscrits à l'Ordre des architectes ont entre 40 et 65 ans, ce qui s'inscrit dans la continuité du précédent rapport. Toutefois, les effectifs d'architectes âgés de 25 à 40 ans n'ont pas augmenté par rapport à la pyramide des âges de 2015. Ainsi, le vieillissement de la population inscrite à l'Ordre en 2015 n'est pas compensé par une augmentation du nombre de jeunes architectes.

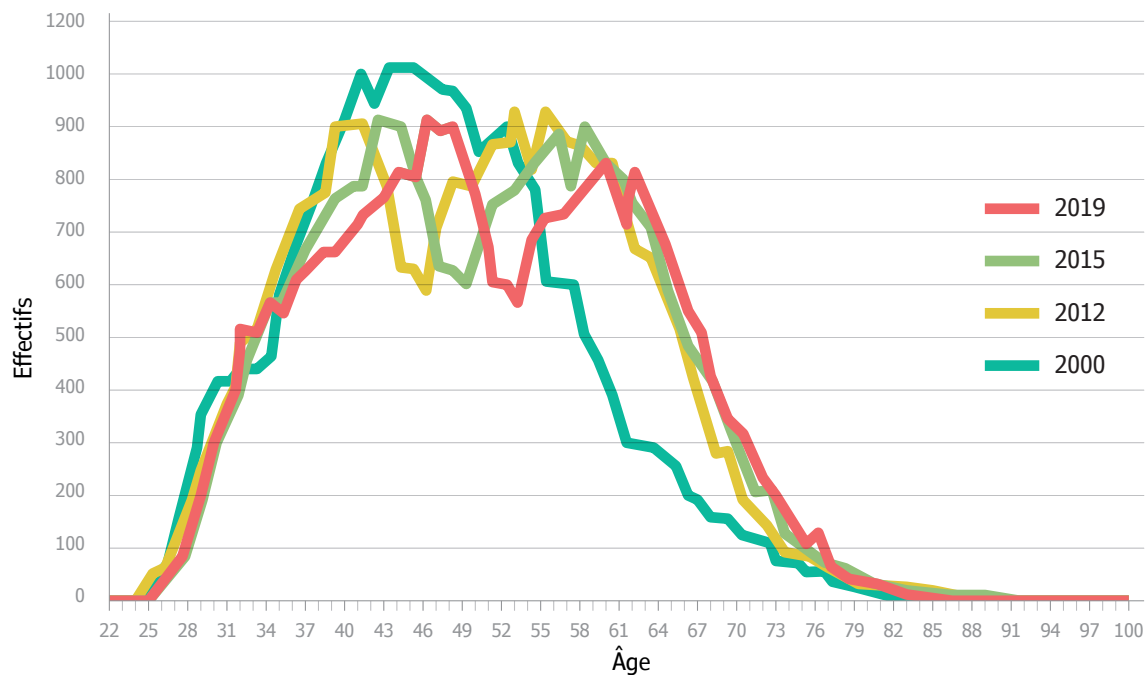
Au niveau des âges intermédiaires, on note des pics d'effectifs autour de 45 ans et entre 58 et 60 ans (effectifs atteignant les 800-900 architectes pour certains de ces âges).

Cependant, ce chiffre retombe aux alentours de 600 inscrits entre 49 et 51 ans. Ce creux dans les effectifs correspond à la classe d'âge née entre 1967 et 1970, comme il était mentionné dans le précédent rapport. Ces architectes ont fait leurs études au début des années 1990 et ont subi de plein fouet l'impact de la crise de 1993. Les difficultés liées à la conjoncture ont probablement retardé l'entrée à l'Ordre de certains diplômés en architecture.

Ce creux dans la pyramide des âges est à peine visible dans la pyramide des âges de 2000 (cf. graphique suivant). Toutefois, on observe un tassement de la courbe des effectifs âgés de 30 à 35 ans cette année-là. Ce tassement correspond bien au phénomène expliqué précédemment et se retrouve sur les pyramides des âges suivantes.

Graphique 7 : Répartition des inscrits à l'Ordre par tranches d'âge en 2019

Note de lecture : en 2019, 10 % des architectes inscrits à l'Ordre avaient 34 ans ou moins.
Source : CNOA

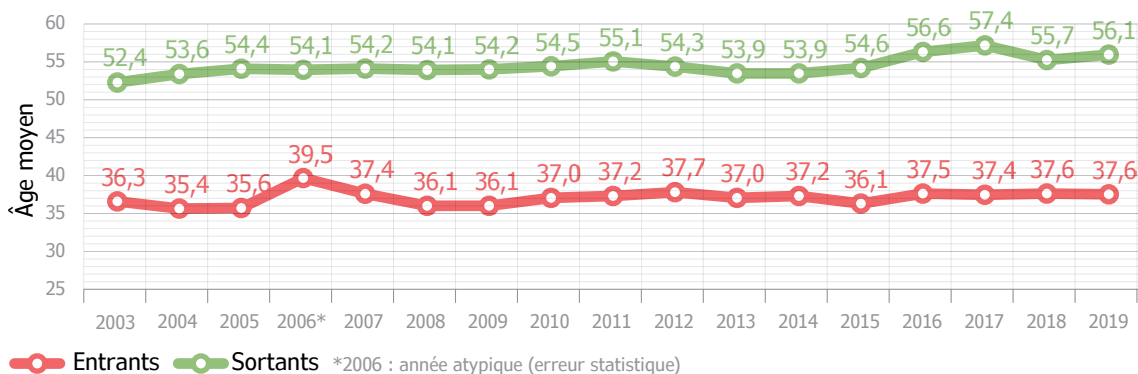
Graphique 8 : Évolution de la pyramide des âges (données 2000, 2012, 2015, 2019)

Note de lecture : en 2019, 746 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 50 ans contre 857 en 2000.
Source : CNOA

Une progression de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre depuis 2003

Alors que l'âge moyen des entrants et des sortants de l'Ordre augmentait légèrement jusqu'en 2015 (les architectes entrent et sortent plus tard de l'Ordre), cette tendance semble légèrement se modifier avec une faible hausse de l'âge moyen des sortants mais une stagnation de l'âge des entrants en 2019.

Graphique 9 : Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre



Note de lecture : en 2019, l'âge moyen des personnes quittant l'Ordre était de 56 ans contre un âge moyen des entrants à l'Ordre de 38 ans.

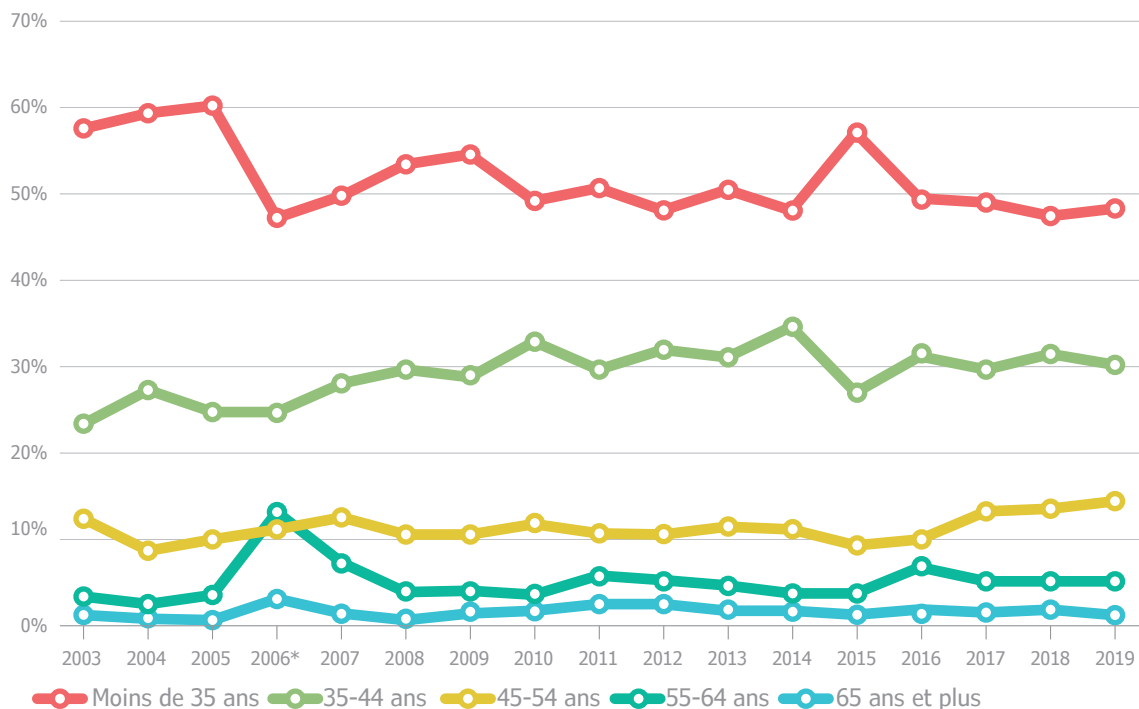
Source : CNOA

Les moins de 35 ans représentent 49 % des entrants à l'Ordre, alors que la part des 65 ans et plus est restée stable

Ce sont bien évidemment les plus jeunes qui sont les plus nombreux à entrer à l'Ordre : les architectes de moins de 35 ans représentant 47,9 % des entrées en 2018 puis 48,6 % des entrées en 2019. La part des 35-45 ans est passée de 31,7 % en 2018 à 30,3 % en 2019, soit une baisse de 1,4 point.

Depuis 2003 la part des 65 ans et plus oscille entre 1 % et 3 %. En 2019, on observe que 1,5 % des architectes qui entrent à l'Ordre sont âgés de 65 ans et plus.

Graphique 10 : Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranches d'âge entre 2003 et 2019



*2006 : année atypique (erreur ou biais statistique).

Note de lecture : en 2019, les moins de 35 ans représentaient 48,6 % des entrées à l'Ordre.

Source : CNOA

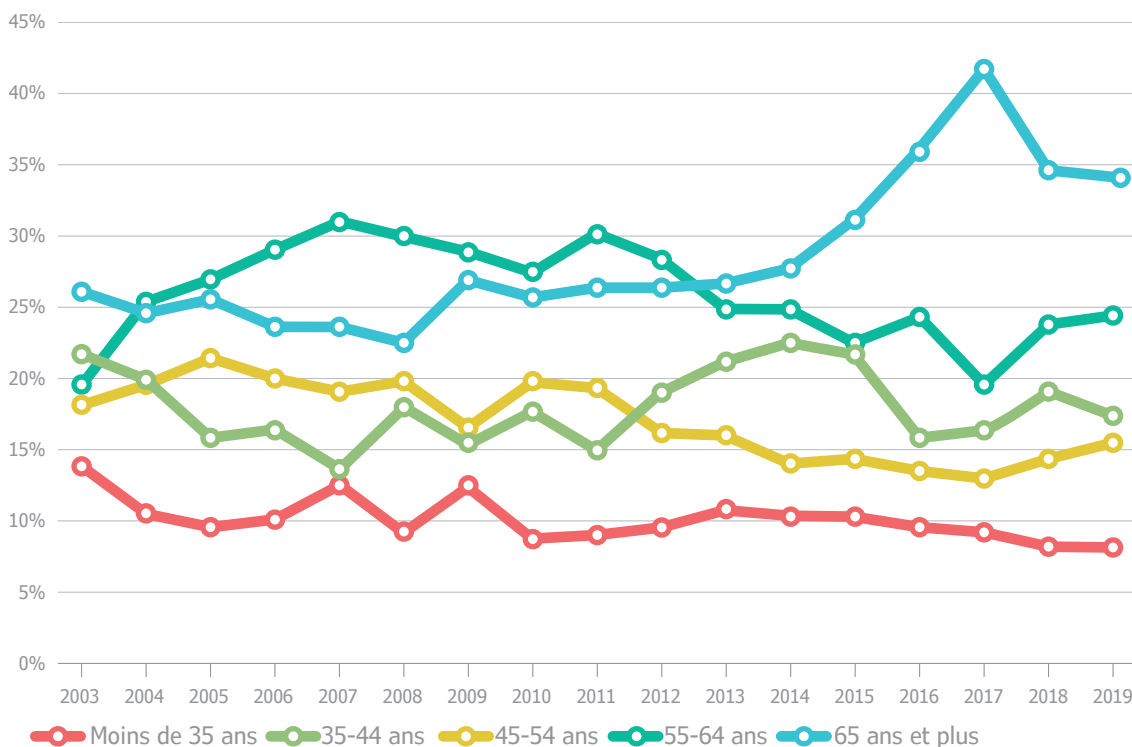
Une part croissante des 35-44 ans et des 65 ans et plus dans les départs

Les motifs de départ de l'Ordre sont multiples. Néanmoins, une des raisons majeures aux départs des jeunes architectes peut être la difficulté pour certains architectes à exercer en leur nom propre, dans un contexte économique tendu. La concurrence a tendance à s'accroître au sein du secteur et certains architectes peuvent souffrir de voir leur rémunération s'établir à un niveau inférieur à ce qu'ils pouvaient espérer après leurs années d'études et face aux responsabilités de leur métier. Ceci pourrait expliquer les départs de plus en plus nombreux chez les 35-44 ans de 2007 à 2017. De 2018 à 2019, la part des architectes de moins de 44 ans dans les départs au sein de l'Ordre a cependant reculé de près de deux points.

En revanche, la part des moins de 34 ans dans les départs semble s'être stabilisée. Elle représente environ 8 % des départs, soit en moyenne 131 départs par an au cours des cinq dernières années.

Ce sont les 65 ans et plus qui sont les plus nombreux à quitter l'Ordre. En effet, depuis 2013, leur part a dépassé celle des 55-64 ans. Ils représentent 33,96 % des architectes qui quittent l'Ordre en 2019. Leur part n'a cessé d'augmenter depuis 15 ans, traduisant un départ à la retraite de plus en plus tardif mais résultant également de la structure par âge de la profession (effet du « papy-boom »). Toutefois, on peut noter que le nombre de départs parmi les plus de 65 ans a diminué fortement entre 2016 et 2017 (-34 %).

Graphique 11 : Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranches d'âge entre 2003 et 2019



Note de lecture : en 2019, les 35-44 ans représentaient 17,4 % des départs de l'Ordre.

Source : CNOA

Une durée d'appartenance à l'Ordre corrélée à la structure par âge des architectes...

Graphique 12 : Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2019



Note de lecture : en 2019, 550 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 35 ans.

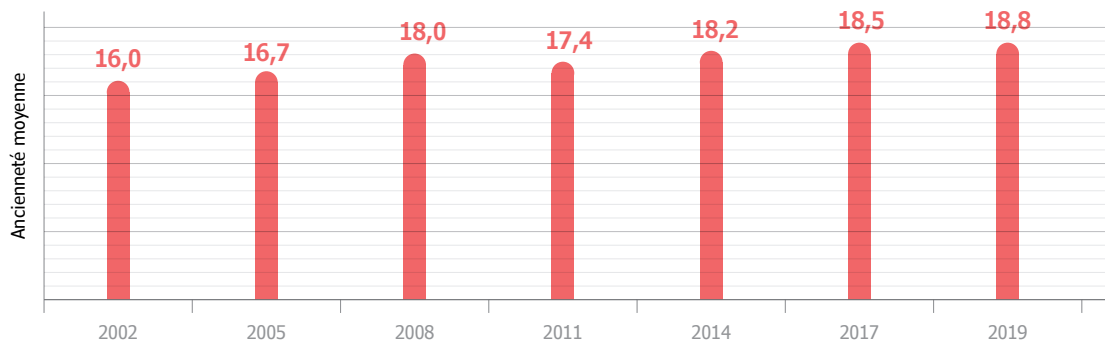
Source : CNOA

Le nombre d'inscrits en fonction de la durée d'appartenance à l'Ordre tend à diminuer quand l'ancienneté augmente, en raison de réorientations professionnelles pour les plus jeunes et des départs à la retraite pour les plus anciens. Le creux observé chez les architectes ayant de 15 à 24 ans d'ancienneté correspond au phénomène évoqué précédemment lors de notre analyse de la pyramide des âges. Alors que les arrivées dans la profession ont été très soutenues entre la fin des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt (en lien notamment avec les arrivées massives des diplômés de « l'après 68 »), la mauvaise conjoncture sur le marché de la construction est venue rompre cette tendance au début des années quatre-vingt-dix. On voit ainsi clairement sur le graphique le parallèle entre la structure par âge de la population des architectes et la répartition des architectes selon leur ancienneté.

Parallèlement à cette tendance, on peut également observer que les effectifs en fonction de la durée d'appartenance chutent à partir de 10 ans d'ancienneté, puis se situent à un niveau relativement plus élevé entre 29 et 34 ans, et chutent progressivement à partir de 35 ans. Les fluctuations de faible amplitude s'expliquent en partie par des parcours qui sont plus fragmentés aujourd'hui, plus diversifiés.

...et une durée moyenne d'appartenance à l'Ordre en augmentation depuis 15 ans

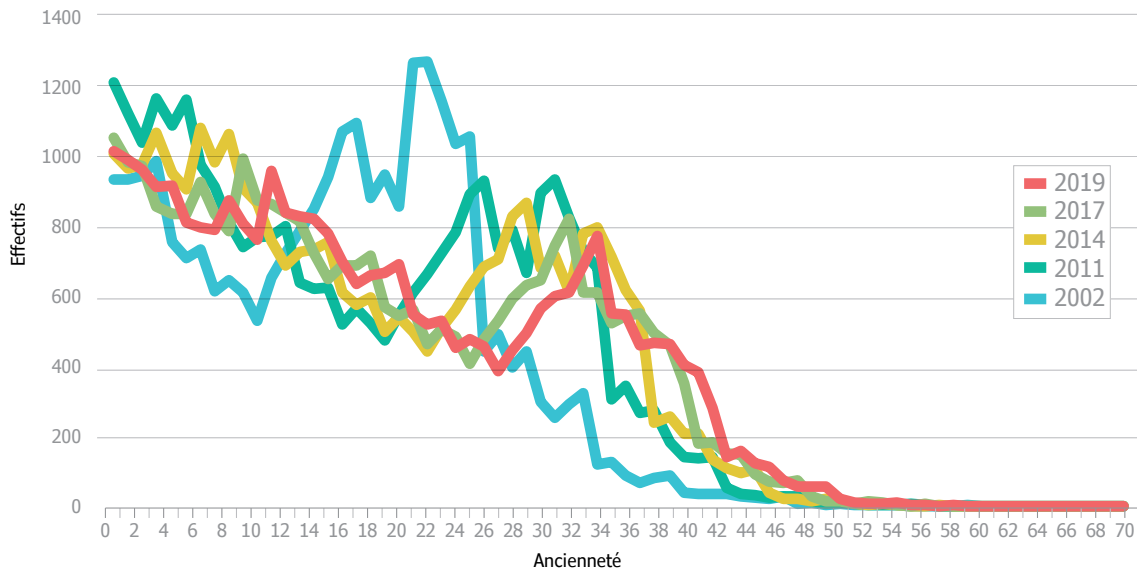
Graphique 13 : Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)



Note de lecture : en 2019, la moyenne d'appartenance à l'Ordre était de 18,8 années contre 16 années en 2002.

Source : CNOA

En comparant la répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté pour différentes années, on observe une progression de la durée moyenne d'appartenance. Le graphique suivant nous alerte également sur la faiblesse des effectifs ayant entre 15 et 25 ans d'ancienneté au regard des années précédentes. On peut s'attendre à ce que les départs à la retraite soient massifs dans les années à venir, ce qui va entraîner une chute de la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre.

Graphique 14 : Ancienneté de l'inscription à l'Ordre sur plusieurs années

Note de lecture : en 2019, 402 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 40 ans contre 207 en 2014.

Source : CNOA

LES MODES D'EXERCICE DU MÉTIER D'ARCHITECTE : AUGMENTATION CONTINUE DE L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DEPUIS 2004

Un nombre d'associés qui dépasse celui des architectes libéraux à titre individuel

La nomenclature des inscriptions au tableau de l'Ordre des architectes permet de distinguer six types d'activité : les architectes exerçant en libéral à titre individuel, les associés, les salariés, les fonctionnaires, la catégorie de ceux qui n'exercent pas la maîtrise d'œuvre mais sont encore inscrits à l'Ordre et les exercices exclusifs à l'étranger.

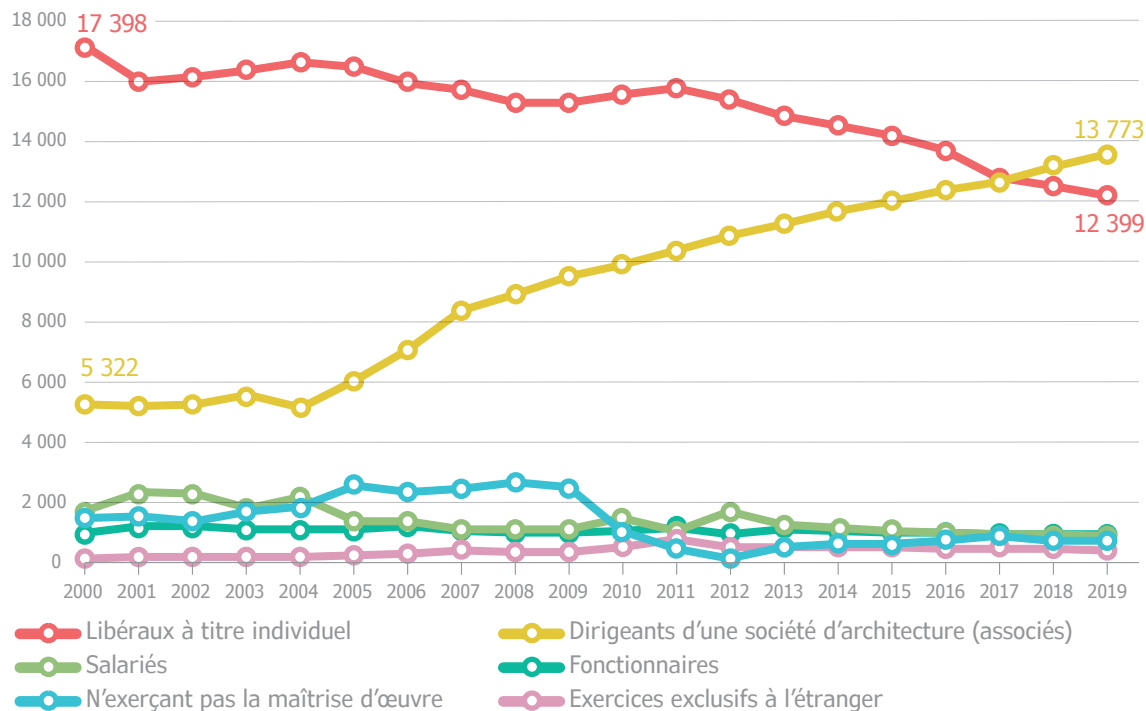
Plusieurs évolutions sont à noter depuis 15 ans. Tout d'abord, depuis 2004, les effectifs d'architectes associés ont nettement augmenté en raison des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés.

Ce mouvement est concomitant d'une baisse lente mais durable du nombre d'architectes libéraux. Cette diminution est due principalement au choix des jeunes architectes, qui exercent de plus en plus comme associés dans des sociétés d'architecture — les libéraux expérimentés sont moins enclins à changer leur mode d'exercice. La baisse du nombre de libéraux s'est toutefois accentuée depuis 2012, après une stabilisation entre 2008 et 2012. Il ne s'agit pas d'un « transfert » des libéraux vers les associés mais bien d'un arbitrage des nouvelles générations d'architectes qui diffère de celui des générations précédentes. Les nombreux départs à la retraite à venir parmi les architectes libéraux devraient participer à l'accélération de cette tendance dans les prochaines années.

Le nombre d'architectes salariés est stable depuis une dizaine d'années. En revanche, le nombre d'inscrits n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre a chuté à partir de 2009, probablement en raison de la crise économique.

Entre 2008 et 2019, le nombre d'architectes libéraux à titre individuel diminue de 1,8 % par an en moyenne, et celui des architectes associés augmente de 4,7 % par an en moyenne, de sorte que ces deux dernières années le nombre d'associés dépasse celui des libéraux à titre individuel.

Le nombre d'architectes fonctionnaires inscrits à l'Ordre reste stable. Il faut rester prudent dans l'interprétation de ce résultat : les architectes fonctionnaires n'ont pas obligation d'une inscription ordinale, le nombre de fonctionnaires architectes inscrits n'est donc pas représentatif de tous les architectes fonctionnaires (cas des Architectes des Bâtiments de France).

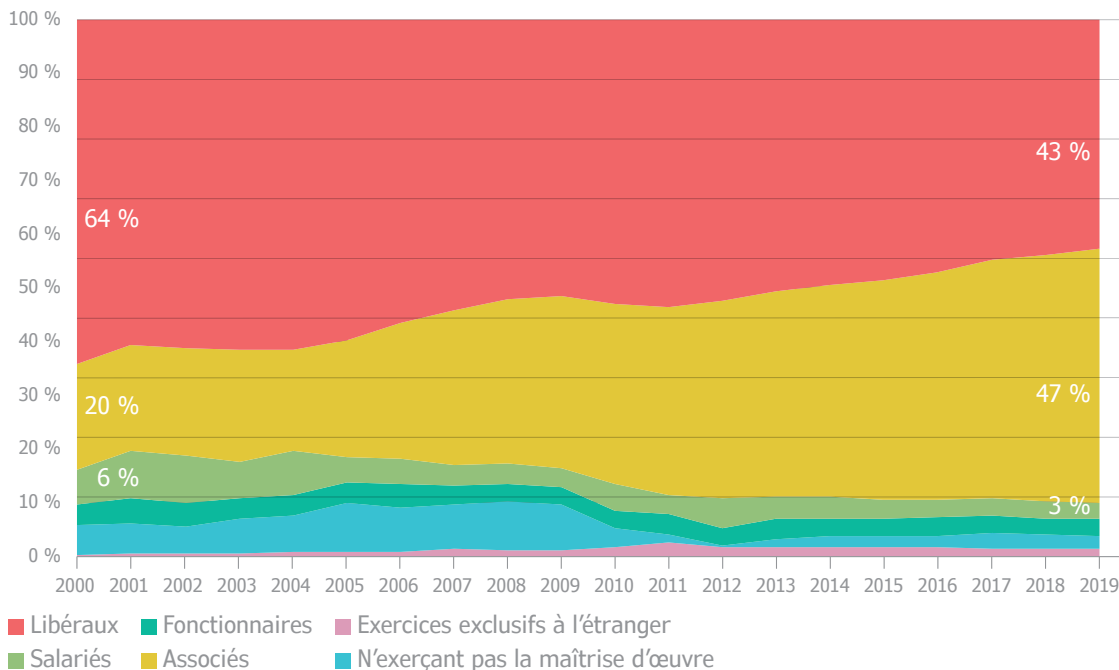
Graphique 15 : Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2019¹

Note de lecture : en 2019, il y avait 12 399 libéraux à titre individuel, 13 773 associés d'une société d'architecture, 855 salariés, 912 fonctionnaires, 699 architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre et 396 architectes exerçant exclusivement à l'étranger.

Source : CNOA

Ainsi, en 2019 moins de la moitié des architectes exercent en libéral (43 % contre 64 % en 2000). Les associés représentent pour leur part 47 % des architectes.

¹ Un associé peut exercer seul par exemple dans une EURL.

Graphique 16 : Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre

Note de lecture : en 2019, il y avait 43 % de libéraux contre 64 % en 2000.

Source : CNOA

Un âge moyen plus élevé que la moyenne d'âge des architectes (51 ans) pour la catégorie des libéraux et des fonctionnaires (53 et 52 ans)

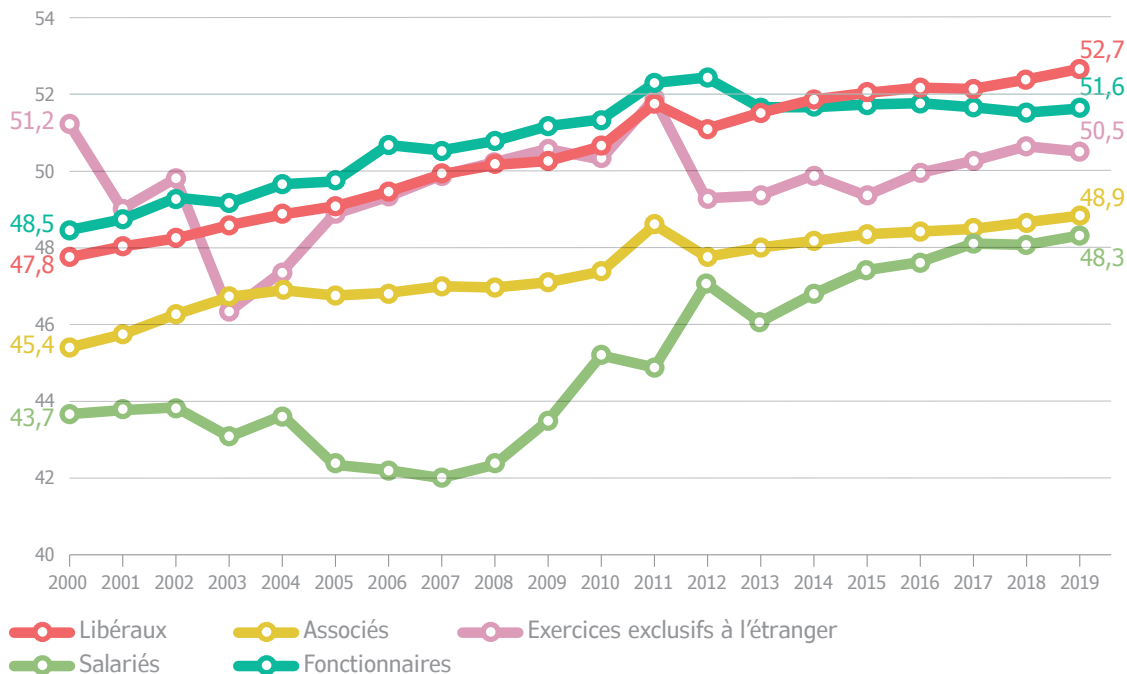
L'âge moyen des architectes augmente depuis 15 ans. En corrélation avec le vieillissement de la population des architectes observé précédemment, cette augmentation de l'âge moyen touche toutes les catégories d'activité. Toutefois, ce mouvement est particulièrement marqué chez les libéraux (âge moyen de 53 ans en 2019 contre 48 ans en 2000). L'âge moyen plus élevé pour cette catégorie peut s'expliquer par un exercice en libéral plus tardif. Celui-ci nécessite en plus de l'expérience, le développement d'un réseau et des ressources suffisantes. Chez les architectes associés, l'âge moyen progresse également (49 ans en 2019 contre 45 ans en 2000) mais demeure inférieur à la moyenne d'âge des architectes qui est de 51 ans en 2019.

L'âge moyen des salariés, après une relative stabilisation jusqu'en 2008 (autour de 42 ans), augmente depuis pour s'établir à 48 ans en 2019. Ceci peut être lié à la crise ainsi qu'à la naissance du statut d'auto-entrepreneur. En effet, dans un contexte économique tendu, certains salariés ont dû faire face à des licenciements économiques et ont peut-être fait le choix du statut d'auto-entrepreneur afin de « créer » leur poste. Si l'on fait l'hypothèse que

ce choix est davantage opéré au sein de la population des jeunes architectes, cela explique alors la progression de l'âge moyen des architectes salariés depuis 2009.

Pour les architectes fonctionnaires, l'âge moyen s'est stabilisé à près de 52 ans depuis 2011.

Graphique 17 : Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000 - 2019)

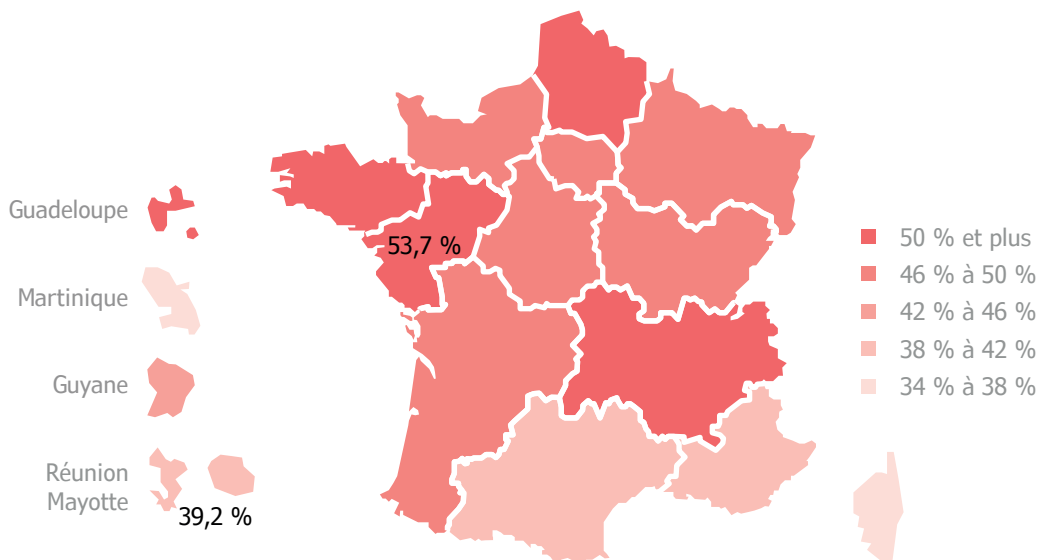


Note de lecture : en 2019, l'âge moyen d'un associé était de 48,9 ans.

Source : CNOA

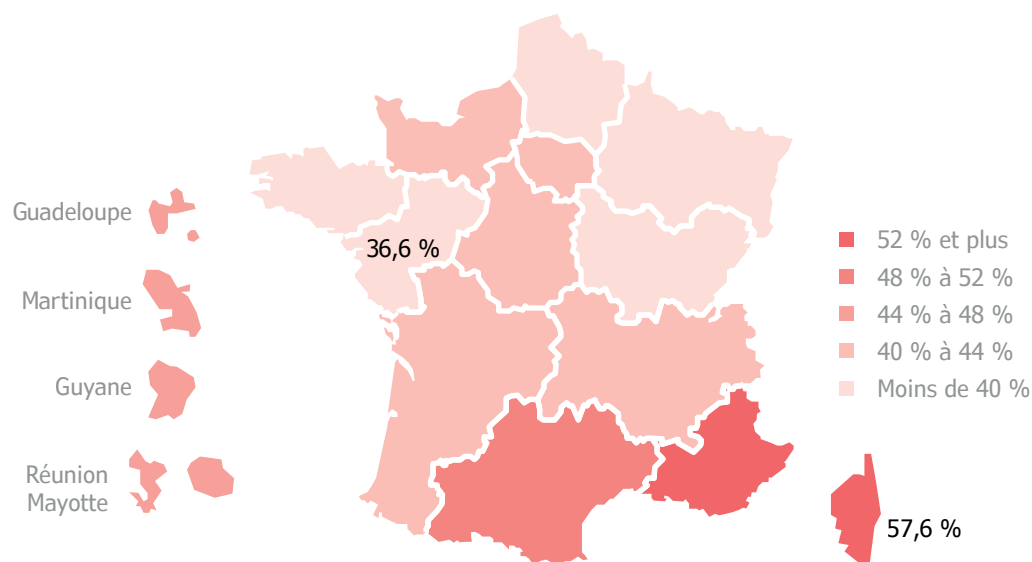
Les architectes libéraux à titre individuel sont surreprésentés dans le Sud de la France et les associés dans le Nord, la pointe bretonne et en Auvergne – Rhône-Alpes

Les régions du Sud de la France, la Corse et la Guadeloupe présentent en moyenne une proportion d'architectes exerçant en libéral à titre individuel plus élevée que les régions du Nord. Au contraire, la proportion d'associés est plus élevée dans les régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Bretagne et Pays de la Loire. De plus, cette surreprésentation des associés est aussi observée dans les régions situées le long d'une diagonale allant de la région Grand Est à la Nouvelle-Aquitaine. Le mode d'exercice en société étant majoritairement un choix des jeunes architectes, il est normal qu'il se retrouve dans les régions dynamiques de la façade ouest.

Carte 9 : Proportion des associés par région en 2019

Note de lecture : en 2019, il y avait 53,7 % d'associés en Pays de la Loire.

Source : CNOA

Carte 10 : Proportion des libéraux par région en 2019

Note de lecture : en 2019, la proportion de libéraux était de 36,6 % en Pays de la Loire.

Source : CNOA

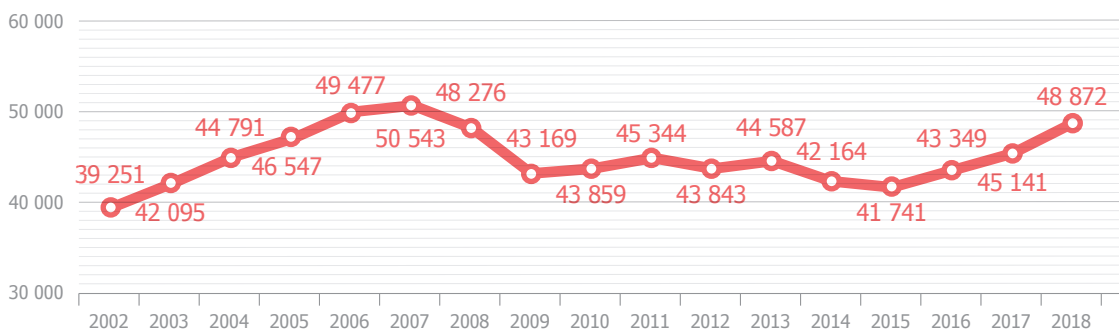
Par ailleurs, les données 2019 du CNOA concernant « l'exercice exclusif à l'étranger » (bien que non représentées sur les cartes ci-dessus) témoignent d'une concentration de ce mode d'exercice dans certaines régions, c'est le cas notamment de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Alsace, où nombre d'architectes font le choix d'exercer outre-Rhin, ainsi que de l'Île-de-France.

ÉVOLUTION DES REVENUS DES ARCHITECTES : DES FACTEURS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS QUI PÈSENT SUR LE NIVEAU DE REVENU MOYEN

Un revenu moyen toujours inférieur à son niveau le plus haut atteint en 2007

L'évolution des revenus des architectes peut être étudiée en analysant les données disponibles sur les bénéfices non commerciaux (BNC). Selon les données de la CIPAV (relatives aux professions libérales), le revenu moyen des architectes, après avoir fortement chuté entre 2007 et 2009, peine à retrouver son niveau d'avant-crise. Entre 2015 et 2018, le revenu des architectes connaît une progression de 17 %. En 2018, le revenu moyen des professionnels libéraux exerçant dans le champ de l'architecture (ceux inscrits à l'Ordre et les autres professions) était de **48 872 euros** (en euros courants). Le revenu BNC des architectes inscrits à l'Ordre des architectes et travaillant en libéral est en moyenne de **48 226 euros** en 2018, le revenu médian est de 31 270 euros.

Graphique 18 : Évolution des revenus BNC en euros courants (2002 – 2018)



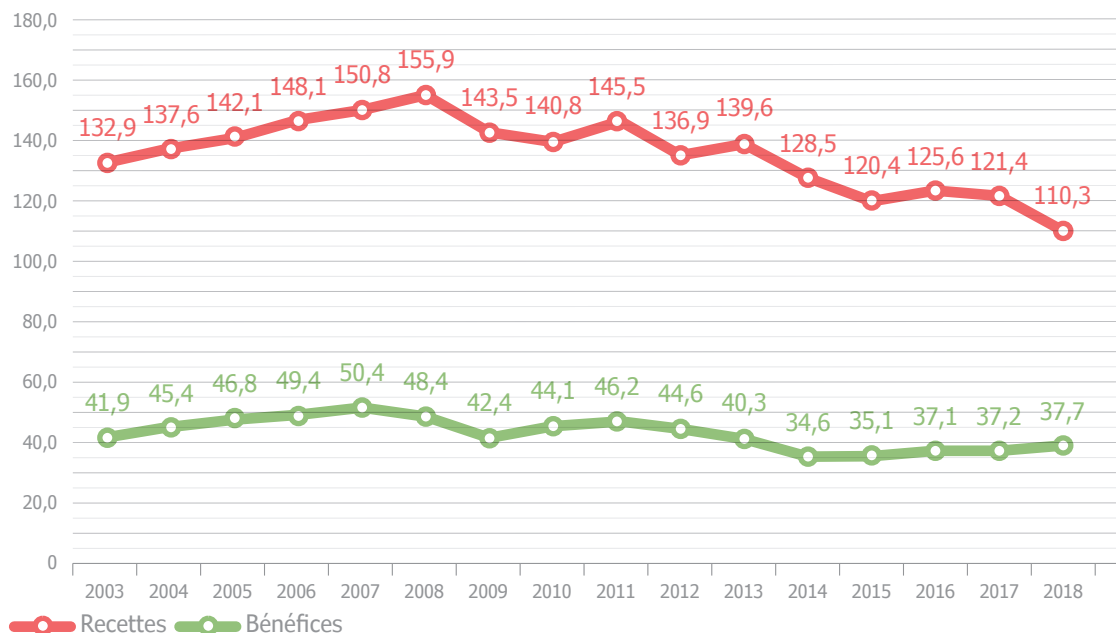
Note de lecture : en 2018, le revenu annuel moyen (bénéfices non commerciaux) des professionnels libéraux exerçant dans le champ de l'architecture était de 48 872 euros (en euros courants)¹.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

¹ Les revenus utilisés pour les statistiques dans le cadre de la CIPAV sont ceux utilisés pour l'appel de cotisation de la CIPAV et qui sont renseignés/déclarés par les adhérents. Les données transmises concernent l'ensemble de professions liées à l'architecture. Il peut s'agir d'architectes inscrits à l'Ordre ou d'autres professionnels, tels que les architectes d'intérieur, les architectes navals, etc.

Graphique 19 : Variation du chiffre d'affaires et des bénéfices entre 2003 et 2018

Montants en milliers d'euros



Note de lecture : en 2018, le chiffre d'affaires annuel moyen était d'environ 110 300 euros HT, le revenu moyen étant d'environ 37 700 euros HT.

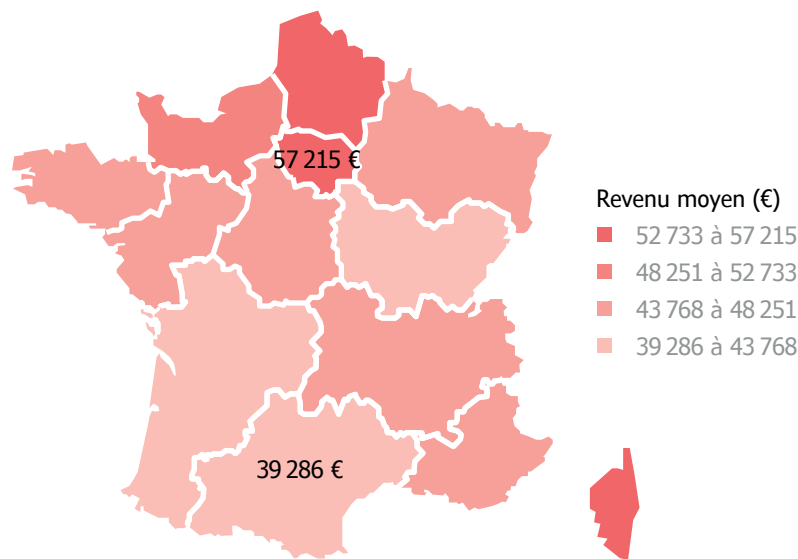
Sources : ARAPL et UNASA, données tirées de la déclaration de revenus non commerciaux et assimilés. Sont retenus ici comme indicateurs de revenus les recettes brutes et les bénéfices bruts déclarés dans ce document.

Les données des ARAPL et de l'UNASA montrent une légère progression des bénéfices non commerciaux des entreprises d'architecture entre 2015 et 2018 (environ 35 100 euros en 2015 en moyenne versus 37 700 euros en 2018).

Remarque : Les écarts entre les données des différentes sources peuvent s'expliquer par des différences dans la taille des échantillons de données. Avec une taille d'échantillon plus restreinte pour les données fournies par les ARAPL et l'UNASA, les variations à la hausse ou à la baisse sont plus marquées que pour les données issues de la CIPAV. Néanmoins, l'allure des courbes reste proche. Les tendances observées (à la hausse ou à la baisse) sont semblables.

Les revenus les plus élevés se concentrent principalement en Île-de-France, Hauts-de-France et en Corse

Carte 11 : Répartition du revenu moyen par région¹



Note de lecture : en 2018, le revenu moyen des architectes en Île-de-France était de 57 215 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

L'analyse régionale montre l'existence de grandes disparités de revenu sur le territoire national. Les architectes inscrits en région Île-de-France disposent du plus fort revenu moyen qui s'élève à 57 215 euros, suivis par ceux inscrits en Corse et dans les Hauts-de-France, dont les revenus moyens s'élèvent respectivement à 55 396 euros et 53 931 euros. Les architectes inscrits dans les régions Bourgogne et Nouvelle-Aquitaine disposent respectivement d'un revenu moyen de 42 730 euros et 42 780 euros. Les architectes résidant en Occitanie disposent du plus faible revenu moyen qui est de 39 286 euros.

Des disparités de revenus très fortes qui s'expliquent notamment par le niveau d'expérience et le type d'activité

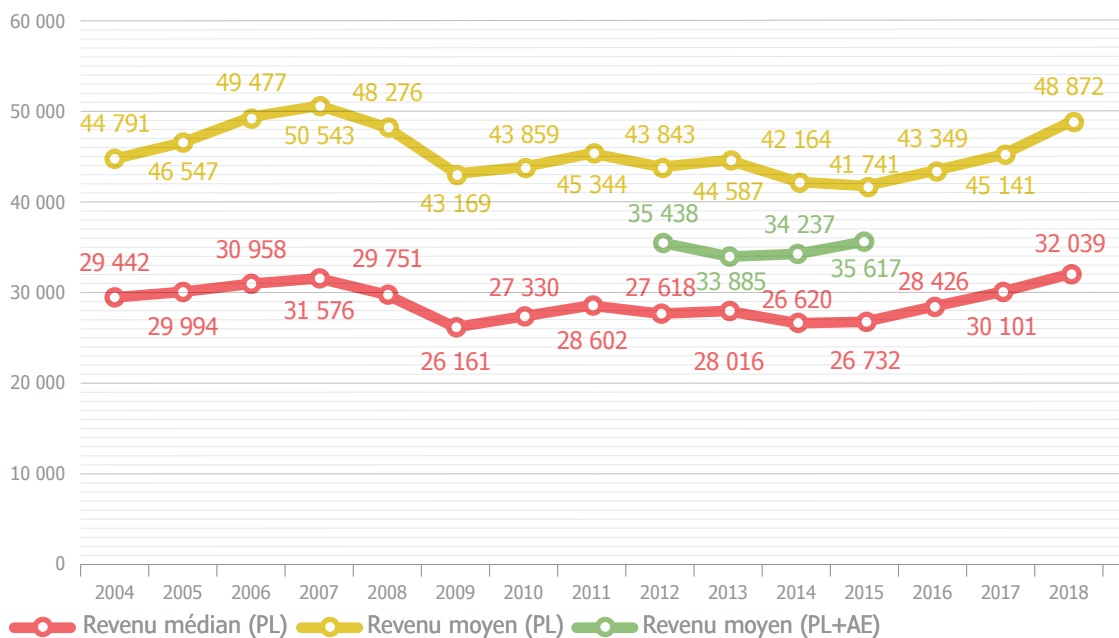
Les données fournies par la CIPAV nous permettent d'intégrer les données relatives aux revenus des architectes exerçant leur activité avec le statut d'auto-entrepreneur (statut créé en 2009) pour la période 2012 à 2015, et jusqu'à 2018 pour les architectes exerçant en libéral. D'une part, le graphique suivant témoigne d'un écart entre le revenu moyen et le

¹ Les données transmises par la CIPAV pour les DOM et les TOM sont agrégées (pour des raisons de RGDP) et ne permettent pas un traitement territoire par territoire.

revenu médian des architectes (professionnels libéraux) : il témoigne ainsi clairement de la forte dispersion des revenus autour du revenu moyen et donc de fortes inégalités de revenus au sein de la profession. En effet, le revenu annuel moyen des professionnels libéraux exerçant dans le champ de l'architecture s'élève à 48 872 euros en 2018, tandis que la moitié de ces professionnels ont un revenu (BNC) inférieur à 32 039 euros.

D'autre part, en intégrant les revenus des auto-entrepreneurs, le revenu moyen tombe à 35 617 euros en 2015 par rapport à 41 741 pour les seuls professionnels libéraux. Ceci démontre le faible niveau des revenus moyens des architectes auto-entrepreneurs qui semble traduire un phénomène de précarisation pour une partie des architectes.

Graphique 20 : Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2004 et 2018 des professionnels libéraux et auto-entrepreneurs

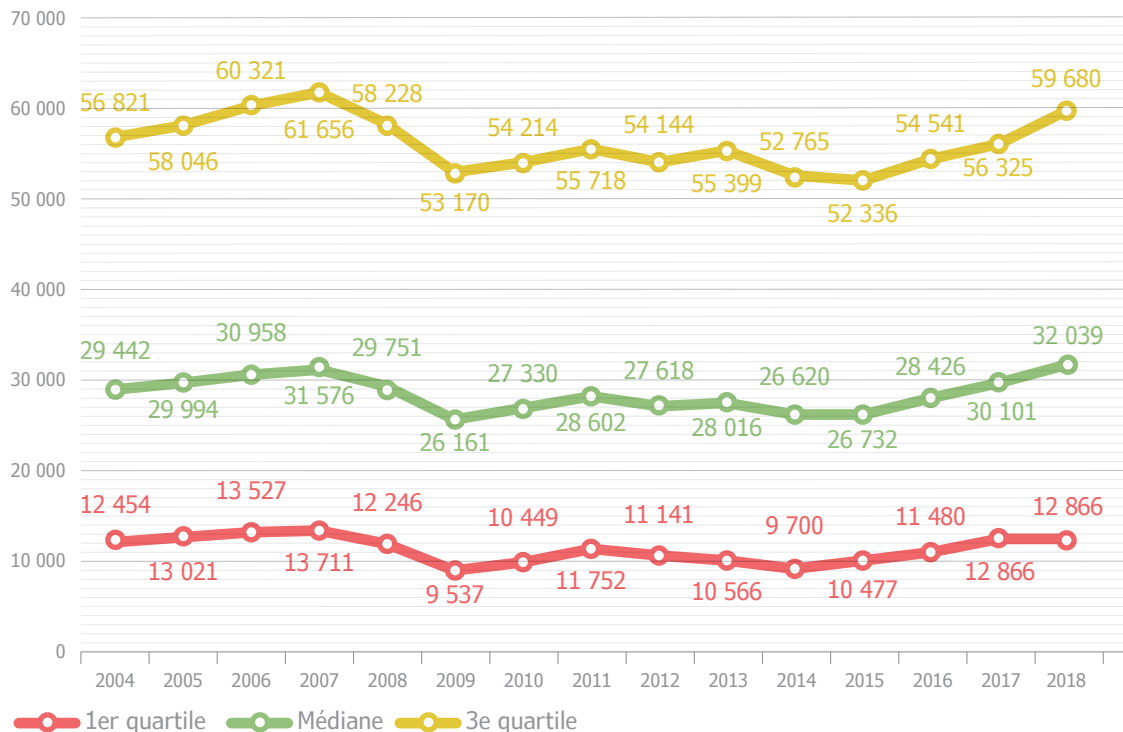


Note de lecture : en 2018, le revenu annuel moyen est de 48 872 euros, le revenu médian est de 32 039 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (PL) et revenu moyen intégrant ceux des auto-entrepreneurs (PL+AE) (champ hors salariés).

L'information disponible par quartile illustre les écarts de revenus entre les architectes. Ainsi, en 2018, les 25 % des professionnels libéraux (dans le champ de l'architecture) les plus pauvres ont des revenus inférieurs à 12 866 euros, tandis que ceux appartenant au quart le plus riche ont des revenus supérieurs à 59 680 euros. Cet écart est resté stable entre 2010 et 2015 mais depuis 2016 il augmente. En effet, le revenu moyen des architectes du 1er quartile représente entre 18 et 22 % du revenu moyen des professionnels libéraux du 3e quartile sur la période 2010-2018.

Graphique 21 : Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2004 et 2018

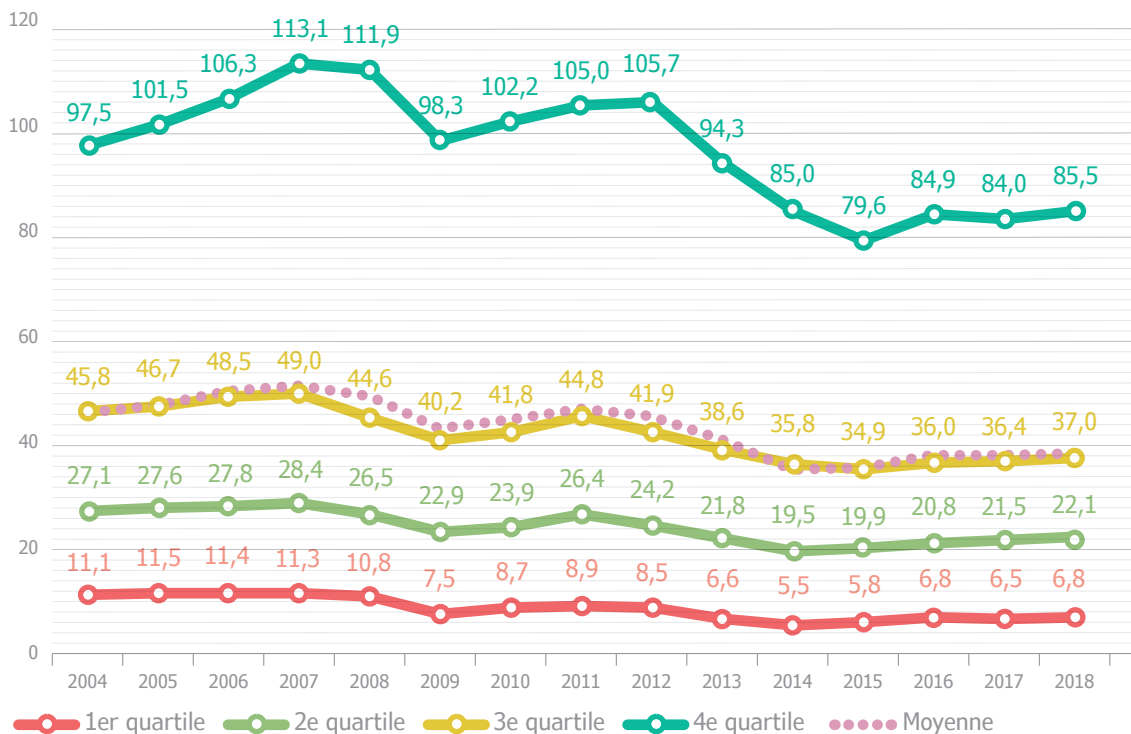


Note de lecture : en 2018, les architectes du 1er quartile (25 % de l'échantillon) ont un revenu annuel inférieur à 12 866 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Graphique 22 : Évolution des revenus BNC entre 2004 et 2018
(moyenne des revenus par quartile)

Montants en milliers d'euros



Note de lecture : en 2018, la moyenne des revenus annuels des architectes du 1er quartile (25 % de l'échantillon) est égale à 6 800 euros.

Sources : ARAPL et UNASA

Selon les données des ARAPL et de l'UNASA, les architectes appartenant au 3e quartile auraient un revenu moyen quasi égal au revenu moyen de l'ensemble des architectes en 2018. Cela signifie que le 4e quartile recouvre des revenus très élevés qui tirent le revenu moyen global vers le haut.

Si l'on s'intéresse à l'évolution des revenus moyens par quartile entre 2008 et 2018 on observe les résultats suivants :

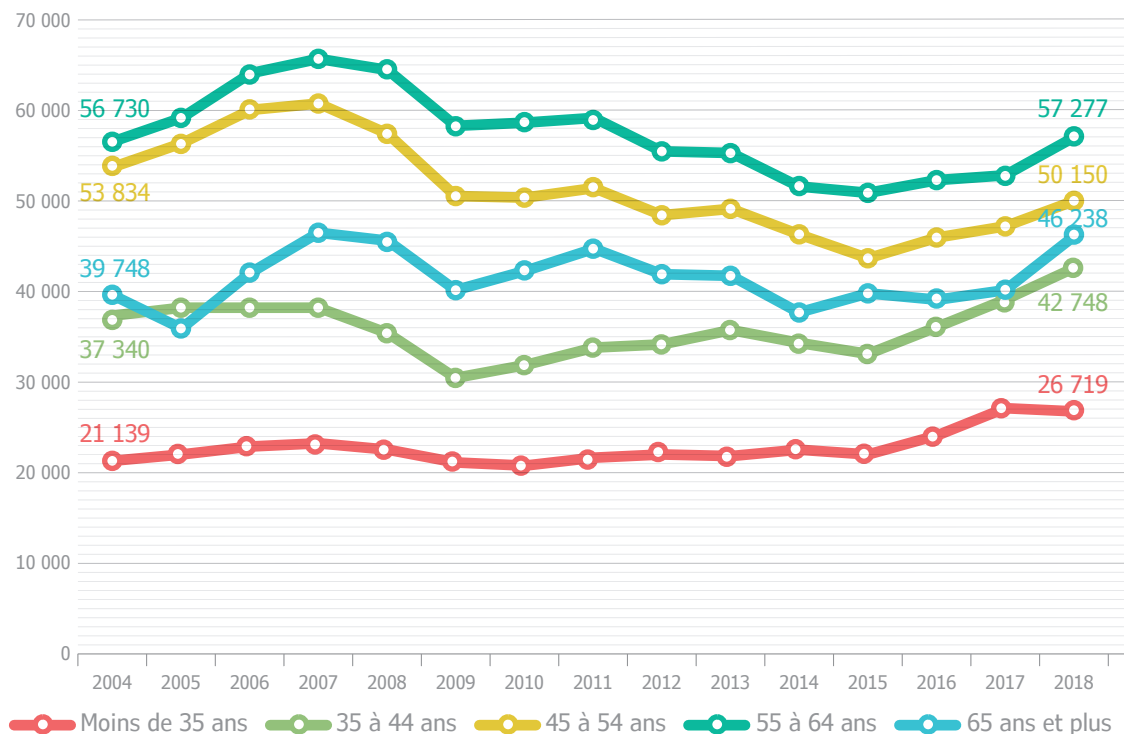
- -37 % pour le 1er quartile
- -16 % pour le 2e quartile
- -17 % pour le 3e quartile
- -24 % pour le 4e quartile

Comme cela a déjà été évoqué dans la précédente publication de l’Observatoire de la profession d’architecte, plusieurs facteurs viennent expliquer les inégalités de revenus au sein de la profession : l’âge ainsi que le niveau d’expérience, mais aussi le type de structure.

Le graphique suivant permet d’observer les écarts de revenus selon les tranches d’âges. Le niveau de revenu est bien corrélé à l’âge (et donc à l’expérience), à l’exception des architectes de plus de 65 ans qui enregistrent des revenus en moyenne plus faibles que les 45 à 54 ans.

Par ailleurs, on observe globalement de 2009 à 2018 une progression du revenu moyen des moins de 45 ans (+3 % par an entre ces deux années). En parallèle, on constate une baisse globale des revenus des plus de 45 ans de 2011 à 2015 (-4 % par an), avec des disparités en fonction des tranches d’âge plus fines. Les revenus des 45 ans et plus connaissent une progression au global de 6 % par an entre 2016 et 2018.

Graphique 23 : Évolution du revenu moyen en euros par catégories d’âge, 2004-2018



Note de lecture : en 2018, les moins de 35 ans gagnaient 26 719 euros en moyenne.
 Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

ZOOM SUR LE PHÉNOMÈNE AUTO-ENTREPRENEUR

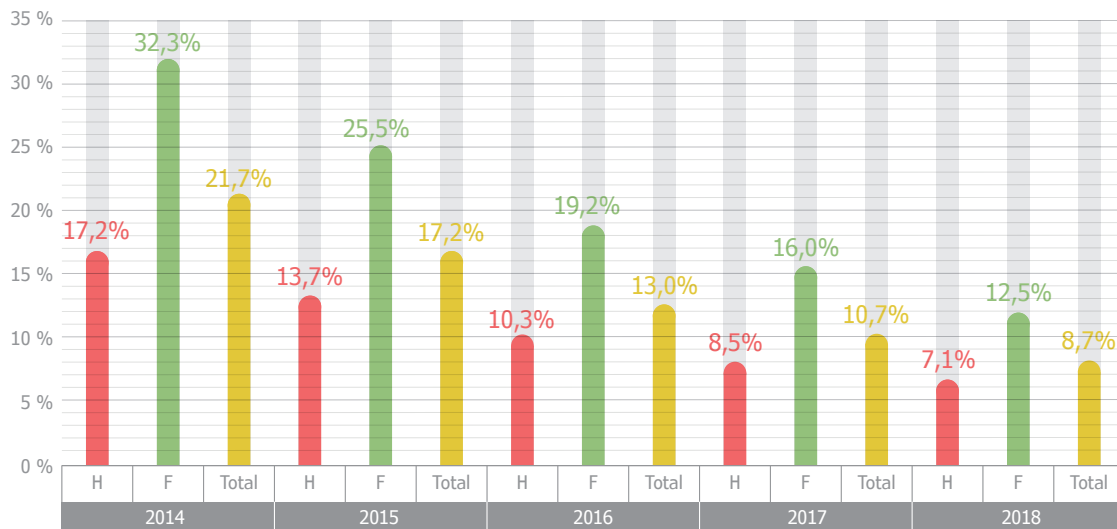
Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé en pleine période de crise économique. Nous nous sommes interrogés sur leur nombre dans la profession d'architecte. Synonyme de nouveau modèle économique pour certains ou de précarisation pour d'autres, il apparaît important d'évaluer son poids dans la profession aujourd'hui, plus de dix ans après la crise économique de 2008.

Définition INSEE du régime de l'auto-entrepreneur: Le régime de « l'auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

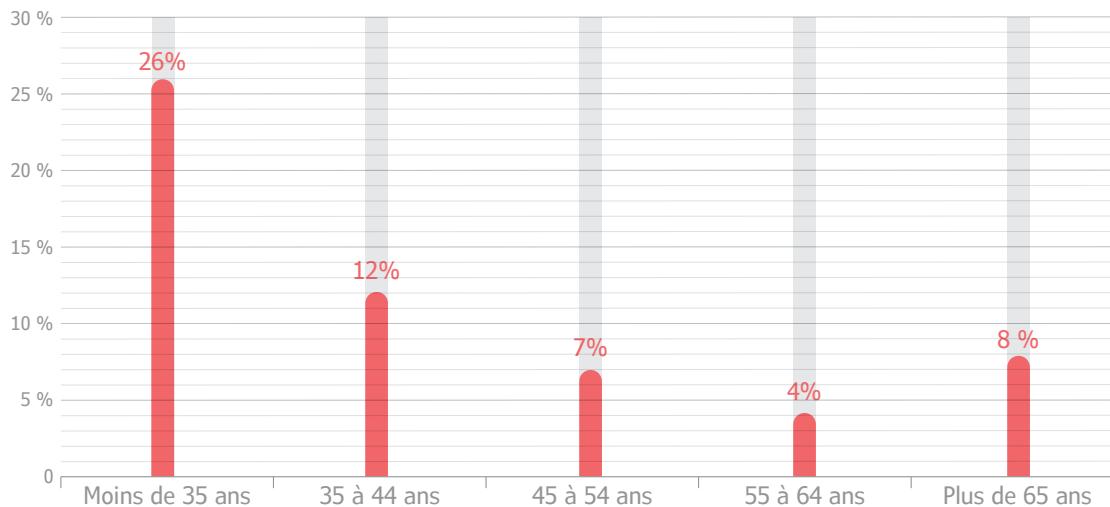
Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et créateurs d'activité à compter du 1er janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Depuis janvier 2011, l'auto-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'auto-entreprise.

Graphique 24 : Évolution de la part des architectes auto-entrepreneurs de 2014 à 2018

Note de lecture : en 2018, 7,1 % des hommes architectes (hors salariés) exercent leur activité en auto-entrepreneur.

Source : CIPAV, part des architectes auto-entrepreneurs calculée sur le champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en auto-entrepreneur (hors salariés).

En 2018, on compte 1855 architectes exerçant leur activité en auto-entrepreneur contre 19507 à titre libéral. Ainsi, 9 % des architectes ont fait le choix du régime de l'auto-entrepreneur. Cette part est en diminution par rapport à 2017 et est la plus faible depuis 2014. Elle reste cependant nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (respectivement 13 % des femmes architectes contre 7 % des hommes architectes). Par ailleurs, 26 % des architectes âgés de moins de 35 ans exercent sous ce régime en 2018.

Graphique 25 : Part des architectes auto-entrepreneurs selon les tranches d'âge en 2018

Note de lecture : en 2018, les architectes âgés de moins de 35 ans exerçant leur activité en auto-entrepreneur représentent 26 % des architectes pour cette tranche d'âge.

Source : CIPAV, part des architectes auto-entrepreneurs calculée sur le champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en auto-entrepreneur (hors salariés)

ZOOM SUR LES SALARIÉS DES AGENCES D'ARCHITECTURE

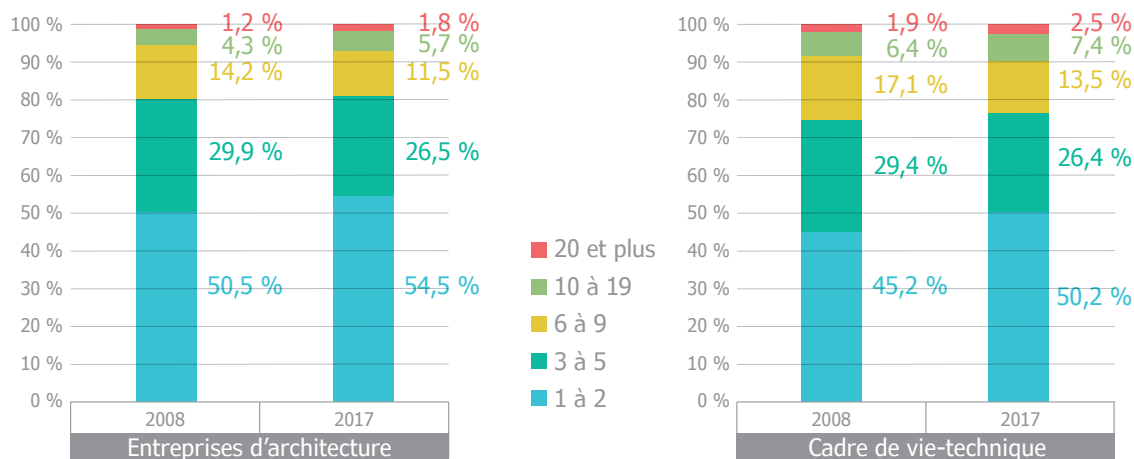
Dans ce chapitre, nous nous baserons sur la nomenclature NAF 700 de l'INSEE pour identifier les données relatives aux entreprises d'architecture (code 7111Z).

Il convient de distinguer le nombre d'entreprises (c'est-à-dire d'unités économiques, juridiquement autonomes, organisées pour produire des biens ou des services pour le marché) du nombre d'établissements (c'est-à-dire d'unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes d'une entreprise).

Le nombre d'entreprises employeuses est en recul

Entre 2008 et 2017, la part des entreprises employeuses de taille intermédiaire (6 à 19 salariés) a tendance à légèrement diminuer au profit des entreprises de taille très restreinte. La part des entreprises d'architecture ayant entre 1 et 2 salariés est passée de 50,5 % à 54,5 % entre 2008 et 2017, soit une hausse de 4 points.

Graphique 26 : Évolution de la taille des entreprises employées (2008-2017, tranches d'effectifs en ETP)

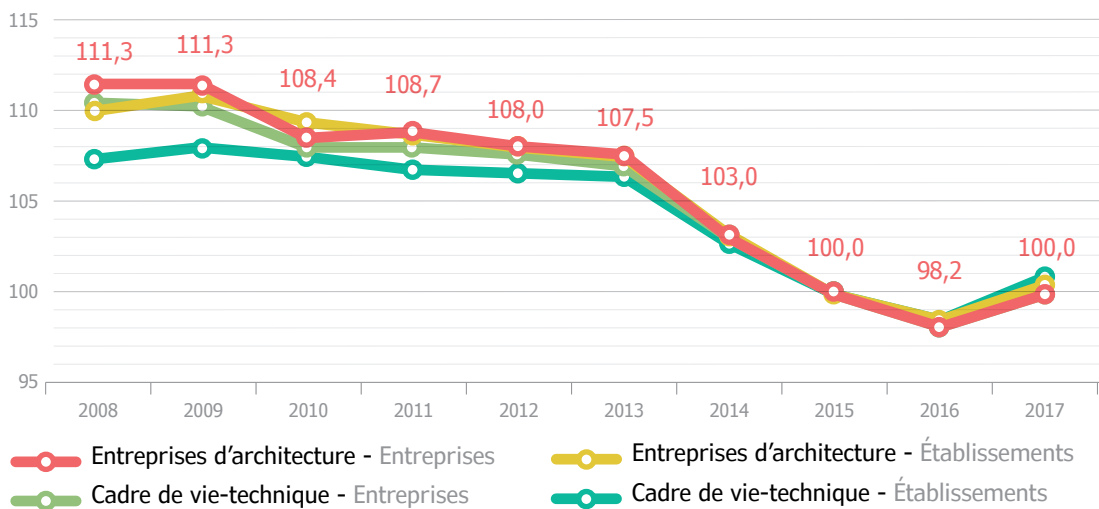


Note de lecture : au 31 décembre 2017, les entreprises d'architecture employées ayant un effectif en ETP égal à un ou deux salariés représentent près de 54,5 % du total des entreprises d'architecture employées contre 50,5 % en 2008.

Source : Actalians, 2020 - Données au 01/01/2018, baromètre OMPL.

Par ailleurs, on peut constater que le nombre d'entreprises d'architecture employées a diminué de 11 % entre 2008 et 2017.

Graphique 27 : Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2017
(base 100 en 2015)



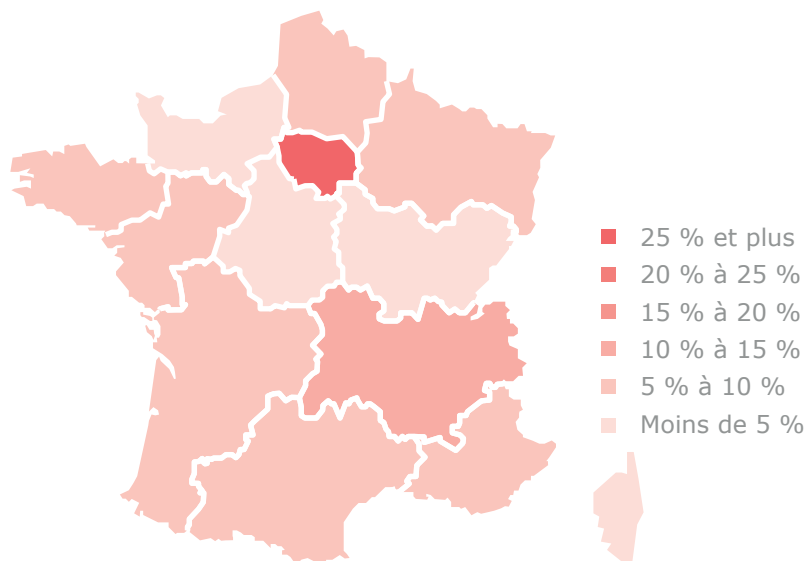
Note de lecture : au 01/01/2018, le nombre d'entreprises d'architecture employeuses a perdu 11,3 % par rapport à 2008 (l'indice était de 111,26 en 2008 contre 100 en 2017).

Source : Actalians 2020 - Données au 1er janvier, baromètre OMPL (Insee 2009-2017)

Des entreprises employeuses localisées principalement dans quelques régions

La répartition géographique des entreprises d'architecture employeuses témoigne d'une concentration sur quelques régions: en premier lieu l'Île-de-France suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Carte 12 : Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses¹



Note de lecture : au 01/01/2018, plus de 25 % des entreprises d'architecture employeuses sont localisées en Île-de-France.

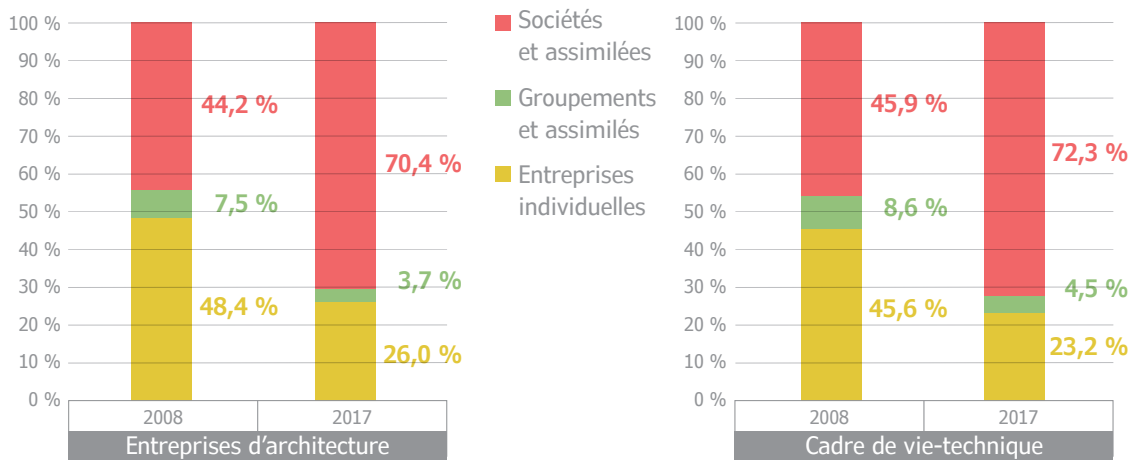
Source : Actalians 2020, Bases adhérents 2017 - baromètre OMPL

¹ Les données pour les DOM ne figuraient pas dans les données transmises cette année par Actalians.

En 2017, 70 % des entreprises employées ont un statut juridique de société (ou assimilé)

Le statut de société a progressé au sein du secteur (+26,2 points de pourcentage entre la fin 2008 et la fin 2017) au détriment des entreprises et groupements.

Graphique 28 : Répartition des entreprises employées en fonction du statut juridique

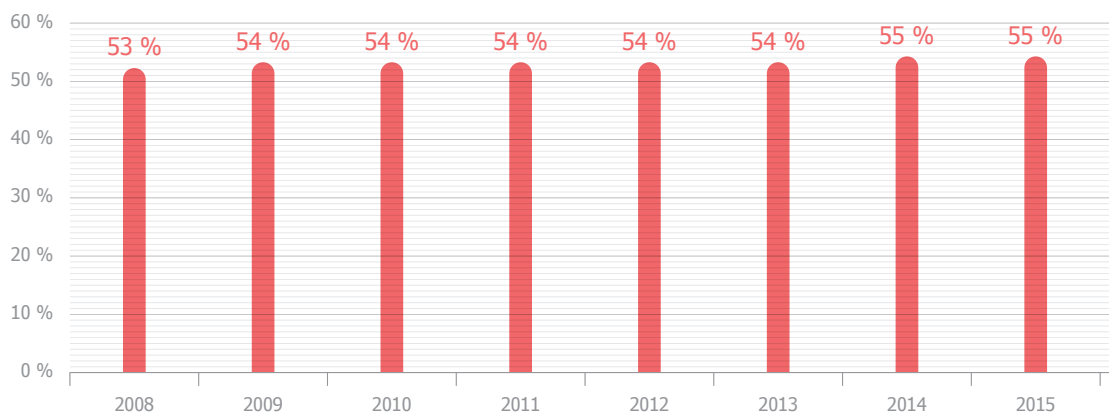


Note de lecture : au 31 décembre 2017, les entreprises individuelles représentent 26 % des entreprises d'architecture employées.

Source : Actalians 2020, Données au 31 décembre 2017 - baromètre OMPL

Un taux de féminisation du statut de salarié en agence d'architecture qui demeure stable depuis 2009

Graphique 29 : Évolution du taux de féminisation* entre 2008 et 2015



*taux de féminisation qui concerne tous les emplois salariés au sein des agences d'architecture (et non exclusivement les femmes architectes salariées).

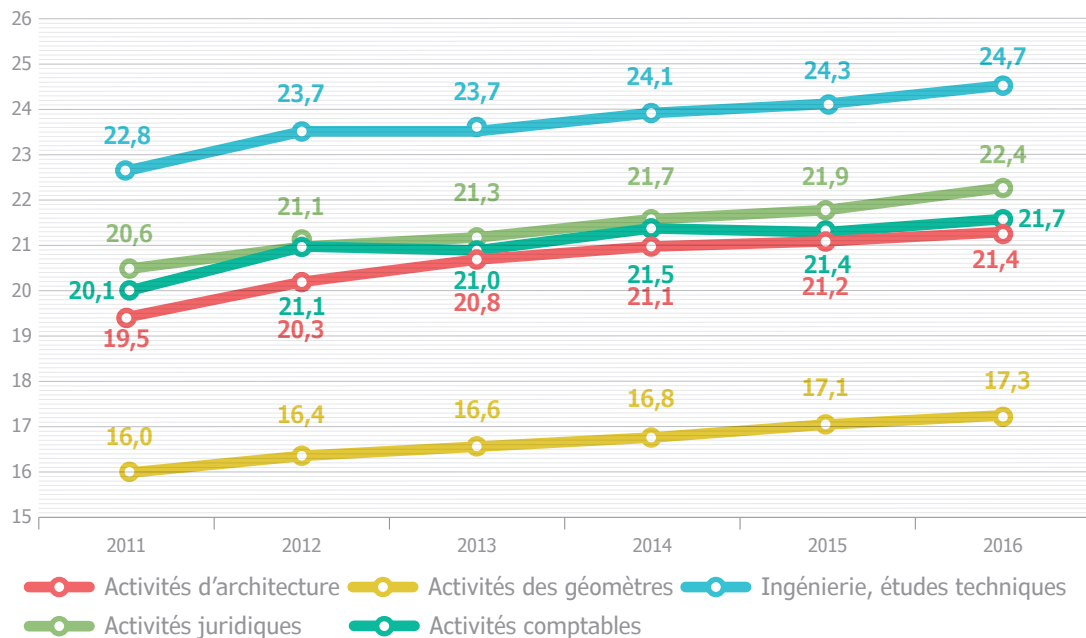
Note de lecture : en 2015, 55 % des personnes travaillant dans des établissements d'architecture étaient des femmes.

Source : Actalians 2020 baromètre OMPL, (données DADS)

En analysant le taux de féminisation des emplois salariés au sein des agences d'architecture (tous postes confondus), on observe une proportion d'emplois féminins très stable sur les huit dernières années (un peu plus de la moitié des effectifs).

Un salaire brut horaire moyen qui progresse plus rapidement dans le domaine des activités d'architecture

Les données présentées ici sont issues de l'enquête de déclaration annuelle de données sociales (DADS). Cette enquête permet une approche par grands secteurs et sous-secteurs au niveau de la nomenclature d'activité NAF 700 (code 7111Z pour les activités d'architecture). Le graphique suivant met en parallèle les évolutions du salaire brut horaire moyen pour différentes activités appartenant à l'ensemble « Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ». Entre 2011 et 2016, cet indicateur progresse plus rapidement pour l'activité d'architecture (+10 % pour les salariés du domaine de l'architecture, contre +8 % à +9 % pour les salariés des autres domaines d'activité). Il reste toutefois inférieur au salaire brut horaire moyen observé dans les autres activités présentées, à l'exception de celui des géomètres.

Graphique 30 : Salaire brut horaire moyen (en euros)

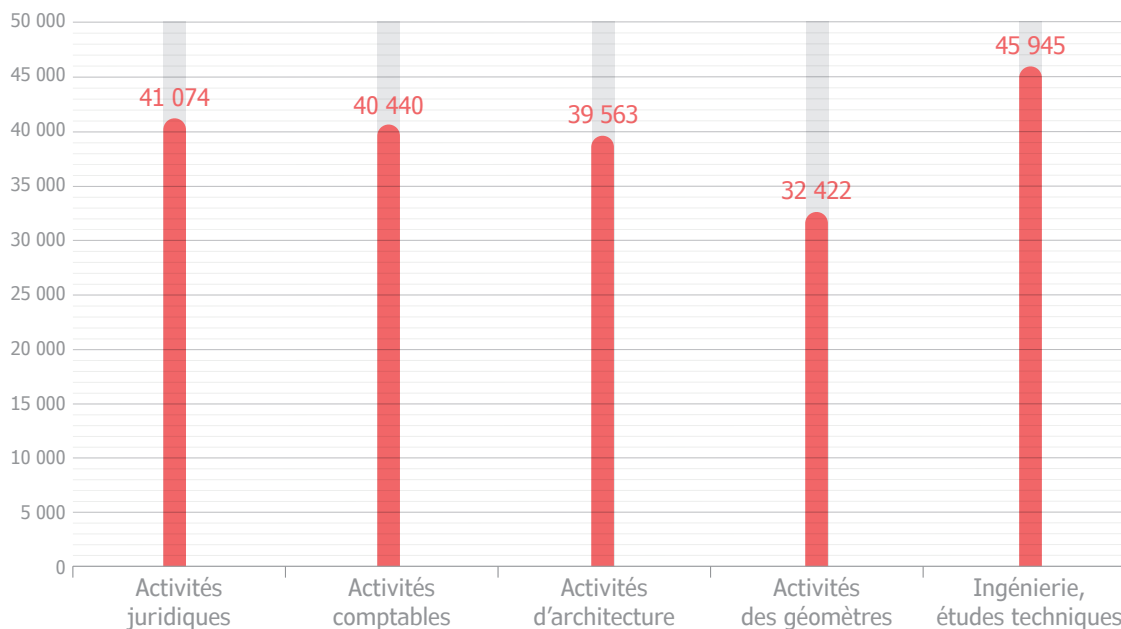
Note de lecture : en 2016, le salaire brut horaire moyen était de 21,40 € pour les activités d'architecture (tous postes confondus).

Source : INSEE, données DADS 2011 à 2016

Toutefois ces données moyennes masquent la réalité de certaines activités qui présentent, par exemple, une large part de contrats de travail à temps partiel. D'où l'intérêt d'analyser les données en ETP.

Un salaire brut annuel en équivalent temps plein (ETP) comparable à celui des activités juridiques et des activités comptables

Graphique 31 : Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en euros) en 2016



Note de lecture : en 2016, le salaire brut annuel en équivalent temps plein pour les activités d'architecture était de 39 563 € (tous postes confondus).

Source : INSEE, données DADS 2016

Ainsi, l'approche en ETP permet de lisser les écarts liés notamment aux emplois à temps partiel. En moyenne et pour une durée de travail comparable, les architectes salariés perçoivent un salaire brut annuel comparable à celui perçu par les salariés des activités juridiques et des activités comptables.

Quelques données d'enquête sur les salaires annuels bruts en euros en 2020 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics

Afin de pouvoir situer le niveau de salaires dans les agences d'architecture, nous pouvons nous appuyer sur les données d'une enquête publiée dans une revue spécialisée du secteur du bâtiment. Il faut souligner que les salaires annuels varient fortement en fonction de la localisation de l'entreprise (Île-de-France ou autres régions) et de l'expérience.

Tableau 1 : Salaires annuels bruts en euros en 2020 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics, dans la région Île-de-France

Métiers	Rémunération en milliers d'euros en 2020 selon l'expérience (dans la région Île-de-France)			
	0 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 8 ans	> 8 ans
Responsable d'agence	55/56	56/60	60/74	74/140
Chef de projets	40/42	42/45	45/52	52/70
Maître d'œuvre d'exécution	30/36	36/40	40/50	50/70
Ingénieur d'études	33/38	38/45	45/50	50/60

Note de lecture : en 2020, selon les données de cette enquête, le salaire annuel brut d'un ingénieur d'études ayant entre 5 et 8 ans d'expérience et exerçant son activité en Île-de-France était compris entre 45 000 et 50 000 euros.

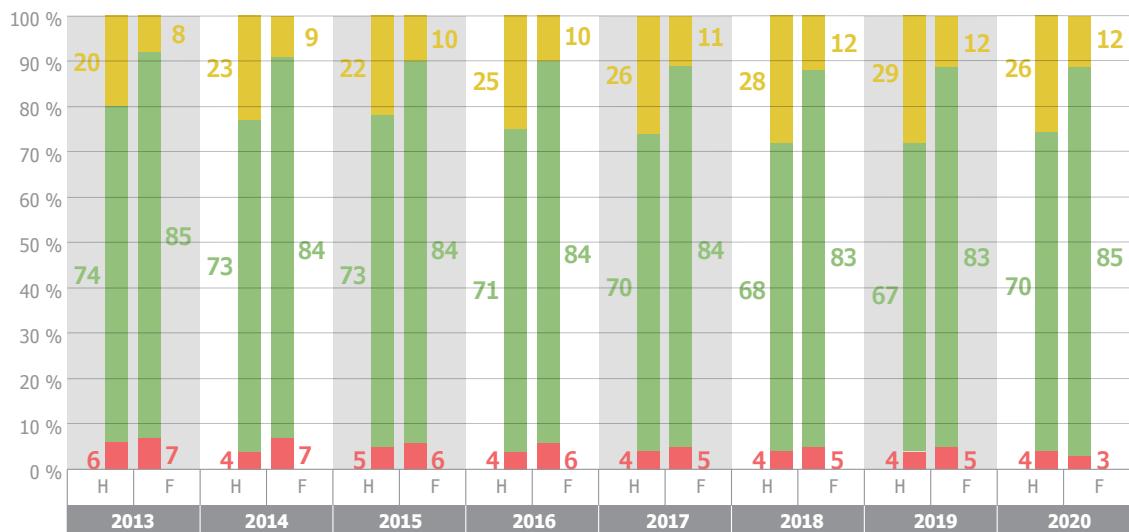
Source : Données issues d'une enquête auprès de 1 500 candidats, réalisée par le cabinet Hays et publiée en ligne. Les données ne tiennent pas compte des éléments variables de rémunération et des avantages en nature.

LE CHÔMAGE CHEZ LES ARCHITECTES

Une part croissante des hommes de plus de 50 ans chez les architectes inscrits à Pôle emploi

La majorité des architectes inscrits à Pôle emploi est âgée de 25 à 49 ans. Après avoir subi les effets de la crise en 2010, les jeunes architectes sont moins nombreux à être au chômage. En effet, après 2013, la part des jeunes architectes demandeurs d'emploi s'est stabilisée autour de 4 % pour les hommes (contre 30 % en 2010) et 5 % pour les femmes (après 2014). La part des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a eu tendance à augmenter de 2014 à 2019, même si elle a récemment diminué pour les hommes architectes (-3 points par rapport à janvier 2019). En janvier 2020, 26 % des hommes architectes inscrits à Pôle emploi appartenaient à la catégorie des plus de 50 ans.

Graphique 32 : Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janv.) par âge et par sexe, 2013-2020



■ Moins de 25 ans ■ 25 à 49 ans ■ 50 ans et plus

Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Les données de 2019 et 2020 sont les données provisoires transmises par Pôle emploi.

Note de lecture : au 1er janvier 2020, 85 % des femmes architectes inscrites à Pôle emploi avaient entre 25 et 49 ans (pour la catégorie A).

Source : Pôle emploi

La partie qui va suivre est dédiée aux données de l'enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC – 2018) du ministère de la Culture (Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle, ministère de la Culture / DGP / SDESRA).

PARTIE II

REGARD SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

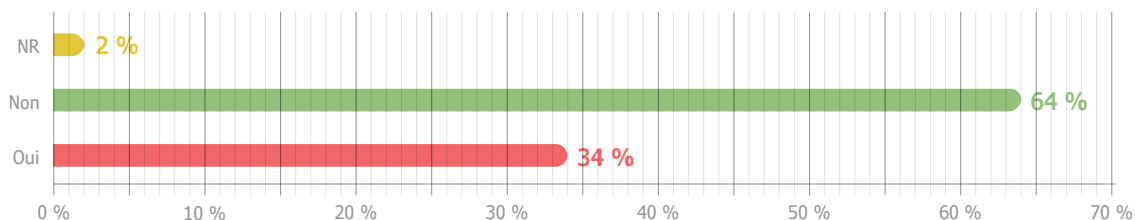
Cette partie est basée sur les données de l'enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC11 – 2018) qui couvre l'ensemble des promotions de diplômés de 2015 issus des 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), des Paysagistes DPLG des ENSAP de Lille et de Bordeaux, et des DSA (diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture) des ENSA de Paris-Belleville, de Paris-Est, de Paris-La Villette et de l'École de Chaillot. Il s'agit de données déclaratives.

Sur 3277 diplômés recensés dans les annuaires des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA), 3107 ont été contactés à la fin de l'année 2018 et 1906 ont répondu à l'enquête, le taux de réponse global s'établit ainsi à 61,3 %. Les résultats de l'enquête doivent donc être interprétés avec précaution. Parmi les 1906 personnes ayant répondu à l'enquête, on compte 1173 ADE (architectes diplômés d'État) représentant 61,5 % de l'ensemble de la population des répondants, 657 HMONP (habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre) soit 34,5 %, et 75 DSA soit 3,9 % dont 38 de Chaillot.

L'analyse concerne 1232 diplômés en 2015 n'ayant pas obtenu postérieurement un autre diplôme complémentaire ou poursuivi une autre formation que celles mentionnées ci-dessus. Parmi ces 1232 diplômés, on recense 622 diplômés ADE et 550 diplômés de la HMONP.

À noter, trois ans après l'obtention de leur diplôme, près d'un tiers des titulaires de la HMONP interrogés est inscrit à l'Ordre.

Graphique 33 : Inscription au tableau de l'Ordre des architectes (diplômés HMONP)



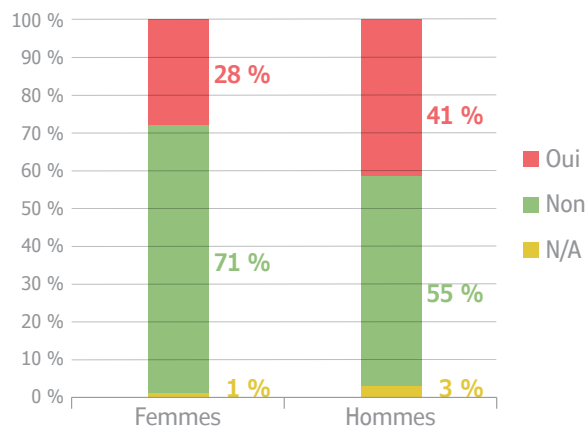
NR pour « Non répondant »

Base : 484 diplômés HMONP insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage.

Note de lecture : 64 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrits au tableau de l'Ordre en 2018 (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Graphique 34 : Inscription au tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe (diplômés HMONP)



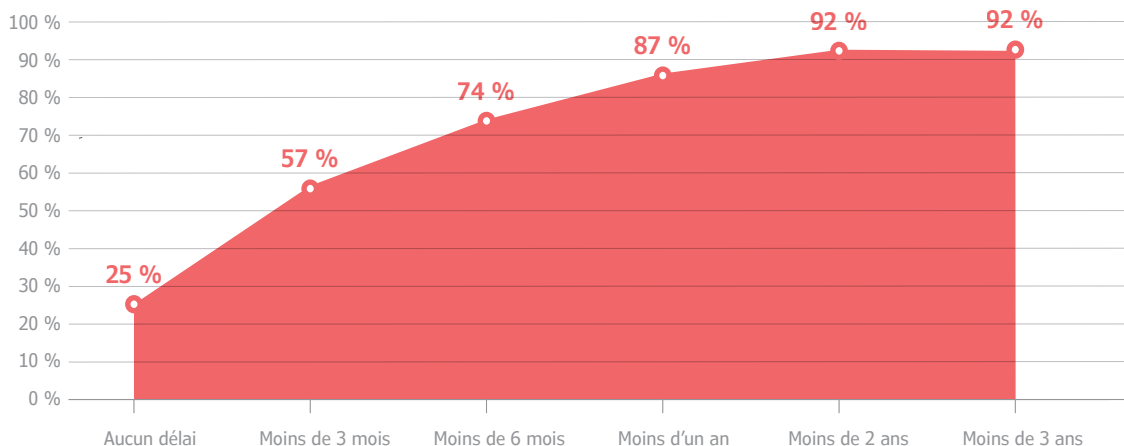
Base : 484 diplômés HMONP (276 femmes et 208 hommes) insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage

Note de lecture : 71 % des femmes diplômées de la HMONP interrogées dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrites au tableau de l'Ordre en 2018 (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

UN DÉLAI D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME RELATIVEMENT RAPIDE MAIS QUI TEND À S'ALLONGER

Le graphique 35 permet d'examiner la rapidité d'accès au premier emploi pour les jeunes diplômés en architecture. 25 % d'entre eux sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme. Ils sont 74 % à accéder à leur premier emploi en moins de 6 mois.

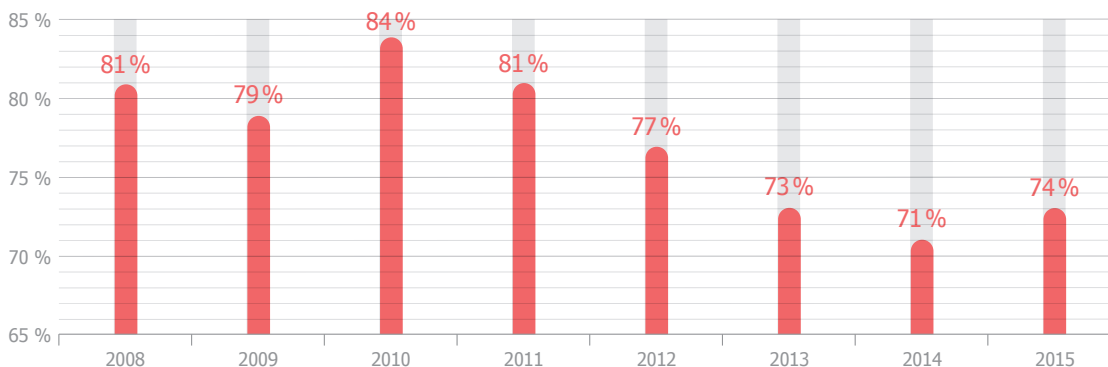
Graphique 35 : Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)

Base : 1 232 diplômés

Note de lecture : 92 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 3 ans.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Toutefois, les données des précédentes enquêtes nous permettent de constater un certain allongement de ce délai d'accès au premier emploi. Ainsi, exception faite d'une amélioration de cette part pour l'année 2010 – qui peut être corrélée à un meilleur état de la demande sur le marché de la construction – cet indicateur demeure plafonné autour des 80 % depuis la crise de 2008.

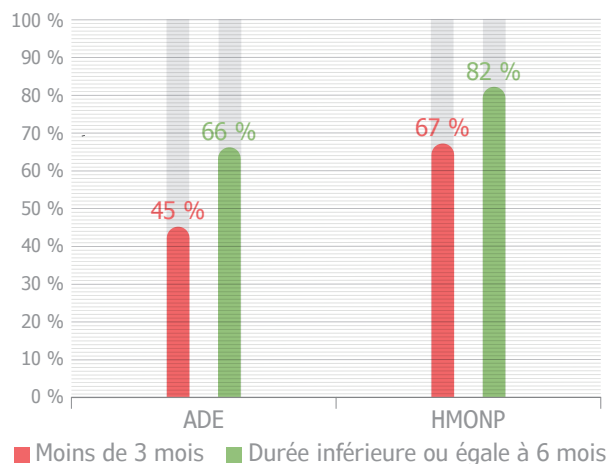
Graphique 36 : Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)

Note de lecture : 74 % des personnes interrogées en 2018 (obtention de leur diplôme en 2015) dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Les données déclinées selon le diplôme démontrent un délai d'accès à l'emploi plus rapide chez les diplômés de la HMONP. Les données détaillées nous apprennent notamment que 34 % d'entre eux poursuivaient une activité qu'ils avaient entamée au cours de leurs études.

Graphique 37 : Accès au 1er emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)



Base : 622 diplômés ADE et 550 HMONP

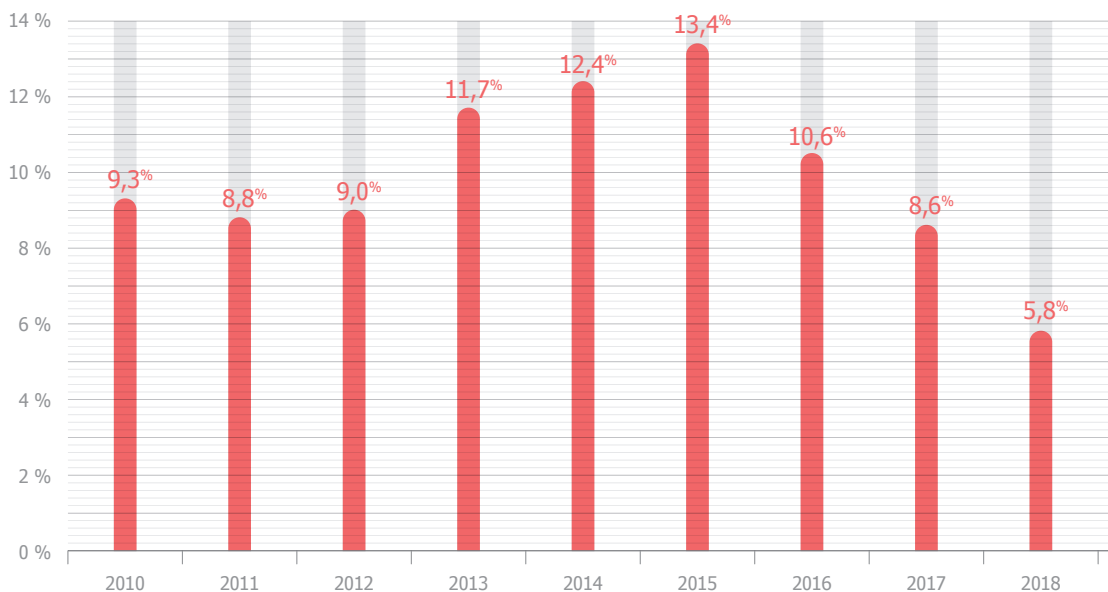
Note de lecture : 82 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Au global, 89,9 % des diplômés interrogés déclarent occuper une activité professionnelle (trois ans après l'obtention de leur diplôme)¹. Cette part s'élève à 93,2 % des hommes contre 87,8 % des femmes. 5,8 % des diplômés de 2015 interrogés en 2018 sont en situation de recherche d'emploi alors qu'ils étaient 8,6 % l'année précédente. La part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme est plus élevée chez les femmes (6,4 % contre 5,0 % chez les hommes) et tout particulièrement chez les femmes architectes diplômées d'État (ADE). En effet, 7,0 % des femmes diplômées d'État en 2015 sont à la recherche d'un emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme alors que 5,5 % des femmes diplômées d'une HMONP sont dans cette situation. Le taux d'architectes en recherche d'emploi est sensiblement le même en Île-de-France et dans les autres régions. 5,9 % des diplômés de 2015 hors Île-de-France sont dans ce cas en 2018 (contre 9,1 % en 2017) alors qu'ils sont 5,8 % en Île-de-France (contre 7,8 % l'année précédente). Alors que la part des diplômés en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme avait augmenté de 1,7 point entre les enquêtes de 2013 et 2015, on peut observer une diminution de cette part depuis 2015. Ceci peut être expliqué par le dynamisme du marché du logement depuis 2015, qui constitue le premier marché de maîtrise d'œuvre des architectes.

¹ À noter que 3,7 % des diplômés interrogés sont en formation, 5,8 % sont en recherche d'emploi et 0,5 % n'ont pas d'activité professionnelle.

Graphique 38 : Part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme dans les différentes enquêtes



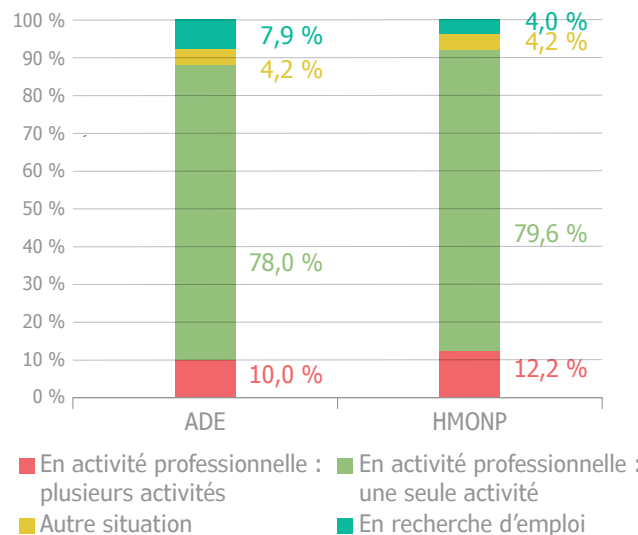
Note de lecture : d'après la dernière enquête de 2019, 5,8 % des diplômés de 2015 interrogés en 2018 étaient à la recherche d'un emploi.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

PLUS D'UN DIPLÔMÉ EN ARCHITECTURE SUR 10 EST EN SITUATION DE PLURIACTIVITÉ

Si l'on s'intéresse à la situation professionnelle des diplômés en 2015 n'ayant pas obtenu postérieurement un autre diplôme complémentaire ou suivi d'autres formations que la HMONP ou le diplôme ADE, on constate que les détenteurs d'une HMONP paraissent moins impactés par la mauvaise conjoncture économique. En effet, 91,8 % d'entre eux sont en activité (ayant une seule ou plusieurs activités) contre 87,9 % pour les architectes diplômés d'État.

Graphique 39 : Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)

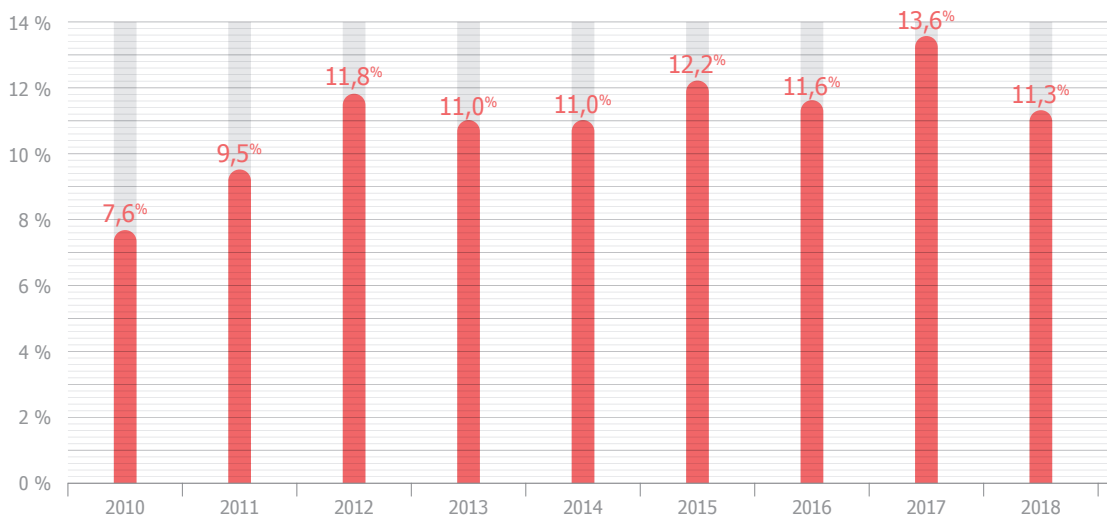


Base : 1 232 diplômés

Note de lecture : 4,0 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête sont en situation de recherche d'emploi (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Au global, 78,7 % des répondants déclarent n'exercer qu'une seule activité et 11,3 % déclarent en occuper plusieurs. Alors que la part des personnes exerçant sous plusieurs statuts ou exerçant diverses activités était de 7,6 % en 2010, elle atteint 11,3 % en 2018. Depuis 2012, le taux de pluriactivité chez les jeunes diplômés en architecture est relativement stable, il varie généralement entre 11 % et 12 % (hormis en 2017, année atypique à interpréter avec précaution du fait d'un faible taux de réponse à l'enquête).

Graphique 40 : Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête¹

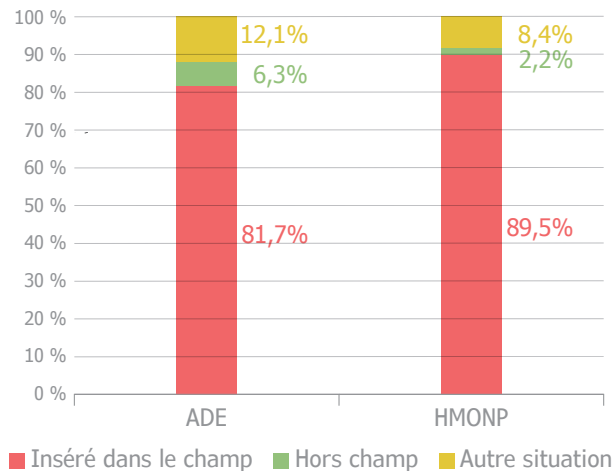
Note de lecture : 11,3 % des diplômés de 2015 interrogés en 2018 dans le cadre de cette enquête sont en situation de pluriactivité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

UNE LARGE MAJORITÉ DE JEUNES DIPLÔMÉS INSÉRÉE DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ DE L'ARCHITECTURE... MAIS UNE LÉGÈRE ORIENTATION À LA BAISSÉ DE CETTE PART

Les diplômés de 2015 interrogés en 2018 déclarent dans 85,6 % des cas exercer une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (près de neuf sur dix pour les jeunes diplômés titulaires de la HMONP contre près de 8 sur dix pour les ADE).

¹ Les années mentionnées dans le graphique correspondent aux dates de production des résultats de l'enquête.

Graphique 41 : Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti

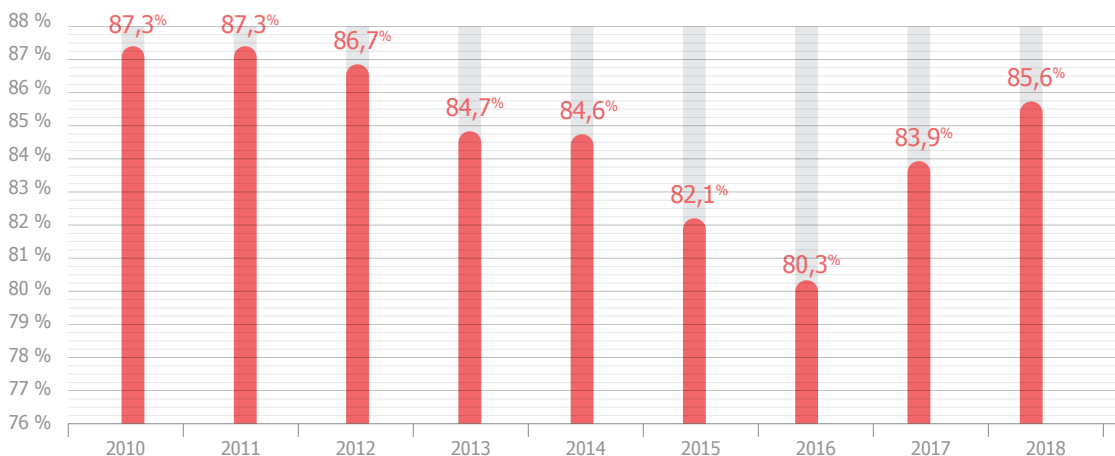
Base : 622 diplômés ADE et 550 HMONP

Note de lecture : 89,5 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Comme en témoigne le graphique suivant, ce taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti suit une orientation à la baisse depuis 2010. Cependant, le taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti s'est amélioré de 1,7 point entre 2017 et 2018.

Graphique 42 : Évolution du taux d'insertion dans le champ Architecture–Urbanisme–Patrimoine bâti



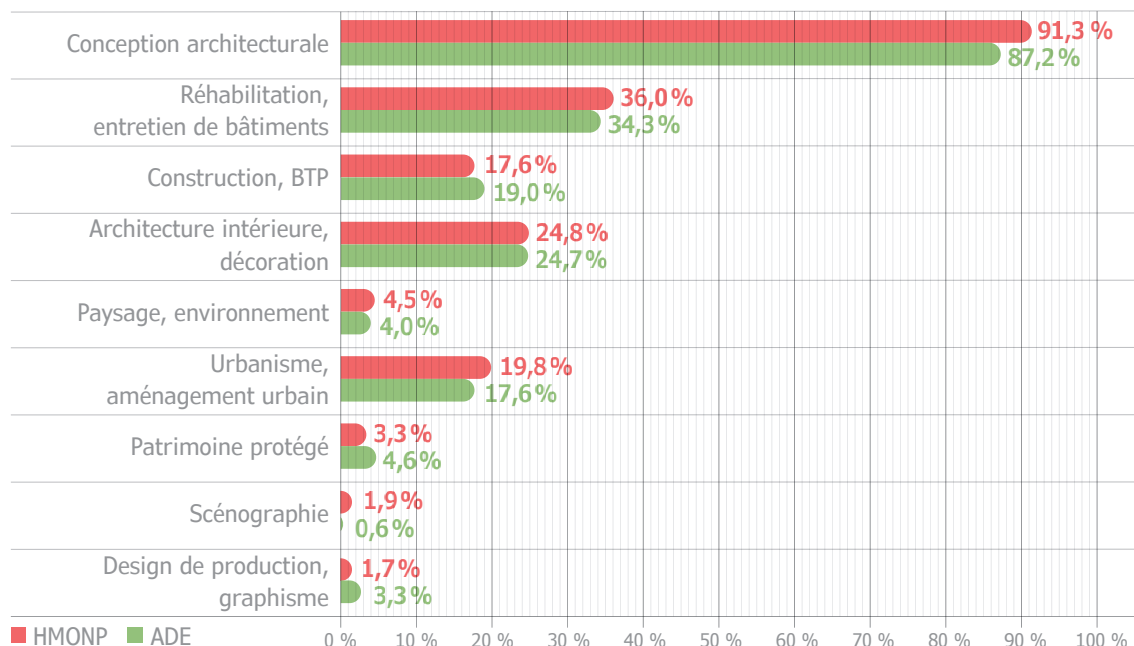
Note de lecture : 85,6 % des diplômés interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation en 2018 (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

PLUS DE 8 JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE SUR 10 DÉCLARENT EXERCER DANS LE DOMAINE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE

Le graphique suivant permet d'observer quels sont les domaines privilégiés d'intervention des jeunes architectes. Ainsi, les jeunes diplômés de 2015 évoquent principalement les deux domaines suivants: la conception architecturale (87,9 % des répondants), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (35,5 %).

Graphique 43 : Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, au moins une réponse parmi 3)



Base : 478 diplômés ADE et 484 diplômés HMONP, actifs et insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage

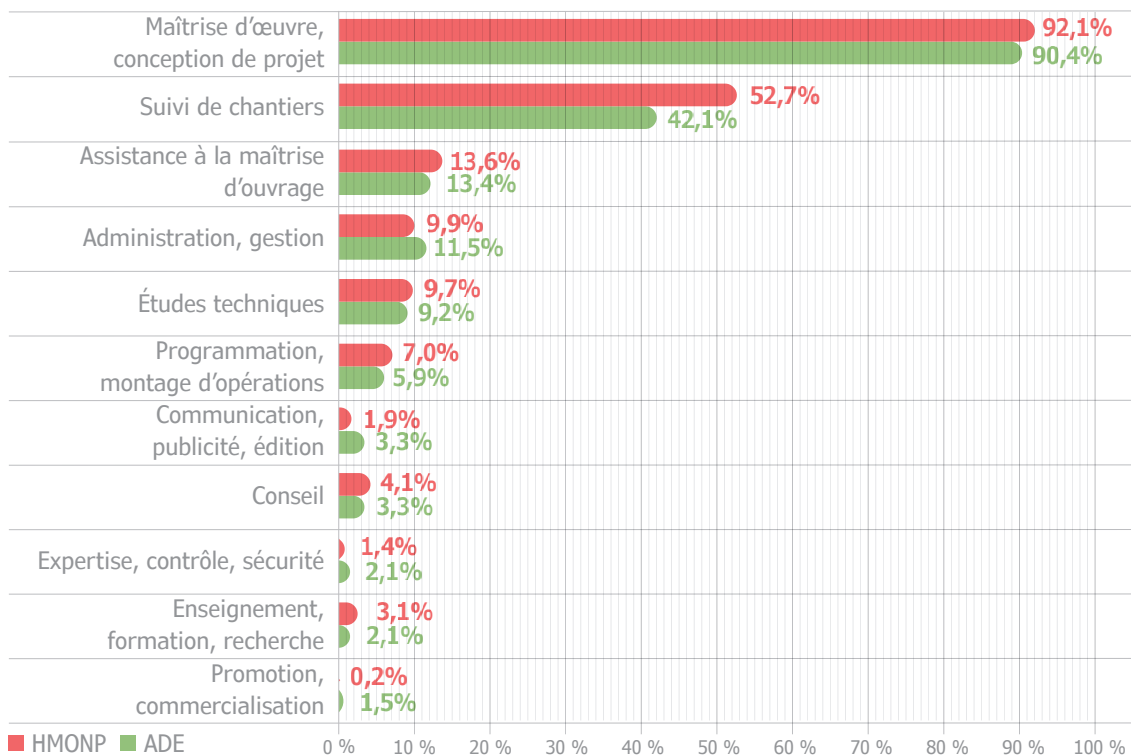
Note de lecture : 91,3 % des diplômés de la HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité dans le domaine de la conception architecturale (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Les résultats de l'enquête montrent que 19,6 % des diplômés de la promotion 2015 exercent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Cette part s'élève à 17,6 % des diplômés d'État en architecture (ADE) contre 19,8 % des diplômés en HMONP. En ce qui concerne le domaine de l'architecture d'intérieur et la décoration, près d'un quart des diplômés (que ce soit en HMONP ou en ADE) exerce dans le domaine de l'architecture intérieure, décoration.

Concernant les activités exercées au titre de l'emploi principal, 91 % des diplômés insérés dans le domaine « Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projets. Les données selon les diplômés montrent que les détenteurs de la HMONP assurent plus que les autres diplômés ce type de missions (92,1 % des titulaires de la HMONP contre 90,4 % des ADE).

Graphique 44 : Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)



Base : 478 diplômés ADE et 484 diplômés HMONP insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage

Note de lecture : 92,1 % des diplômés de la HMONP insérés dans le domaine architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

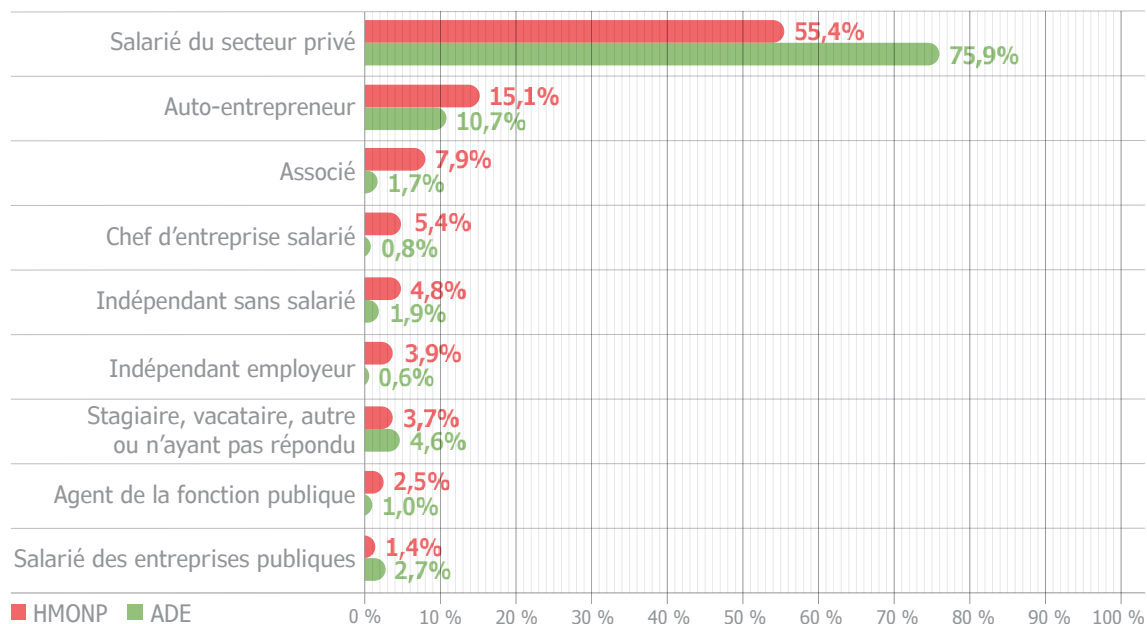
DES JEUNES DIPLÔMÉS MAJORITAIREMENT SALARIÉS

72,4 % des jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage, déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés¹. Seuls 6,2 % des jeunes diplômés en 2015 exercent leur métier d'architecte en tant qu'indépendants/libéraux (soit en tant qu'indépendants sans salariés ou comme indépendants

¹ Nous regroupons parmi les profils salariés : les salariés des entreprises publiques, des entreprises privées, les chefs d'entreprise salariés et les agents de la fonction publique.

employeurs). Par ailleurs, les profils salariés se retrouvent davantage chez les femmes (76,1 % d'entre elles contre 67,2 % des hommes). À l'inverse, le statut d'indépendant est plus majoritairement présent chez les hommes (7,8 % contre 5,1 % des femmes).

Graphique 45 : Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)

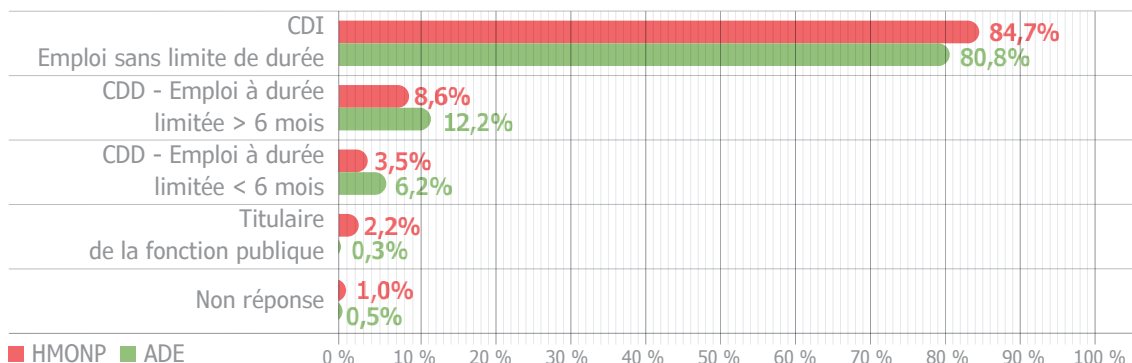


Base : 478 diplômés ADE et 484 diplômés HMONP insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage

Note de lecture : 55,4 % des diplômés de la HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés du secteur privé (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

98 % des architectes diplômés salariés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage » sont sous contrat tandis que 1,4 % d'entre eux est titulaire de la fonction publique. En moyenne, plus de quatre diplômés salariés sur cinq (82 %) disposent d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Cette part s'élève à 84,7 % pour les titulaires d'une HMONP contre 80,8 % pour les ADE. Par ailleurs, 18,4 % des ADE occupent un emploi à durée déterminée (CDD) contre 12,1 % des titulaires d'une HMONP.

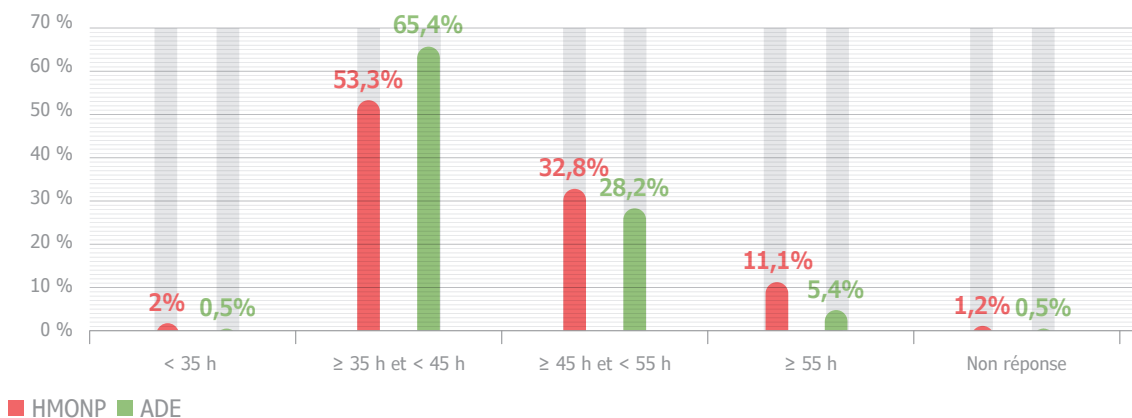
Graphique 46 : Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat

Base : 385 diplômés ADE salariés et 313 HMONP salariés

Note de lecture : 84,7 % des titulaires d'une HMONP qui exercent une activité en salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

La durée hebdomadaire moyenne d'exercice pour les jeunes diplômés architectes exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet (91,8 % d'entre eux) s'élève à environ 43 heures et 43 minutes. On constate malgré tout une différence selon le sexe (45h05 pour les hommes contre 42h44 pour les femmes). La distribution du temps hebdomadaire de travail selon les diplômes montre des tendances assez similaires pour les titulaires de la HMONP et les ADE.

Graphique 47 : Temps de travail hebdomadaire / Temps complet

Base : Actifs travaillant dans le domaine de l'architecture/patrimoine bâti, urbanisme et paysage et exerçant à temps complet = 387 diplômés ADE et 497 diplômés HMONP

Note de lecture : 53,3 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette

enquête et exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet déclarent travailler entre 35 et 45 heures par semaine en moyenne (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE : PLUS D'UN TIERS DES DIPLÔMÉS SONT INSTALLÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Une large majorité des diplômés de 2015 en activité dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage exercent uniquement en France (79,2 %). Au total, 18,6 % des diplômés de la promotion 2015 insérés dans le domaine de l'architecture déclarent exercer leur activité à l'étranger (13,4 % exercent uniquement à l'étranger ; 5,1 % exercent en France et à l'étranger).

La région Île-de-France regroupe à elle seule 33,6 % des diplômés en activité dans le domaine de l'architecture.

Tableau 2 : Région d'exercice professionnel

Base : Actifs travaillant dans le domaine de l'architecture/patrimoine bâti, urbanisme et paysage = 1013 répondants

Région d'exercice professionnel	Ensemble	Région d'exercice professionnel	Ensemble
Île-de-France	33,6 %	Nouvelle-Aquitaine	4,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	9,1 %	Occitanie	5,8 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,2 %	Pays de la Loire	1,9 %
Bretagne	3,2 %	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,3 %
Centre-Val de Loire	0,8 %	DOM-TOM	1,5 %
Corse	0,3 %	France et étranger	5,1 %
Grand Est	5,5 %	Étranger	13,4 %
Hauts-de-France	2,1 %	Non réponses	3,5 %
Normandie	2,2 %		
Total diplômés			100,0 %

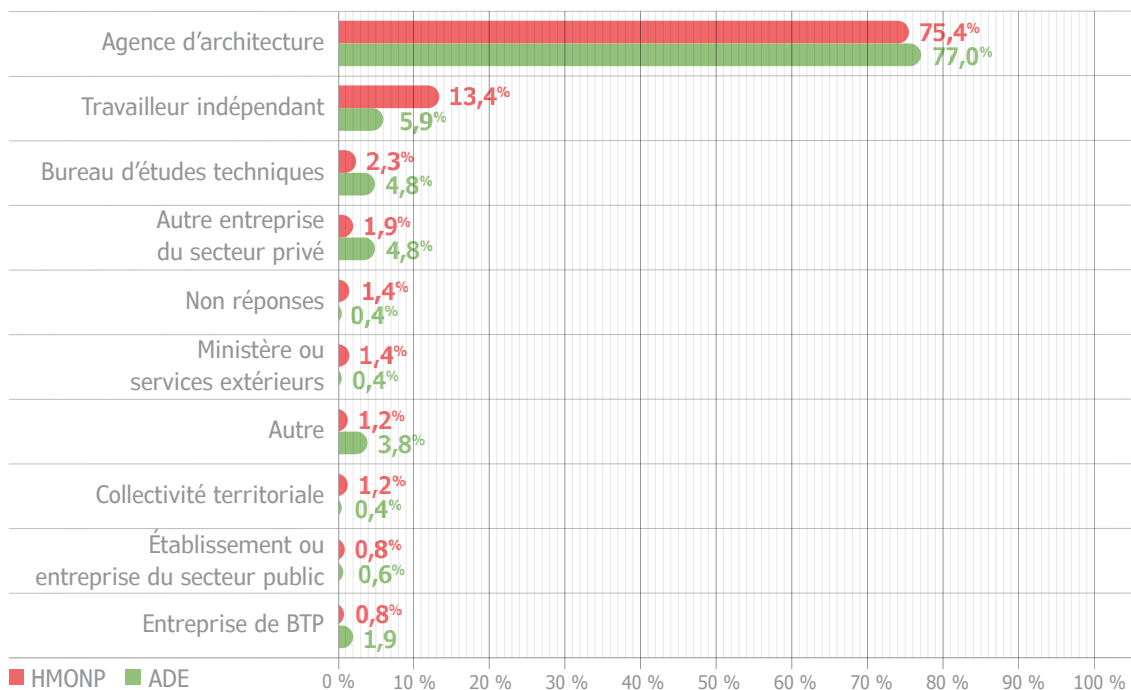
architecture interrogés dans le cadre de cette enquête (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

76 % DES DIPLÔMÉS EXERCENT LEUR ACTIVITÉ EN AGENCE D'ARCHITECTURE

L'agence demeure de loin la première structure d'accueil des jeunes diplômés en architecture (regroupant 75,8 % des jeunes diplômés interrogés et insérés dans le champ de l'architecture). Cette part s'élève à 75,4 % pour les titulaires de la HMONP contre 77 % pour les ADE.

Graphique 48 : Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme



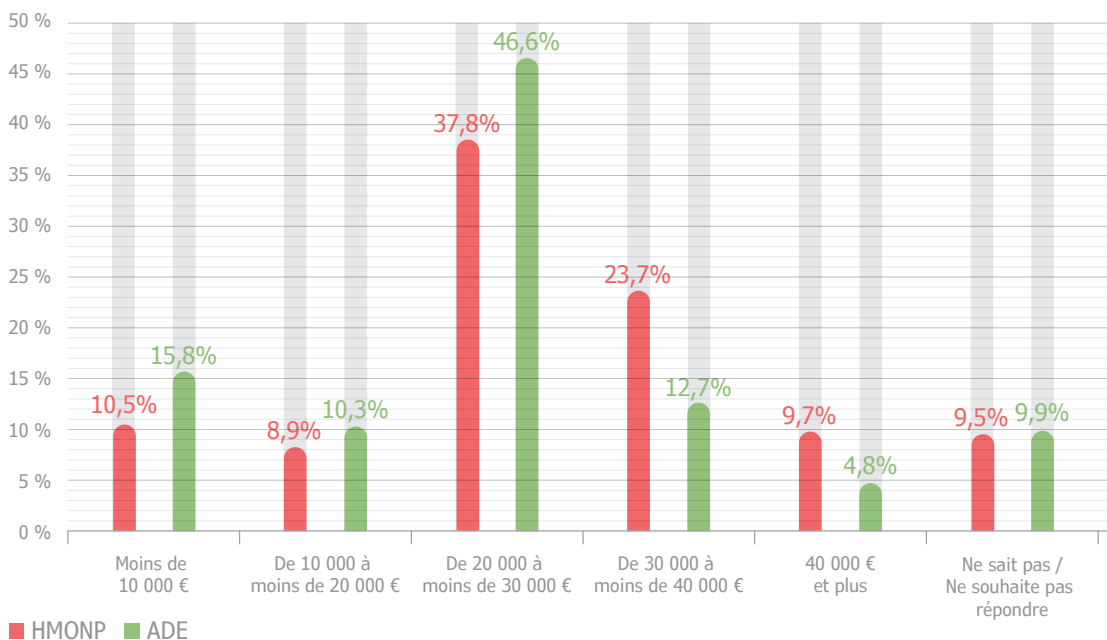
Note de lecture : 75,4 % des diplômés de la HMONP travaillant dans le domaine architectural et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en agence d'architecture (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (Ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

DISTRIBUTION DES REVENUS

La dernière enquête du ministère de la Culture montre que le revenu net moyen des jeunes diplômés de 2015, actifs et exerçant dans le champ de l'architecture, est estimé à environ 24 282 euros par an (contre 22 490 euros pour les jeunes diplômés de 2013 dans l'enquête de 2016). Sur l'ensemble de la population des répondants, ce revenu s'élève à 23 190 euros en moyenne (contre 21 162 euros pour les jeunes diplômés de 2013). Si l'on s'intéresse seulement aux diplômés exerçant à temps complet et ayant répondu à cette enquête, ce montant s'élève alors à 24 527 euros (contre 22 827 euros pour les jeunes diplômés de 2013). Par ailleurs, ces revenus professionnels sont plus élevés en Île-de-France (25 630 euros) que dans les autres régions (23 432 euros).

Graphique 49 : Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)



Base : diplômés exerçant dans le domaine de l'architecture à temps complet (440 diplômés ADE et 444 diplômés HMONP)

Note de lecture : 23,7 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête et travaillant à temps complet déclarent avoir un revenu net annuel moyen compris entre 30 000 et 40 000 euros (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

PARTIE III

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DU BTP ET SON IMPACT SUR L'ACTIVITÉ DES ARCHITECTES

Il s'agit dans cette partie de comprendre l'activité des architectes en analysant sa place dans le marché du BTP et son évolution par segment d'activité. La majorité des données utilisées sont issues de la Mutuelle des Architectes Français (MAF) et portent sur la période 2002-2018. Il est à noter qu'une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. L'analyse des évolutions sera donc limitée à la période 2008-2018.

Par ailleurs, concernant l'étude du marché du BTP dans son ensemble, l'analyse s'appuiera sur les données de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), sur celles de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), sur celles du ministère de la Transition écologique, ainsi que sur celles de l'INSEE.

Le dernier chapitre de cette partie sera plus particulièrement dédié au marché de la commande du particulier : évolution du marché et caractéristiques de la clientèle via l'analyse des données de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir du ministère de la Transition écologique.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU BTP

Après des années de repli, l'activité du marché du bâtiment s'est redressée depuis 2016. Ce marché affiche une croissance de 1,5 % en volume en 2019, comme en 2018. Cette croissance est en lien avec le dynamisme du marché du logement neuf qui à son tour marque une progression de 1,5 % malgré la baisse du nombre d'ouvertures de chantiers. Par ailleurs, la dynamique de l'emploi sur ce marché s'est encore accélérée avec près de 35 000 postes créés en 2019 dont environ 30 000 salariés majoritairement en CDI.

Le marché du bâtiment représente 143 milliards d'euros en 2018

Avant de s'intéresser plus précisément aux données relatives à l'activité des architectes, il convient de mesurer le poids de la production dans le bâtiment et de préciser les différents segments de marché qui la composent. Ainsi, en 2018, tous types de travaux confondus (bâtiment et travaux publics), la production dans le secteur du BTP en France métropolitaine s'élevait à 184 milliards d'euros. L'activité « Bâtiment » représente 78 % de la production du secteur du BTP. On distingue, par ailleurs, au sein du bâtiment, l'amélioration-entretien (représentant 42 % de la production du secteur du BTP) du neuf (36 % de la production du secteur du BTP).

Tableau 3 : Répartition de la production par type de travaux en 2018 en millions d'euros courants en France métropolitaine

	Montant	Proportion
Bâtiments		
Neuf	65 704,4	36 %
Entretien et rénovation	77 687,4	42 %
Total	143 391,8	78 %
Marchés publics		
Travaux routiers	13 982,0	8 %
Terrassements généraux	7 333,2	4 %
Adduction d'eau, assainissement, autres canalisations et installations	6 858,9	4 %
Travaux électriques	5 817,2	3 %
Ouvrages d'art et d'équipement industriel	3 450,9	2 %
Fondations spéciales, sondages, forages	1 176,9	1 %
Voies ferrées	1 171,7	1 %
Travaux souterrains	734,0	0 %
Travaux en site maritime ou fluvial	409,4	0 %
Travaux de génie agricole	69,8	0 %

Total	41 004,0	22 %
Total général	184 395,8	100 %

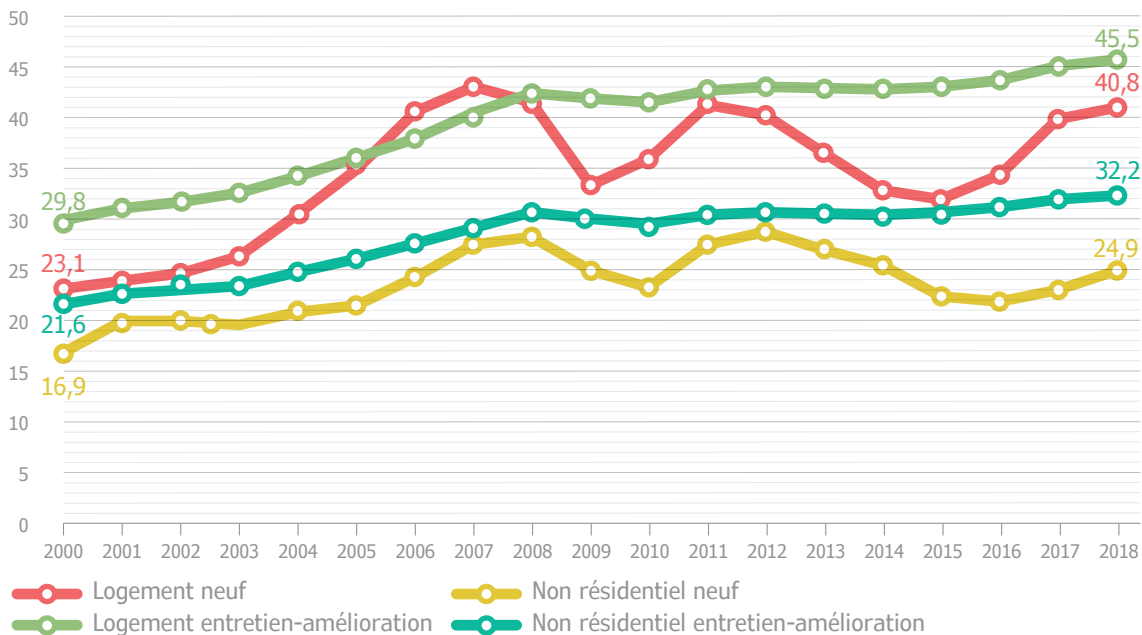
Note de lecture : en 2018, le marché de la construction neuve (résidentiel et non résidentiel) représentait près de 36 % de la production du secteur du BTP.

Source : la Fédération Nationale des Travaux Publics (recueil de statistiques 2018) et la Fédération Française du Bâtiment (données fournies par la FFB en mai 2020)

La reprise dans le secteur du bâtiment est boostée par l'activité dans le logement neuf

Le marché de l'amélioration-entretien s'avère moins sujet à de fortes variations que celui du neuf. De fait, d'après les chiffres de la FFB, entre 2016 et 2018, l'activité entretien (logement et non résidentiel) a connu une hausse de 2,2 % en volume alors que l'activité dans le neuf a progressé de 12,3 % (14 % sur le logement neuf). Sur cette même période, l'activité entretien a connu une hausse de 4 % en valeur alors que le marché du neuf a progressé de 17 % en valeur. Le marché du logement neuf a progressé de 19 % en valeur entre 2016 et 2018.

Graphique 50 : Chronique de la production dans le secteur du bâtiment par grand segment de marché en France métropolitaine (montants en milliards d'euros courants)



Note de lecture : en 2018, la production sur le marché de l'entretien - amélioration a atteint 77,7 milliards d'euros.

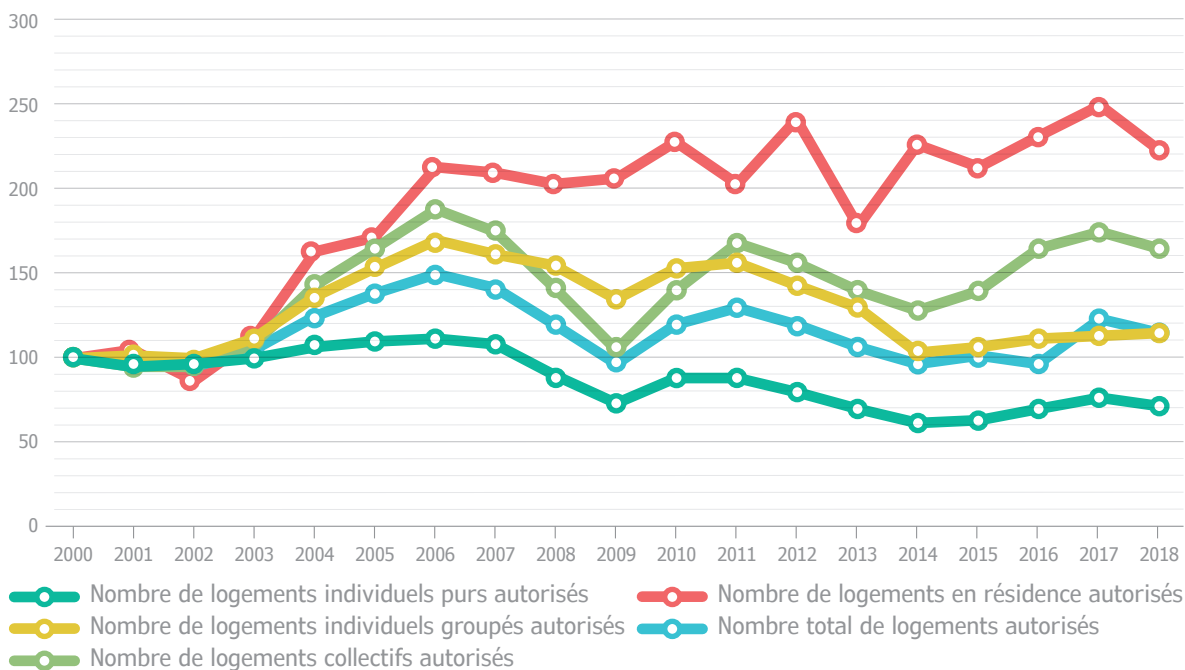
Source : Fédération Française du Bâtiment

Les dernières données de la FFB font également état de croissance de l'activité en 2019 dans le bâtiment (+1,5 % en volume par rapport à 2018). Cependant, la situation s'est dégradée à partir de mars 2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19 qui a mis à l'arrêt le secteur du bâtiment pendant plusieurs semaines. Suite à la crise du Covid-19, la FFB a revu ses chiffres de prévision pour 2020¹. Au lieu d'une prévision de croissance de 0,8 % en volume pour 2020, elle prévoit désormais une baisse de l'activité bâtiment de 18 % (effet hors prix) par rapport à 2019 et la perte d'environ 120 000 emplois. Cela se traduirait par une réduction de 18,1 % de l'activité sur le neuf (-18,6 % pour le logement neuf; -17,3 % pour le non résidentiel neuf). L'activité en amélioration-entretien serait réduite de 17,2 % en 2020 en volume par rapport à 2019.

Afin de comprendre les fluctuations de l'activité des architectes (déjà observées en partie via l'évolution de leurs revenus), il convient d'analyser l'évolution de la demande et sa structure.

Marché du logement : un secteur affecté par la crise économique de 2008 qui connaît un rebond en 2015 puis une chute en 2017

Graphique 51 : Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)



Note de lecture : en 2018, l'indice concernant le nombre de logements en résidence autorisés est égal à 232 (contre 100 en 2000).

Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées fin janvier 2019

¹ FFB, Conjoncture à fin juin 2020, le 30 juin 2020

Malgré un rebond du marché entre 2009 et 2011 et entre 2014 et 2017, la période 2011-2018 affiche un repli très marqué du nombre de logements autorisés par rapport aux années 2000-2007 et traduit les effets de la crise économique et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

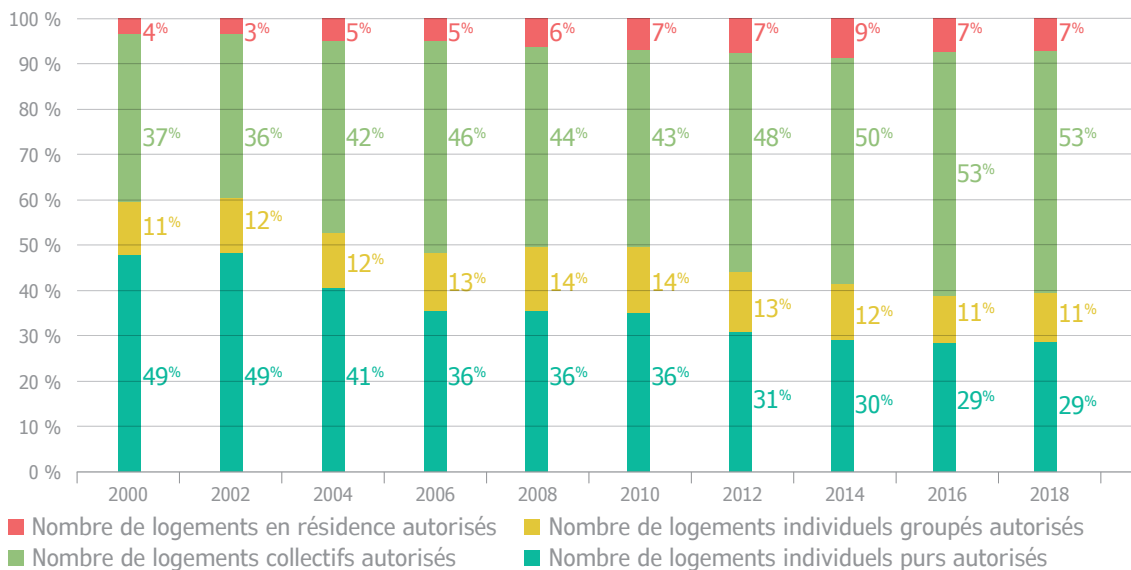
Depuis 2017, le nombre de logements autorisés est en baisse dans tous les secteurs. Seul le marché des logements en résidence autorisés a atteint, en 2018, un niveau plus élevé que celui observé sur la période 2000-2007, c'est-à-dire avant le déclenchement de la crise économique. Les taux d'évolution des différents segments de logements autorisés entre 2006 et 2018 sont les suivants :

- -39 % concernant le nombre de logements individuels purs autorisés
- -33 % concernant le nombre de logements individuels groupés autorisés
- -13 % concernant le nombre de logements collectifs autorisés
- +5 % concernant le nombre de logements en résidence autorisés
- -24 % concernant le nombre total de logements autorisés

Une baisse de la part des logements individuels purs autorisés au profit de la part des logements collectifs autorisés

Sur l'année 2018, 459 800 logements ont été autorisés. Si on s'intéresse à la répartition du nombre annuel de ces logements autorisés en France, on remarque que les logements collectifs représentent 53 % du nombre total de logements autorisés en 2018 contre 37 % en 2000. À l'inverse, la part des logements individuels purs est passée de 49 % en 2000 à 29 % en 2018.

Graphique 52 : Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements



Note de lecture : en 2018, les logements individuels purs représentent 29 % du nombre total de logements autorisés sur cette année.

Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin novembre 2018

Logement individuel (pur ou groupé) : un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison).

On en distingue deux types : les logements individuels purs, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement et les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Logement collectif : logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Logement en résidence (avec services) : les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées.

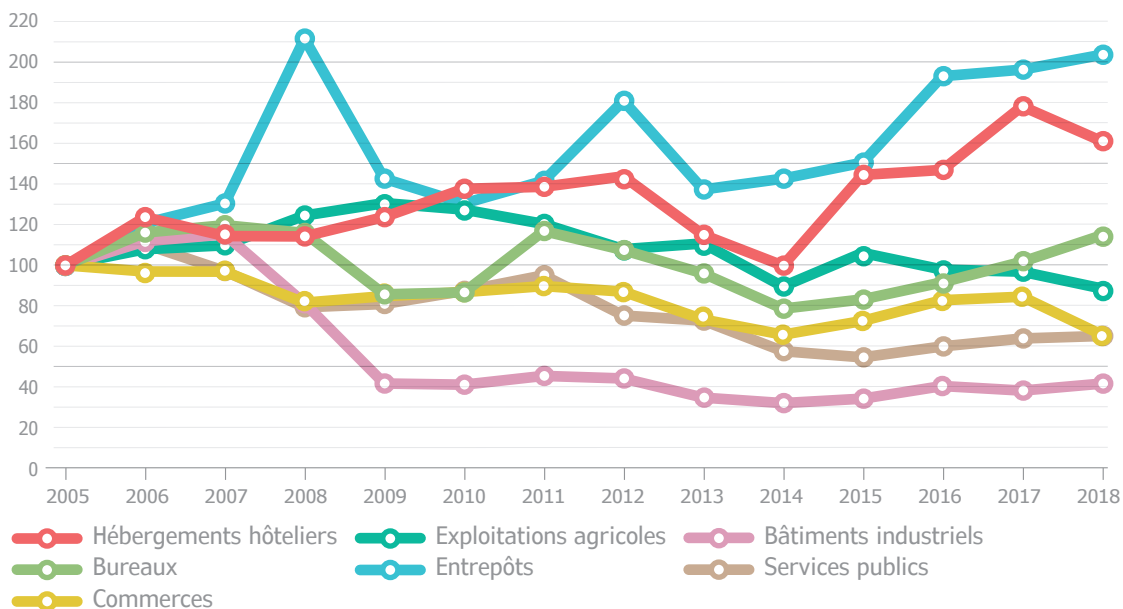
Source : SOeS, Sit@del2, estimations sur données arrêtées à fin novembre 2017

Bâtiments non résidentiels : des évolutions différentes selon les secteurs

L'ensemble « non résidentiel » regroupe des segments hétérogènes. Les facteurs d'évolution sont alors très différents selon les segments : niveau de financement public, dépenses d'investissement des entreprises, cycle électoral...

Globalement tous les secteurs ont vu leurs mises en chantier chuter durant la crise de 2008, mais certains ont vu leur activité rebondir comme le secteur de l'hébergement hôtelier qui a néanmoins connu une chute de 13 % entre 2013 et 2014 et le secteur des entrepôts. Au contraire, certains secteurs demeurent sur une tendance baissière (locaux de commerce, locaux industriels, locaux de service public) jusqu'en 2015 où ils connaissent alors l'amorce d'une reprise. Le secteur agricole, pour sa part, semble suivre une tendance à la baisse sur toute la période, malgré des fluctuations.

Graphique 53 : Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005



Note de lecture : en 2018, l'indice concernant la surface de plancher autorisée dans le secteur du bâtiment de service public est tombé à 65 contre 100 en 2005.

Source : SOeS, Sit@del2, en surface de plancher, (résultats en date - données arrêtées à fin novembre 2019)

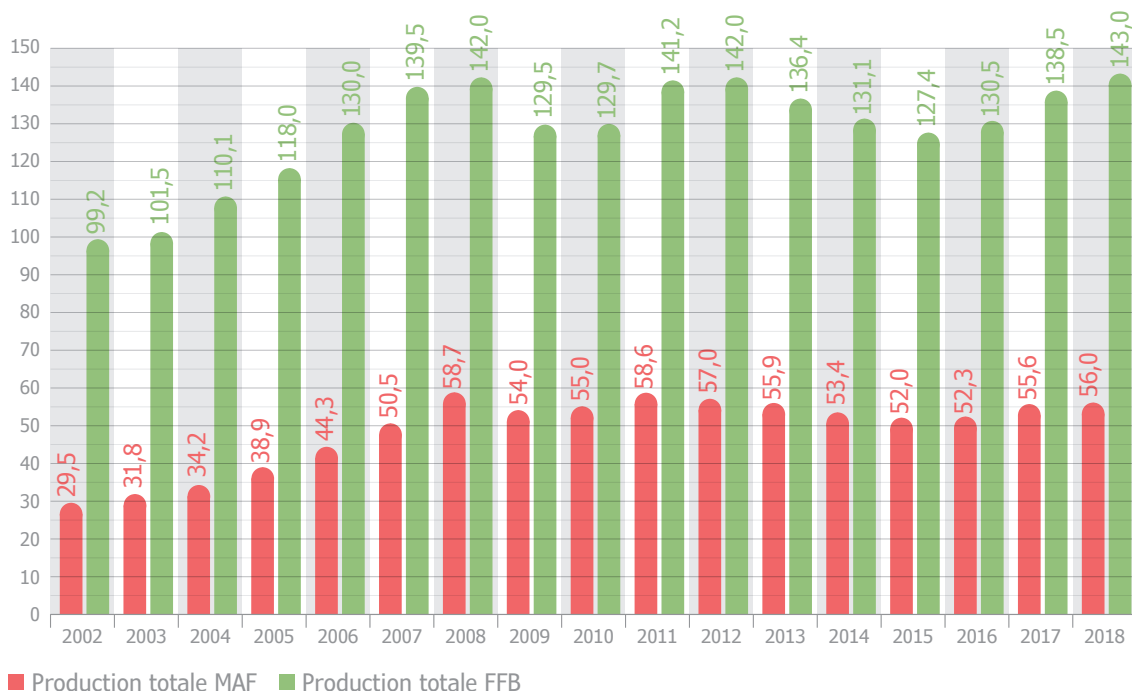
LA PLACE DES ARCHITECTES DANS LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Ce chapitre s'appuie en grande partie sur les données de la Mutuelle des Architectes Français (MAF). Les séries de données couvrent la période 2002-2018 (données reçues en 2020). Une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. Il faut donc rester prudent dans l'analyse des évolutions. Par ailleurs, ces données sont considérées comme représentatives de la profession d'architecte puisque environ 90 % des architectes y sont enregistrés (un peu moins dans l'Est que sur le reste du territoire).

Le changement d'unité pour la surface, intervenu en 2012, vient également créer une rupture dans l'analyse des données en évolution : avant le 1er mars 2012, on compte en surface hors œuvre nette (SHON), puis en surface de plancher des constructions (SPC).

Des montants de travaux qui représentent une part stable de l'activité du bâtiment depuis 2012 (40 %)

Graphique 54 : Montant des travaux « architectes » dans la production de bâtiments (montants en milliards d'euros)



Note de lecture : en 2018, le montant total des travaux MAF (travaux déclarés par les architectes adhérents de la MAF) était de 56 milliards d'euros.

Remarque : les données relatives à l'activité du bâtiment sont celles transmises par la FFB à la MAF au 31/12/2019. Les données diffèrent légèrement de celles présentées par la FFB qui les a actualisées depuis.

Source : MAF

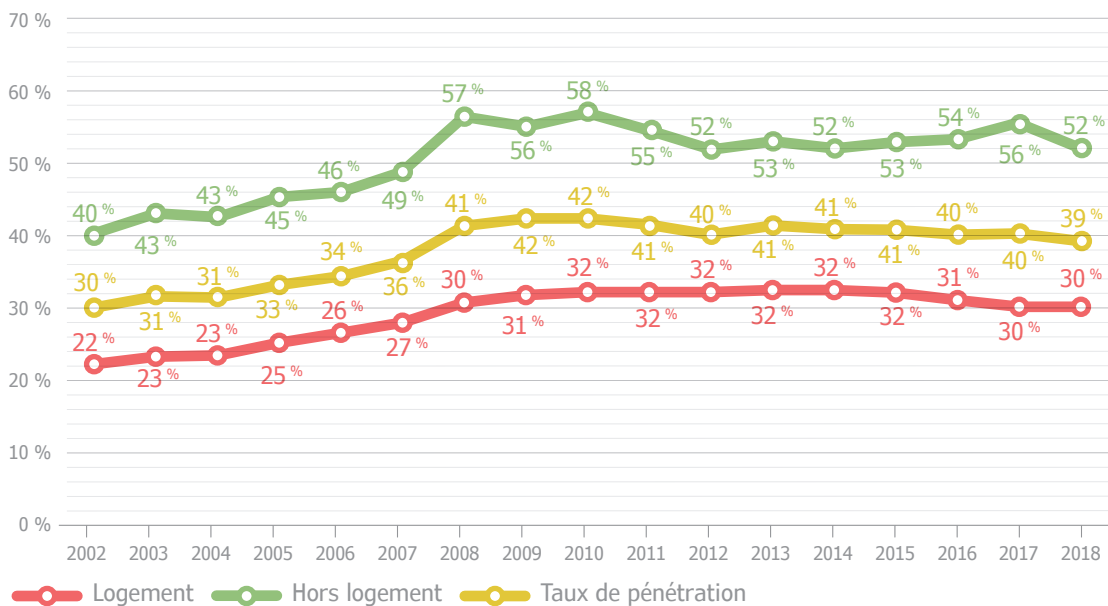
L'année 2008 a marqué une rupture de tendance sur le marché du bâtiment. Entre 2008 et 2010, l'activité du bâtiment connu un repli de 9 %.

Après avoir connu une baisse de la production de bâtiments entre 2011 et 2015, celle-ci a augmenté de 12 % entre 2015 et 2018 et s'élève à environ 143 milliards d'euros.

L'activité des architectes est bien évidemment corrélée à ces évolutions. Les chiffres « travaux MAF » qui représentent les travaux déclarés par les architectes à la Mutuelle des Architectes Français toutes missions confondues font état d'une hausse des travaux de 7 % entre 2016 et 2018 après avoir constaté un recul des travaux MAF d'environ 2 % entre 2014 et 2016. Cette reprise relative de l'activité après le repli de 2014 s'explique par la hausse de la production dans le bâtiment depuis 2015 étudiée au chapitre précédent, notamment portée par le secteur du logement neuf.

Les données communiquées par la MAF permettent ainsi de calculer le taux de pénétration des « travaux MAF » dans la production de bâtiments. Cet indicateur permet de voir quelle proportion de l'ensemble des chantiers effectués en France fait appel à des architectes.

Graphique 55 : Évolution du taux de pénétration par type de chantier (montants de travaux)



Note de lecture : en 2018, les architectes réalisent en termes de montant près de 30 % des travaux de logements.

Source : MAF

Le taux de pénétration des travaux MAF a suivi une orientation à la hausse jusqu'en 2010 (+8 points de pourcentage entre 2006 et 2010). Toutefois, ce dernier s'était stabilisé autour des 40 % depuis 2012.

Par ailleurs, des différences sont à noter selon le type de construction (logements / hors logements). En effet, on note un taux de pénétration plus faible dans les travaux de logements.

Le taux de pénétration des travaux MAF dans les travaux de logements est passé de 26 % en 2006 à 30 % en 2018.

Concernant les travaux hors logements, cet indicateur est passé de 46 % en 2006 à 58 % en 2010, date où il était à son niveau le plus important. Après avoir marqué une baisse de 6 points de pourcentage entre 2010 et 2012, le taux de pénétration hors logements s'élève à 52 % en 2018.

Bien que le taux de pénétration soit bien plus faible sur le segment du logement, ces travaux constituent la majorité de l'activité des architectes.

Les données communiquées par la MAF permettent également de calculer, depuis 2012 le poids en valeur des « travaux MAF » concernant l'entretien et la rénovation¹ par rapport au marché de l'entretien-amélioration dans le bâtiment (données FFB). Cet indicateur permet de voir dans quelle proportion les chantiers de rénovation effectués en France font appel à des architectes. On note que le poids des architectes dans le marché de l'entretien-amélioration est passé d'environ 23 % en 2012 à 26 % en 2018².

RÉPARTITION DES TRAVAUX SELON LA NATURE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET SELON LA NATURE DES TRAVAUX

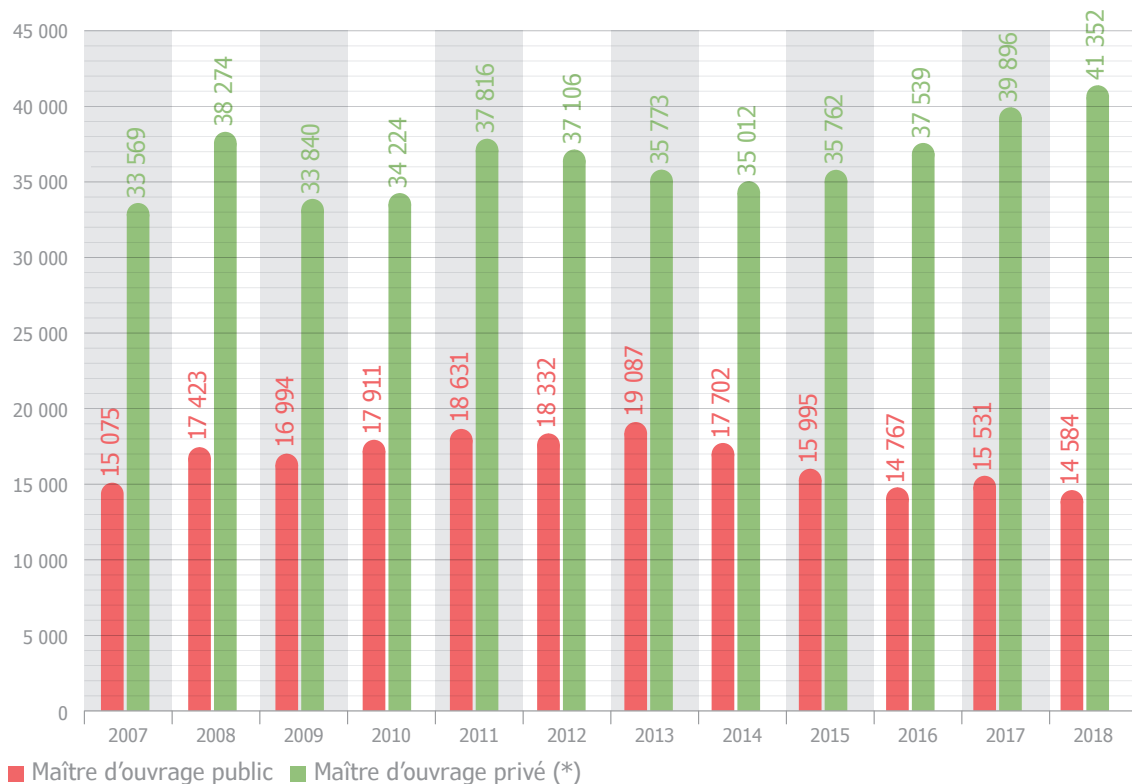
Repli de la commande publique et hausse de la commande privée en 2018

Sur l'ensemble de la période, les données MAF montrent des montants de commandes publiques représentant 31 % en moyenne du montant total des travaux. Cette part oscille entre 26 % et 34 % du montant total des travaux (y compris les missions de projet architectural à tarification spécifique) sur la période 2007-2018. La part de travaux déclarés avec un maître d'ouvrage public sur le montant total des travaux est de 26 % en 2018, contre 30 % en 2016.

¹ Le champ de l'entretien-rénovation dans Archigraphie 2020 inclut les extensions supérieures à 50 %

² Source : calculs CREDOC à partir des données MAF et FFB

Graphique 56 : Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2007-2018



*La catégorie « maître d'ouvrage privé » regroupe aussi les PPP, partenariats publics-privés. Ces derniers représentent environ 2 % des maîtres d'ouvrage privés.

Note de lecture : en 2018, le montant total des commandes publiques HT est de 14 584 millions d'euros.

Source : MAF

La contraction de la commande publique dans un contexte économique plus tendu depuis 2008 a poussé les architectes à s'investir davantage sur le marché des particuliers. De 2009 à 2018, les commandes privées connaissent une progression de 2 % par an en valeur alors que les commandes publiques connaissent un recul de 2 % sur cette période.

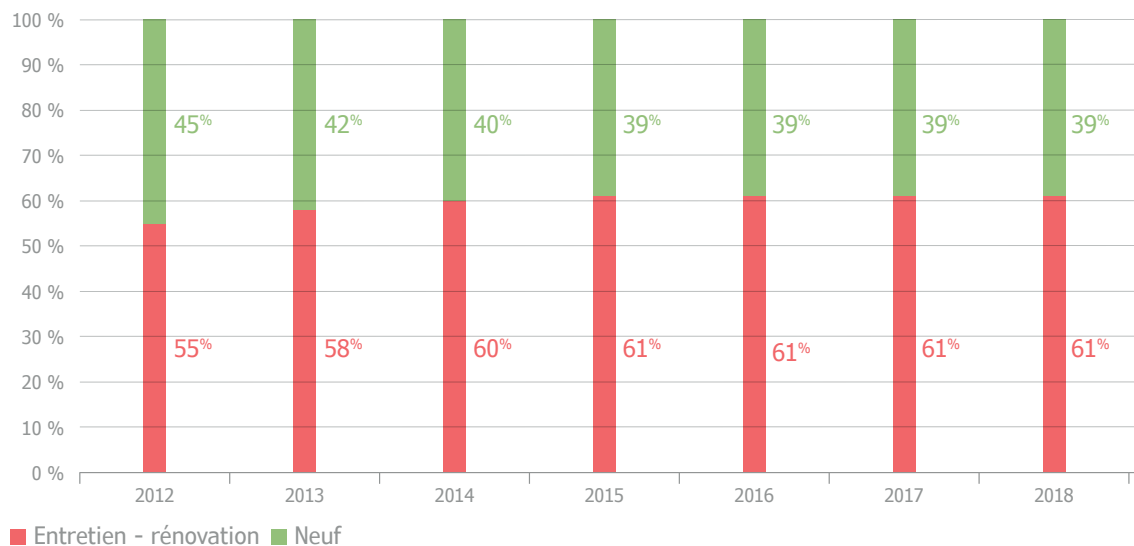
Le montant des commandes publiques s'élève à 14 milliards 584 millions d'euros en 2018, il a connu une baisse de 6 % par rapport à son niveau de 2017. À l'inverse, les commandes privées enregistrent une hausse de 4 % entre 2017 et 2018.

Les travaux de rénovation et d'entretien représentent une part grandissante de l'activité des architectes

L'activité d'entretien-rénovation représente une part grandissante des travaux réalisés par les architectes que ce soit en volume ou en valeur.

Les déclarations de travaux des architectes concernant l'entretien-rénovation représentaient 61 % des travaux déclarés par les architectes à la MAF en 2018, contre 55 % en 2012, soit une progression de 6 points sur cette période.

Graphique 57 : Répartition des déclarations de travaux MAF selon la nature des travaux (en volume), 2012-2018



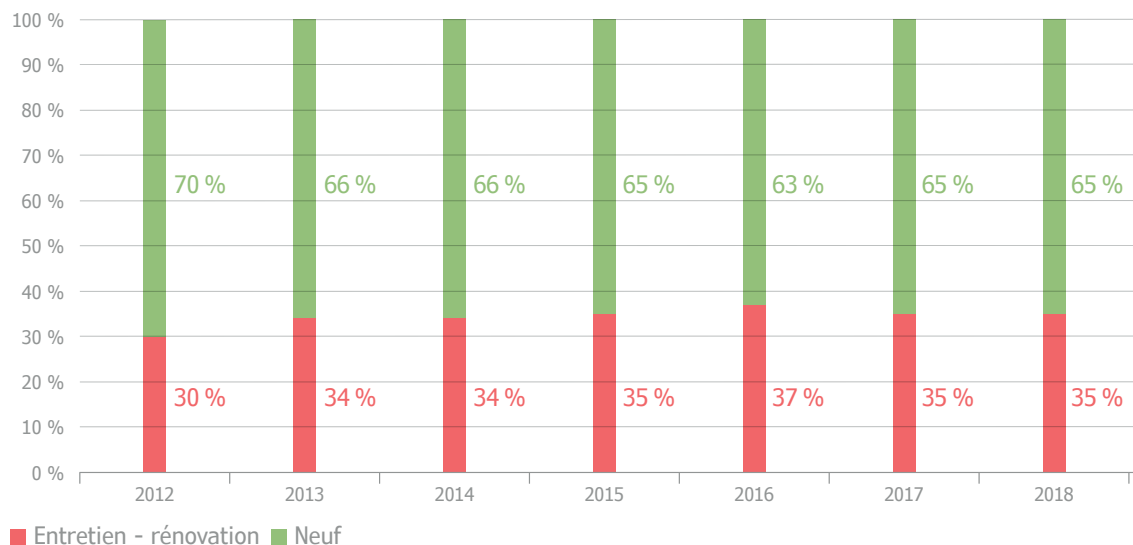
*La ventilation des travaux a évolué dans Archigraphie 2020 : les travaux d'entretien-rénovation comprennent tous les travaux de réhabilitation y compris les extensions supérieures à 50 % qui étaient, dans les précédentes versions d'Archigraphie, comprises dans la rubrique « neuf ».

Note de lecture : en 2018, les déclarations de travaux concernant l'entretien-rénovation représentaient 61 % des travaux déclarés par les architectes à la MAF.

Source : MAF

Depuis 2012, on note également une progression de la part du montant de travaux réalisés par les architectes concernant l'entretien-rénovation : celle-ci est, en effet, passée de 30 % en 2012 à 35 % en 2018.

Graphique 58 : Répartition des montants de travaux MAF selon la nature des travaux (en valeur), 2012-2018



*La ventilation des travaux a évolué dans Archigraphie 2020 : les travaux d'entretien-rénovation comprennent tous les travaux de réhabilitation y compris les extensions supérieures à 50 % qui étaient, dans les précédentes versions d'Archigraphie, comprises dans la rubrique « neuf ».

Note de lecture : en 2018, les travaux neufs représentaient 65 % du montant total des travaux réalisés par les architectes.

Source : MAF

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES ARCHITECTES SELON LE TYPE D'OUVRAGE

Le marché du bâtiment peut être approché sous l'angle de la nature des travaux – vu dans le chapitre précédent – ainsi que selon le type de travaux effectués. La seconde approche, qui fait l'objet de ce chapitre, permet de distinguer les travaux de logements (individuels isolés, individuels groupés, logements collectifs en location et logements collectifs en propriété) des travaux hors logements (bureaux, commerces, bâtiments de santé...).

Étant donné le changement de méthode d'enregistrement des données de la MAF survenu en 2008, les séries de données se limiteront à la période 2008-2018 dans ce chapitre.

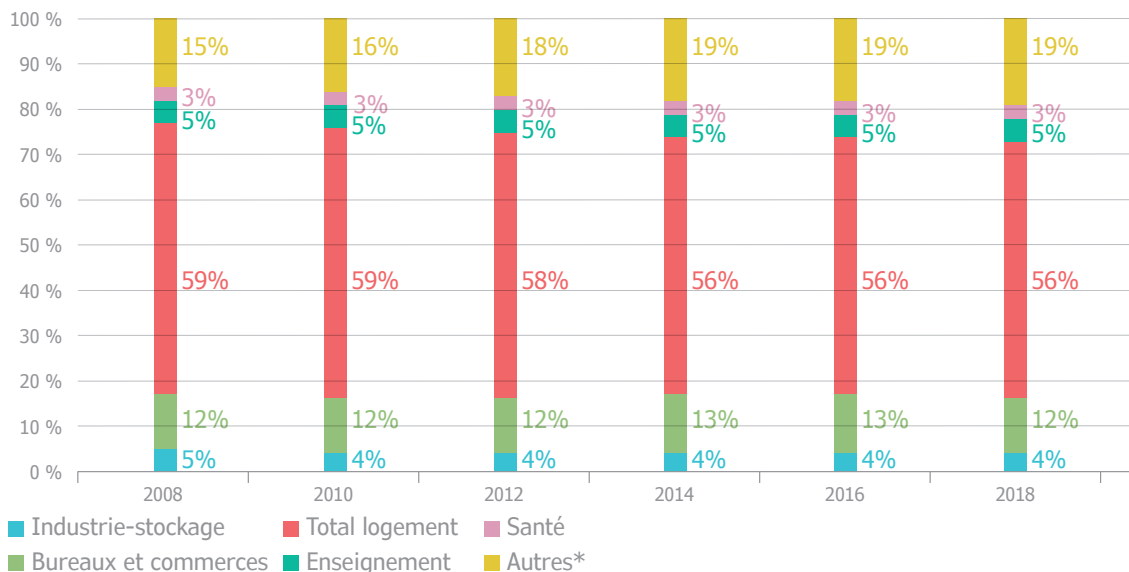
Plus de la moitié des ouvrages confiés aux architectes concernent le logement

La répartition des travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes ne prend pas en compte le montant des chantiers mais seulement leur poids en nombre de travaux effectués dans l'ensemble de l'activité des architectes.

Les logements, individuels ou collectifs, représentent ainsi plus de la moitié des travaux engagés par les architectes en 2018 (56 %). Viennent ensuite les bureaux et commerces (12 %).

La part des travaux dans les autres secteurs est plus restreinte: 5 % pour les bâtiments d'enseignement, près de 4 % pour l'industrie et le stockage ou encore 3 % pour le secteur de la santé.

Graphique 59 : Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2018



*Autres secteurs: Culture-Loisirs, Hôtellerie-Tourisme, Justice-Sécurité, Secteur agricole, Ouvrages spéciaux, Aménagements urbains et autres secteurs.

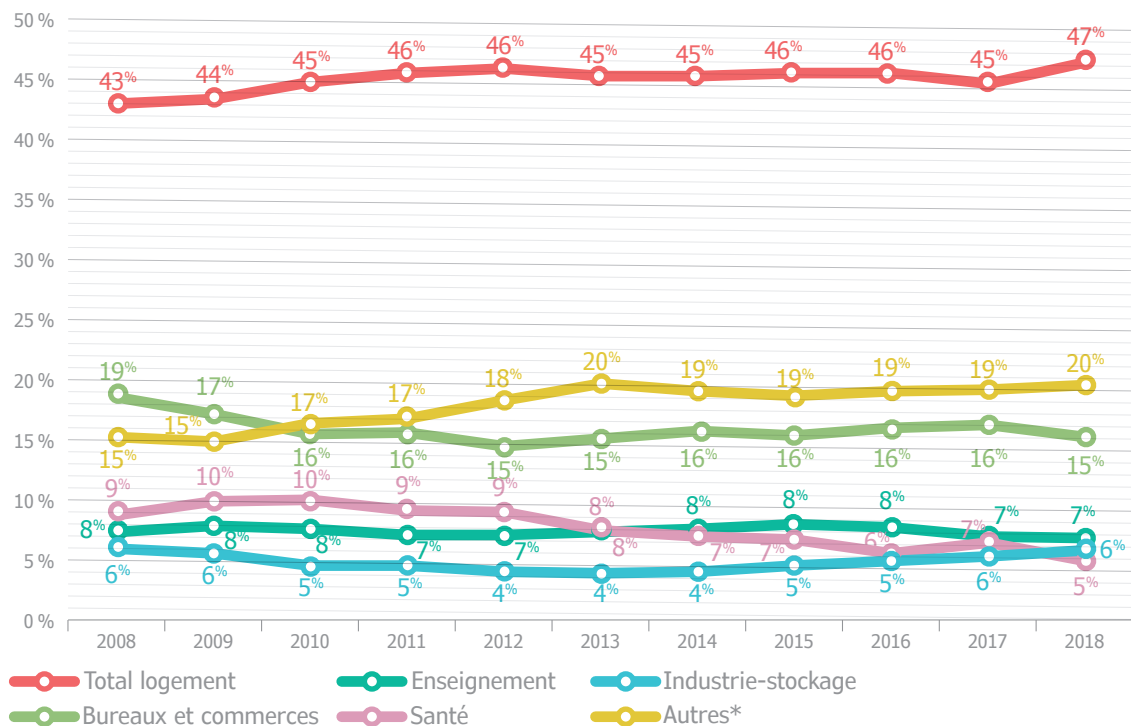
Note de lecture : en 2018, 56 % du nombre total de travaux réalisés par les architectes concernaient des travaux de logements.

À noter : Ces résultats sont basés sur le nombre d'enregistrements concernés pour chaque type d'ouvrage sur une année donnée. Une opération peut faire l'objet de plusieurs enregistrements pour les différents adhérents intervenant sur le chantier et peut s'étendre sur plusieurs années.

Source : MAF

On observe une relative stabilité de cette répartition par type d'ouvrage, aussi bien en volume qu'en valeur.

Graphique 60 : Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2018



*Autres secteurs : Culture-Loisirs, Hôtellerie-Tourisme, Justice-Sécurité, Secteur agricole, Ouvrages spéciaux, Aménagements urbains et autres secteurs.

Note de lecture : en 2018, les travaux de logements représentaient 47 % de l'ensemble des montants de travaux des architectes.

Source : MAF

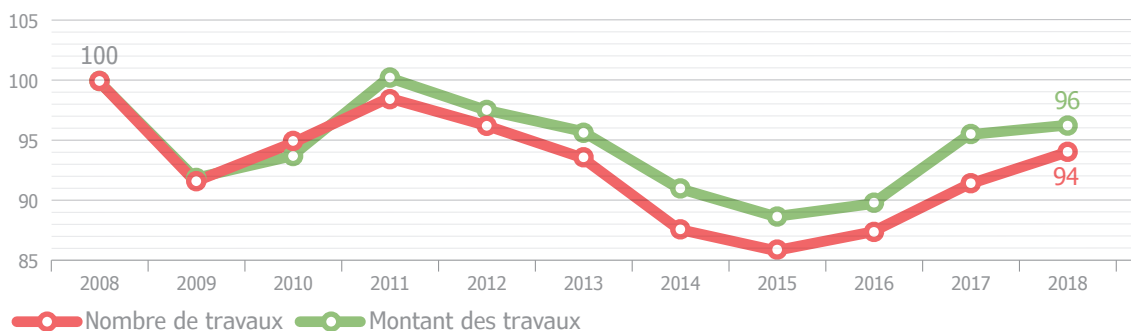
Concernant la répartition du montant des travaux, l'observation des données montre une tendance à la hausse de la part des travaux de logements jusqu'en 2011 (passant de 43 % du montant total des travaux réalisés par les architectes en 2008 à 46 % en 2011). Cette part s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2016 puis elle augmente légèrement en 2018.

Alors que l'activité était orientée à la baisse depuis 2012, elle connaît une amorce de reprise depuis 2015 aussi bien en valeur qu'en volume

Si l'on met en parallèle les données concernant le nombre de travaux réalisés et le montant des travaux, on constate des évolutions similaires en valeur et en volume. Toutefois, entre 2011 et 2018, le nombre de travaux a connu un repli de 5 % tandis que le montant total des travaux a reculé de 4 %.

Il convient de noter que l'évolution du montant des travaux intègre aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Graphique 61 : Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant des travaux (indices base 100 en 2008)



Note de lecture : en 2018, l'indice relatif au montant des travaux est égal à 96 contre 94 pour le nombre de travaux.

Source : MAF

La diminution de la construction de logements neufs en France, qui représente un peu plus de la moitié de l'activité des architectes, affecte ainsi directement les résultats des agences d'architecture.

L'activité des architectes se maintient dans le collectif mais reste en repli sur le marché du logement individuel

L'impact de la crise économique est visible quel que soit le type d'ouvrage, même si on observe une inversion de la tendance baissière dans ce secteur depuis 2015.

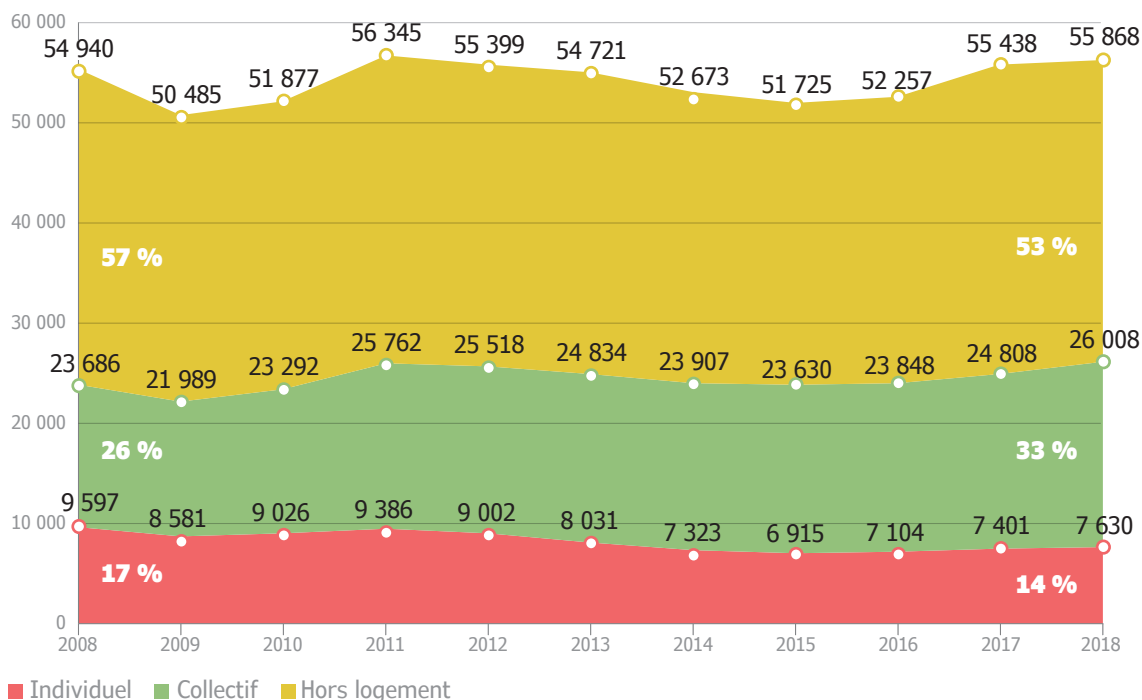
Ainsi, les deux principaux types d'ouvrage (logements/hors logements) ont vu leur montant de travaux varier entre 2008 et 2017 avant de se stabiliser autour de 56 milliards d'euros en 2018

Le montant total de travaux hors logements a également diminué depuis 2012, passant de 31 à 28 milliards d'euros (environ le même niveau qu'en 2009).

Le montant total de travaux de logements suit une tendance croissante, après s'être contracté en 2014 (23,9 milliards d'euros en 2014 contre 25,5 milliards d'euros en 2012), il se stabilise autour de 26 milliards d'euros en 2018. Cette évolution peut s'expliquer par la reprise du marché du logement individuel amorcée en 2015 (cf. pages 81-86). En effet, les montants de travaux enregistrés par les architectes pour ce type d'ouvrage accusent une baisse de 19 % entre 2012 et 2014 (les travaux de logements individuels s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2014 contre 9 milliards en 2012), tandis que la variation est de +4 % entre 2014 et 2018.

On peut également remarquer que le logement individuel représente une part de plus en plus faible dans les travaux effectués par les architectes sur toute la période. En 2018, les montants de travaux générés par la construction de logements collectifs représentent 33 % des travaux de logements enregistrés par les architectes contre 59 % en 2008, ce rapport étant sensiblement le même que dans l'Archigraphie précédente.

Graphique 62 : Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2018 (montants en millions d'euros)



Note de lecture : en 2018, le montant total des travaux de logements déclarés par les architectes à la MAF était de 26 milliards d'euros.

Source : MAF, hors travaux dont le type d'ouvrage n'est pas renseigné.

Montants moyens hors logement : une relative stabilité des montants moyens à l'exception des travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice/sécurité

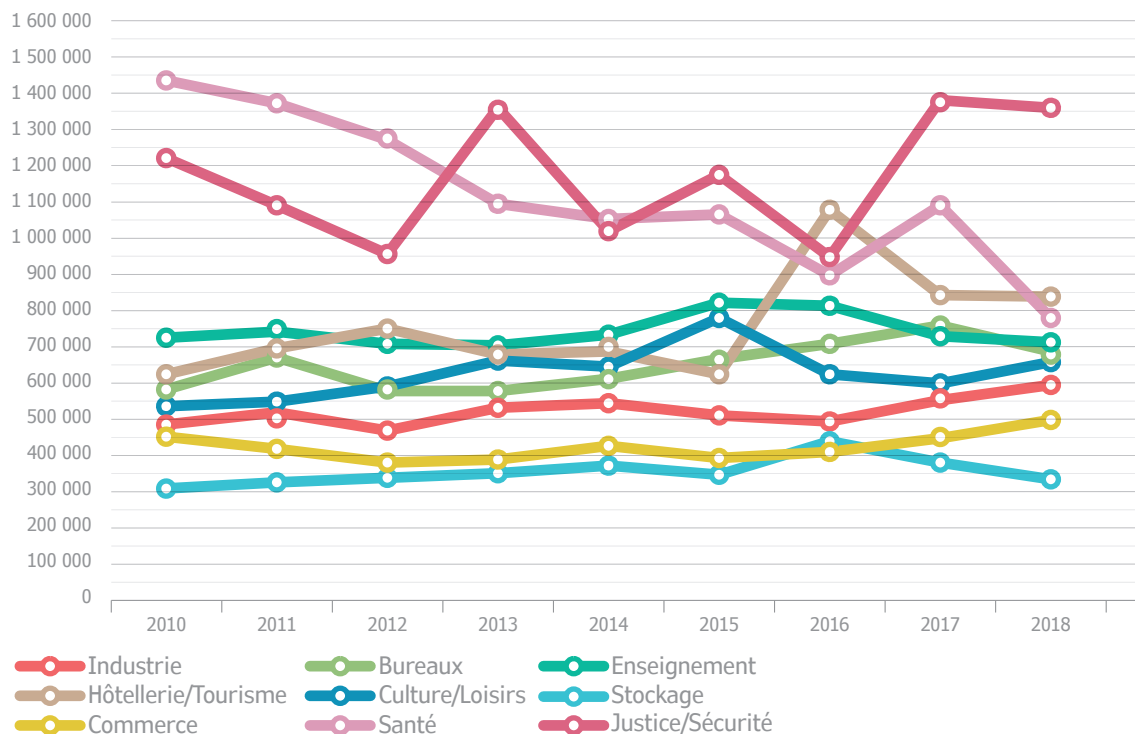
Les données qui suivent sont des estimations réalisées grâce aux données de la MAF (calculs effectués sur le montant d'exercice, c'est-à-dire le montant des travaux effectués sur l'année N).

Il convient de rappeler ici que l'évolution du montant moyen des travaux traduit aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Le graphique suivant témoigne, d'une relative stabilité des montants moyens pour la plupart des segments de marché hors logement. Cependant, les montants moyens concernant les travaux exercés pour les bâtiments de bureaux, d'enseignement et de stockage affichent une tendance à la baisse en 2018. Ceci peut s'expliquer par une orientation à la baisse des dépenses publiques qui conduit certains maîtres d'ouvrage publics à effectuer des choix en faveur des prix les plus bas.

L'année 2018 témoigne d'une baisse conséquente du montant des travaux pour les bâtiments de santé (-29 % par rapport à 2017 et -49 % par rapport à 2010) qui s'élève à 776 139 euros, c'est le plus faible niveau jamais atteint.

Graphique 63 : Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour différents segments de marché hors logement, 2010-2018



Note de lecture : en 2018, le montant moyen de travaux pour l'industrie était de 587 136 euros.

Source : MAF

Montants moyens de travaux neufs pour les logements : une hausse comprise entre 23 % et 28 % en six ans à l'exception du segment de l'individuel groupé qui reste relativement stable

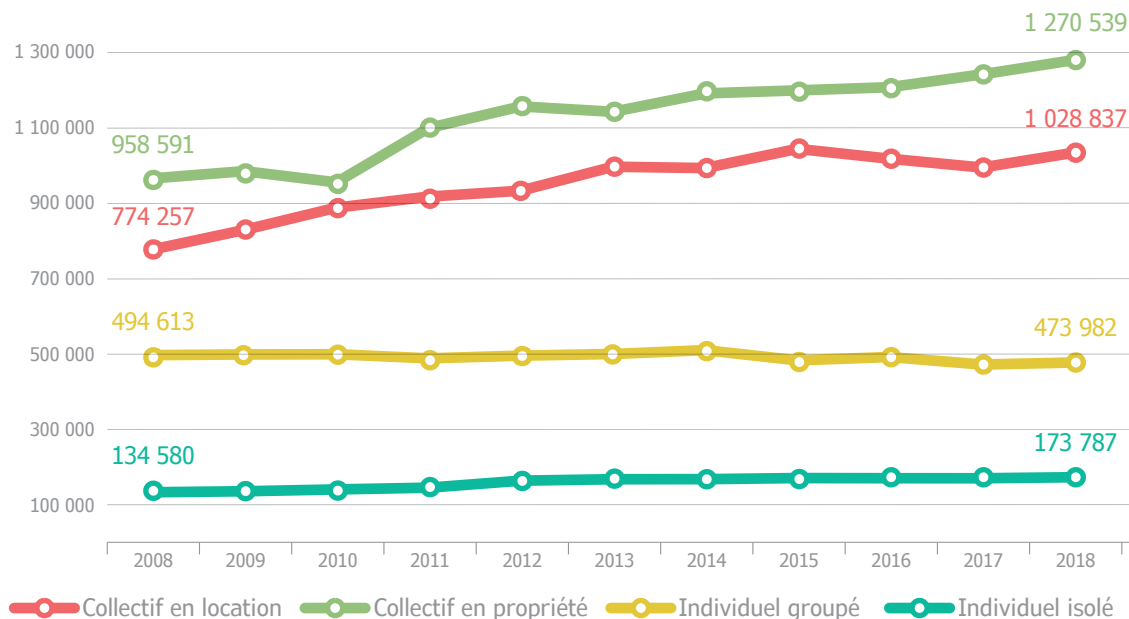
Concernant les travaux neufs dans les logements individuels, les montants moyens présentent de faibles évolutions au cours de la période étudiée pour le segment de l'individuel groupé (-5 %). En revanche, ce montant moyen a progressé de 22 % entre 2010 et 2018 pour le segment du logement individuel isolé.

Le montant moyen pour un logement individuel isolé confié à un architecte est proche de 174 000 euros en 2018, tandis que le montant moyen pour les opérations en logements individuels groupés s'élève à environ 474 000 euros.

Du côté des ouvrages collectifs, le montant moyen des travaux augmente fortement sur la période 2010-2018 :

- +34 % pour le collectif en propriété (montant moyen d'environ 1 271 000 euros en 2018)
- +16 % pour le collectif en location (montant moyen d'environ 1 029 000 euros en 2018)

Graphique 64 : Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2018



Note de lecture : en 2018, le montant moyen par chantier pour des travaux neufs sur le marché du logement « individuel isolé » était de 173 787 euros.

Source : MAF

Zoom sur le marché de l'entretien-rénovation des architectes

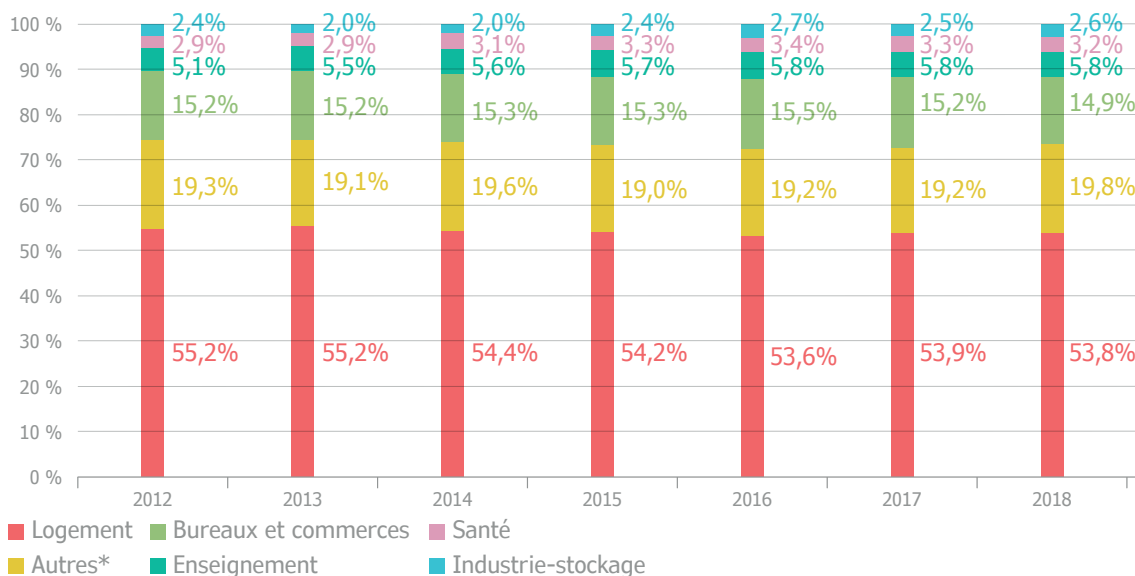
Le taux de pénétration des architectes sur l'activité entretien-amélioration (en valeur) est d'environ 26 % en 2018¹. Les travaux d'entretien et de rénovation représentent 35 % du marché des architectes (en valeur) et 61 % des déclarations de travaux effectuées à la MAF.

Cette partie a pour objectif de comprendre de quoi est composé le marché de l'entretien-rénovation investi par les architectes à partir des données de la MAF.

¹ Nous faisons ici le rapport entre le montant des travaux réalisés par les architectes concernant l'entretien-rénovation y compris les extensions supérieures à 50 % (données MAF) et le montant total des travaux concernant le marché de l'entretien-amélioration dans le bâtiment de la FFB.

À travers le graphique ci-dessous, on constate que l'entretien et la rénovation des logements représentent plus de la moitié des travaux de rénovation effectués par les architectes adhérents à la MAF. Les bureaux et commerces représentent environ 15 % des travaux de rénovation et d'entretien effectués par les architectes, viennent ensuite l'enseignement (5,8 %), la santé (3,2 %) et l'industrie-stockage qui représente la part la plus faible (2,6 %).

Graphique 65 : Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en volume (en nombre) selon le type d'ouvrage



*Autres secteurs : Agricole, Aménagements urbains, Autres, Culture-loisirs, Hôtellerie-tourisme, Justice-sécurité, Ouvrages spéciaux

Note de lecture : en 2018, le logement représente 53,8 % des travaux du marché de l'entretien-rénovation pour les architectes adhérents à la MAF.

Source : MAF

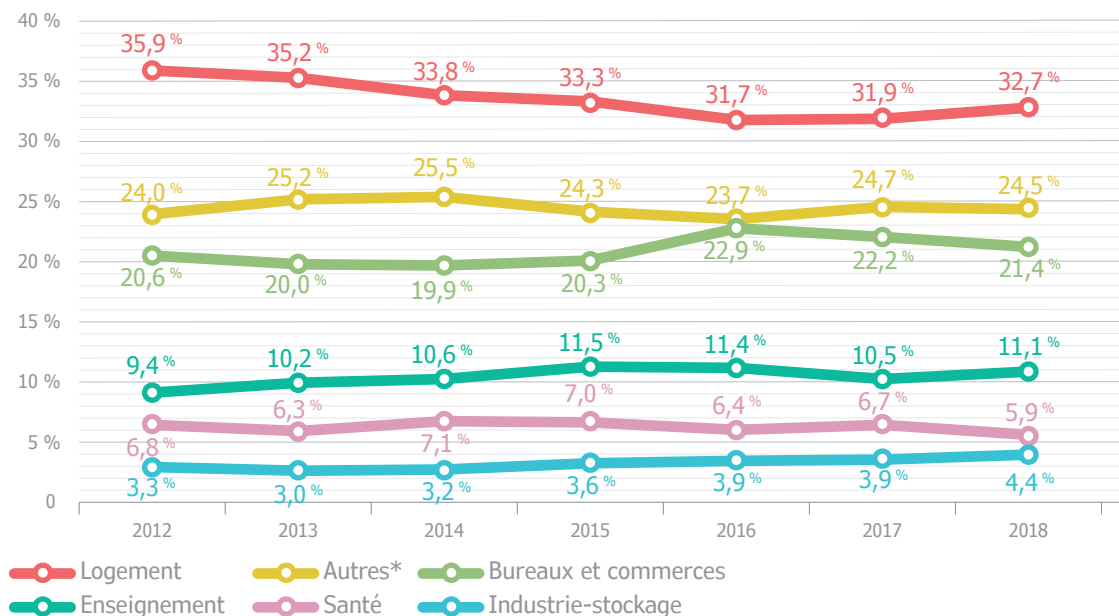
Le logement et les bureaux-commerces représentent respectivement 32,7 % et 21,4 % des travaux sur le marché de l'entretien et de la rénovation en valeur en 2018. L'enseignement représente 11,1 % de ce marché en valeur. Enfin, les montants des travaux de rénovation des bâtiments dans la santé et dans l'industrie-stockage représentent respectivement 5,9 % et 4,4 % du marché de l'entretien et de la rénovation des architectes en 2018.

Entre 2012 et 2018, la part du logement (en valeur) dans le marché de la rénovation des architectes a baissé de près de 3 points de pourcentage, tandis que celle des bureaux et commerces a connu une augmentation de 0,8 point. Notons, toutefois, que la part du logement dans le montant de travaux de rénovation des architectes a connu une légère

hausse de 2016 à 2018 (+1 point), et qu'on observe le mouvement inverse pour la part des bureaux et commerces (- 1 point) entre ces deux années.

Les parts respectives des montants de travaux dans la santé et dans l'industrie-stockage n'ont pas beaucoup évolué entre 2012 et 2018 (-1 point pour la santé et +1 point pour l'industrie-stockage).

Graphique 66 : Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en valeur selon le type d'ouvrage



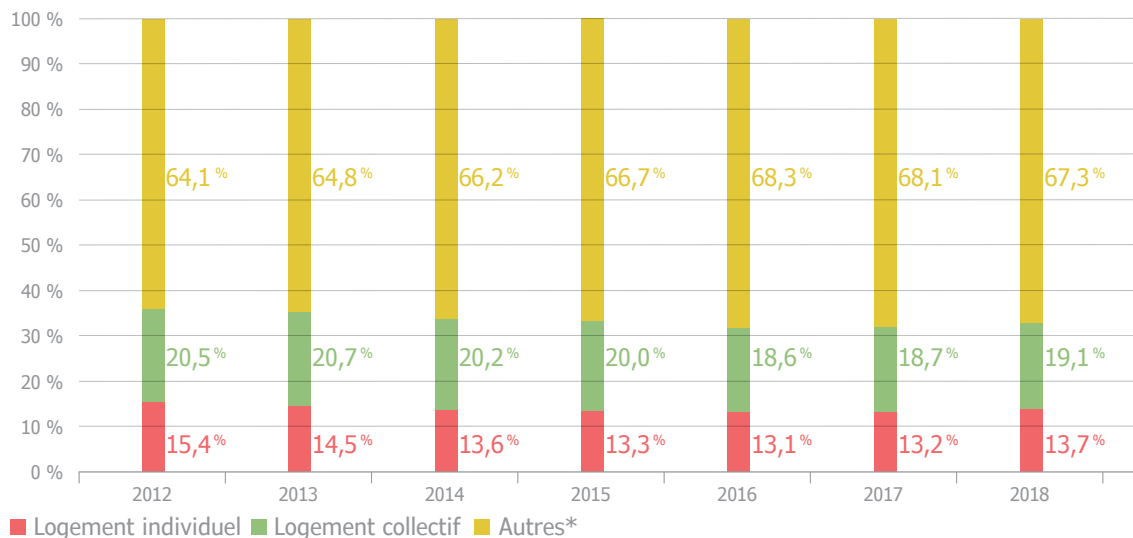
*Autres secteurs : Agricole, Aménagements urbains, Autres, Culture-loisirs, Hôtellerie-tourisme, Justice-sécurité, Ouvrages spéciaux

Note de lecture : en 2018, le logement représente 32,7 % des travaux du marché d'entretien-rénovation pour les architectes adhérents à la MAF.

Source : MAF

En 2018, le segment du logement individuel pesait près de 2,7 milliards d'euros, il représentait 13,7 % du marché de l'entretien-rénovation tandis que le segment du logement collectif représentait 19,1 % de ce marché. Les parts de ces deux segments ont légèrement baissé depuis 2012 (-2 % pour le logement individuel et -1 % pour le logement collectif).

Graphique 67 : Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en valeur selon le type d'ouvrage



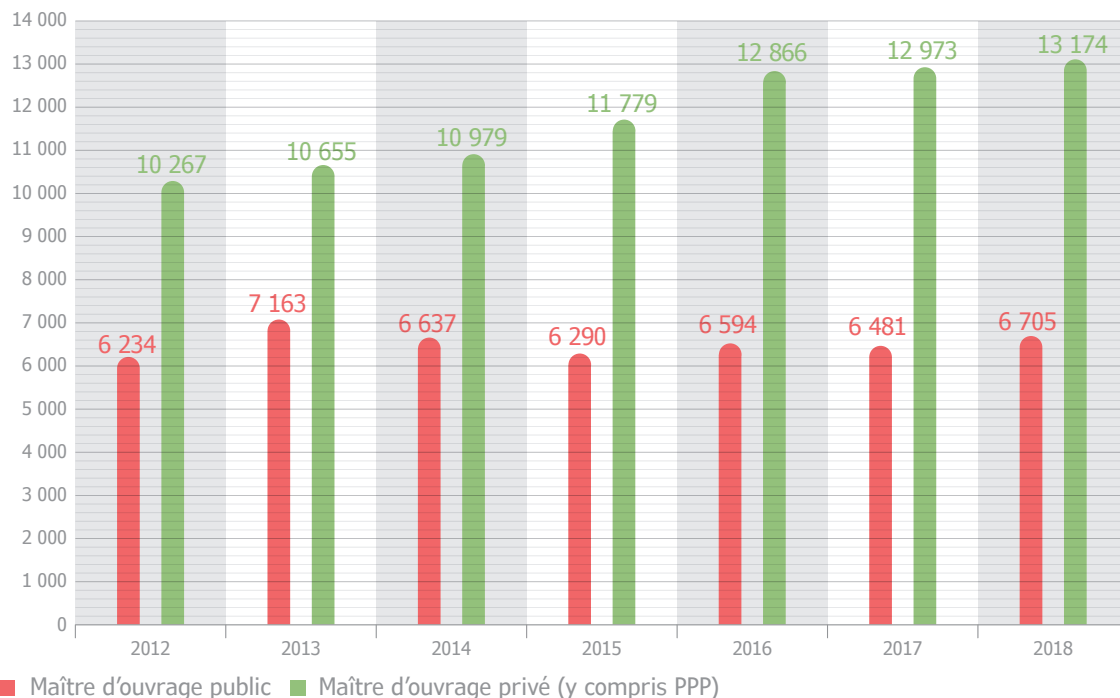
*La catégorie « autres » regroupe les bureaux-commerces, l'enseignement, l'industrie-stockage, les travaux dans les bâtiments de santé...

Note de lecture : en 2018, le logement collectif représentait 19,1 % du marché de l'entretien rénovation pour les architectes adhérents à la MAF.

Source : MAF

En valeur, le marché de l'entretien-rénovation représente 19 889 millions d'euros HT en 2018. Le montant total des commandes publiques pour les travaux d'entretien-rénovation réalisés par les architectes est d'environ 6 705 millions d'euros HT, tandis que les commandes privées et partenariats publics-privés représentent 13 174 millions d'euros HT en 2018. À noter que les totaux par année sont inférieurs au montant total de l'entretien-rénovation dans la mesure où le type de maître d'ouvrage n'est pas toujours renseigné.

Graphique 68 : Évolution des montants totaux de travaux de rénovation (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2012-2018



*La catégorie « maître d'ouvrage privé » regroupe aussi les PPP, partenariats publics-privés comme dans le graphique similaire traitant de la totalité des travaux. Pour information, les PPP représentent moins de 2 % des maîtres d'ouvrage privés en 2018.

Note de lecture : en 2018, le montant total des commandes publiques pour les travaux d'entretien-rénovation réalisés par les architectes est de 6 705 millions d'euros HT.

Source : MAF

LA COMMANDE DU PARTICULIER (MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE)

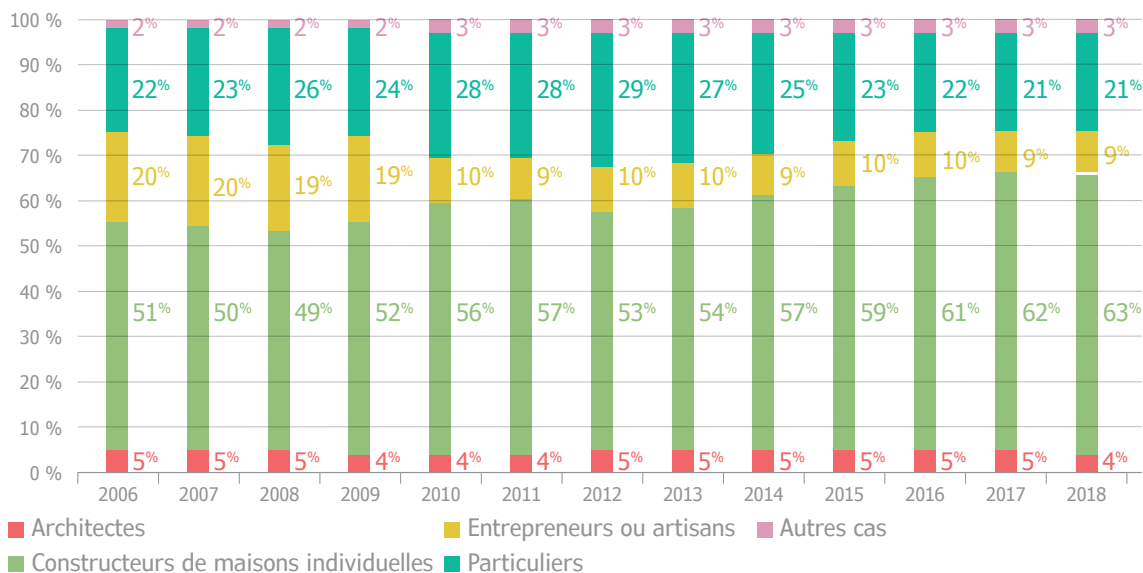
Il convient ici de préciser que selon le Code de la construction et de l'habitation (CCH) au-delà de la réalisation de deux logements destinés au même maître d'ouvrage, l'opération ne peut entrer dans le champ d'application du contrat de construction de maison individuelle. Toutefois, le code de l'urbanisme ne donne pas de définition claire de la maison individuelle. En effet, selon sa décision du 12 novembre 2012 à propos d'un plan d'occupation des sols, le Conseil d'État précise que le nombre de logements que comporte une construction n'est pas le seul critère pour définir la maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter plusieurs logements.

Par exemple, le Conseil d'État a déjà estimé que compte tenu de son architecture, « doit être considérée comme une habitation individuelle et non comme une habitation collective une construction de faible superficie comportant deux logements ». Le Conseil d'État a également jugé « qu'une construction composée de trois maisons d'un étage agencées autour d'une cour commune constitue, par son architecture et sa faible superficie et alors même qu'elle comporte cinq logements distincts, une construction individuelle et non collective ».

À noter également, les dispositions réglementaires concernant la construction de maisons individuelles indiquent un seuil au-delà duquel il est obligatoire de recourir à un architecte pour le dépôt de permis de construire. Avant 2012, les surfaces à déclarer au permis de construire étaient calculées en SHON (Surface Hors Œuvre Nette, mesurée à l'extérieur des murs de façade). La réforme imposa en 2012 la notion de « surface de plancher » qui déduit les épaisseurs structurelles et isolantes afin notamment de ne pas pénaliser les parois fortement isolées. Une même construction a donc une SHON plus grande que sa « surface de plancher ». En 2016, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a rétabli le seuil à 150 m² au lieu de 170 m², ce qui correspond en quelque sorte à un retour à l'état antérieur à la réforme du calcul de la « surface de plancher ».

Répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle : une part de marché stabilisée autour de 5 % pour les architectes

Graphique 69 : Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)



Note de lecture : en 2018, les architectes construisaient 4 % des maisons individuelles en France.
 Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

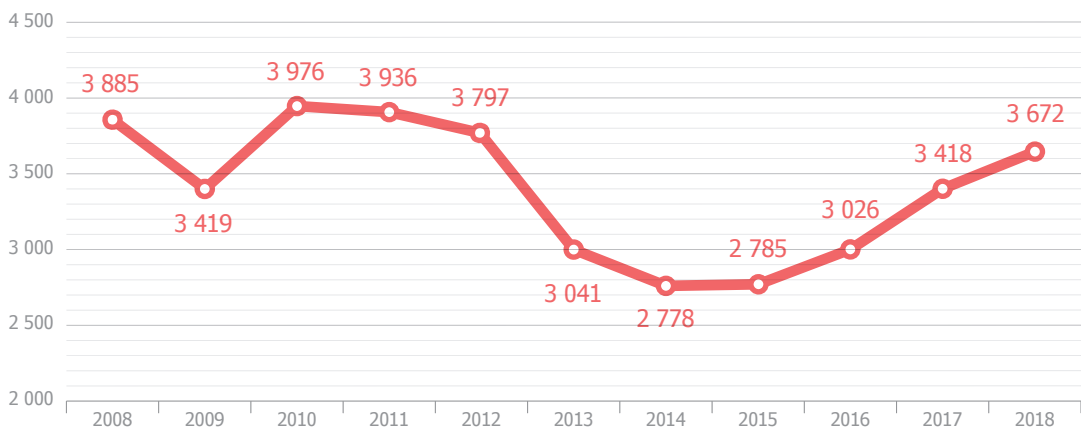
La part des maisons individuelles construites par les architectes reste stable sur l'ensemble de la période. Elle oscille entre 4 et 5 %. Dans un même temps, on observe une diminution de la construction de maisons par les entrepreneurs et les artisans au profit des particuliers et des constructeurs de maisons individuelles. Ceci peut traduire les effets de la crise qui incite par exemple à privilégier davantage le recours à des particuliers pour effectuer certains travaux ou du moins à faire des choix en matière de construction qui ne nécessitent pas le recours à un architecte ou à un artisan. En effet, entre 2008 et 2018, la part des maisons construites par les constructeurs de maisons individuelles s'est renforcée, passant de 49 à 63 %.

Une activité qui a fortement souffert de la crise et de la contraction du marché de la construction

La part des architectes intervenant dans la construction de maisons individuelles demeure faible au regard du total construit en France. Toutefois, cette activité suivait une tendance à la hausse avant la crise. Il apparaît ainsi important de suivre son évolution.

Malgré une légère reprise entre 2010 et 2012, le montant total des travaux de maisons individuelles réalisés par les architectes est tombé à son niveau le plus bas en 2014 : 2 778 millions d'euros, soit une chute de 28,5 % par rapport à 2008. Depuis, une reprise s'est amorcée, le montant total des travaux de maisons individuelles réalisés par les architectes en 2018 s'élève à 3 672 millions d'euros.

Graphique 70 : Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2008-2018



Note de lecture : en 2018, le montant total des travaux sur missions de projet architectural relatives aux maisons individuelles réalisés par les architectes était de 3 672 millions d'euros.

Source : MAF

Comme il était précisé dans le rapport précédent de l'Observatoire de la profession d'architecte, le poids économique réel que représentent les maisons individuelles isolées pour les architectes se révèle lorsque l'on s'intéresse à toutes les missions qui y sont liées, et aux domaines d'intervention en neuf, agrandissement et rénovation.

Une surface moyenne des maisons orientée à la baisse

Les données de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) du ministère de la Transition écologique permettent de caractériser davantage ce marché, d'une part grâce à des éléments relatifs à la surface des maisons, ou encore leur prix. D'autre part, cette enquête permet de caractériser la clientèle sur ce marché à travers un certain nombre de variables telles que l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle. Ces données sont ainsi présentées dans l'analyse qui va suivre.

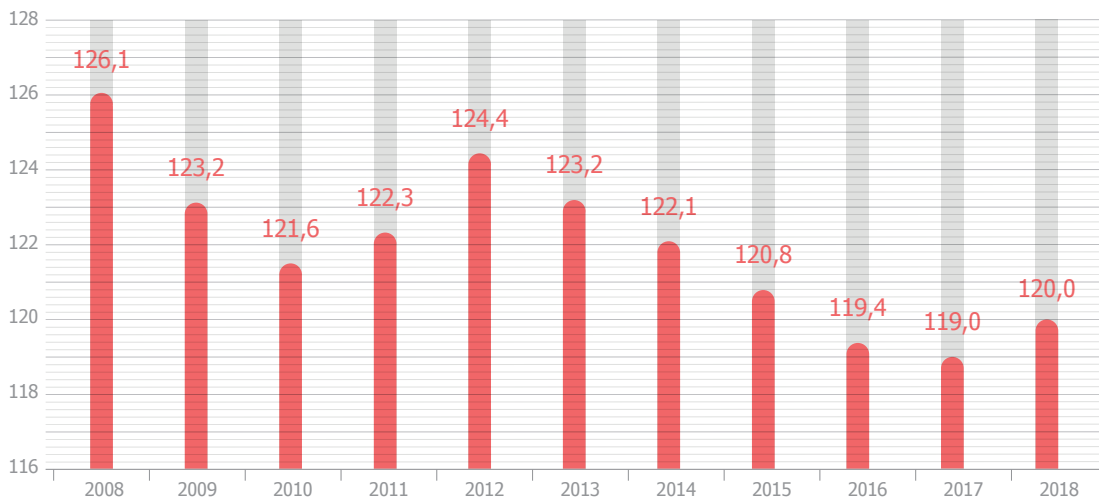
Note méthodologique concernant l'enquête EPTB :

Source : L'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) concerne l'ensemble des permis délivrés à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Elle est exhaustive sur son champ. Les questions posées portent sur le terrain, la maison édifée sur celui-ci et les caractéristiques du ménage. L'enquête est conduite tout au long de l'année et exploitée annuellement.

Méthode : Les données recueillies sont redressées annuellement. Les permis ayant fait l'objet d'une annulation au cours de l'année sont exclus. Les résultats après traitement de la non-réponse sont remis en cohérence (« recalage ») annuellement avec les séries en date réelle sur l'ensemble des permis autorisés, (Sit@del2).

Surface de plancher : somme des surfaces des planchers de chaque niveau après déduction des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation, des toitures-terrasses, des balcons, des loggias, des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée. La surface de plancher a remplacé la SHON (Surface Hors Œuvre Nette habitation) le 1er mars 2012. En l'absence de relation simple entre les deux concepts, un coefficient de passage moyen a été déterminé en comparant la distribution des surfaces avant la réforme (exprimées en SHON) avec la distribution des surfaces après la réforme (exprimées en surface de plancher). Ce coefficient de passage de la SHON à la surface de plancher s'élève à 0,93 pour les maisons individuelles. La conversion de la SHON en surface de plancher s'est appliquée aux permis déposés avant le 1er mars 2012, y compris pour les années 2006-2011. Ainsi tous les permis de la période 2006-2012 contiennent des surfaces comparables, exprimées en surface de plancher.

Permis enquêtés en 2018 : données issues de Sit@del2, résultats en date réelle ; sélection des permis selon leur date de prise en compte sous condition d'un délai de prise en compte inférieur à 6 mois.

Graphique 71 : Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m²)

Note de lecture : en 2018, la surface moyenne d'une maison individuelle est de 120 m².

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

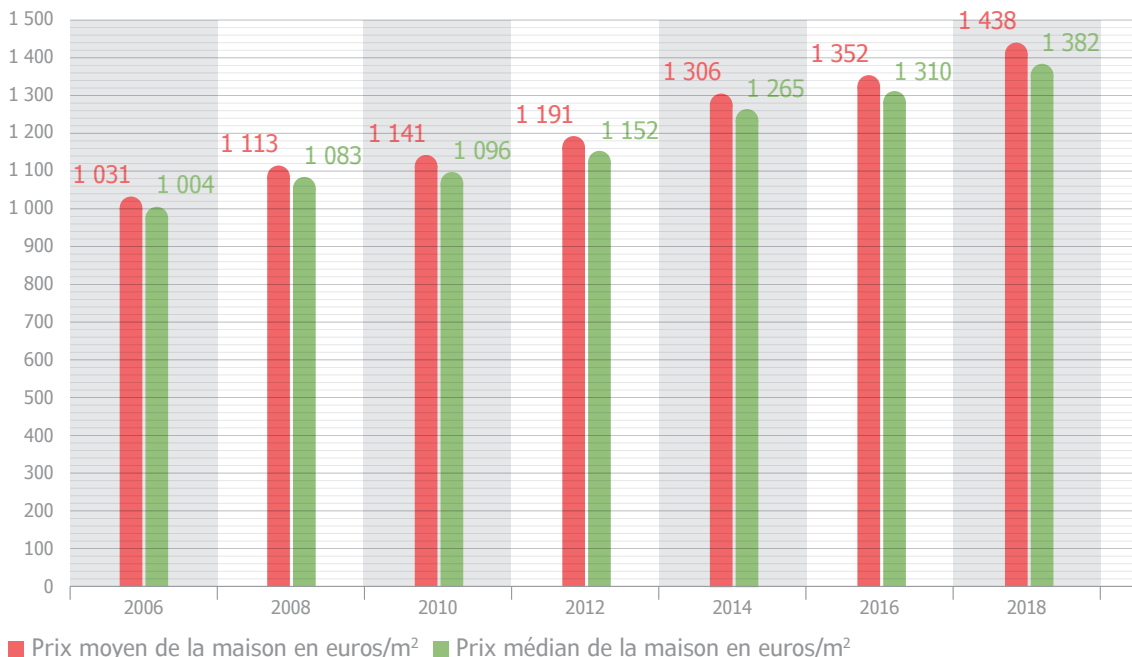
Entre 2008 et 2018, la surface moyenne d'une maison a diminué de 5 %. Elle s'élève ainsi à 120 m² en 2018.

Les données pour l'année 2018 selon le type de maître d'œuvre indiquent que la surface moyenne des maisons s'échelonne de 114 m² dans le cas d'un constructeur de maisons individuelles à 147 m² en cas de recours à un architecte. Ce dernier chiffre est en hausse de 3 % par rapport à 2016 où la surface moyenne de plancher des maisons individuelles dont la construction était confiée à des architectes était de 142 m². Ainsi, si le marché du logement neuf semble se redynamiser depuis 2016 et 2018 (cf. pages 81-86), la surface moyenne des maisons individuelles en construction est en baisse de 2012 à 2017.

Un prix moyen en constante augmentation

En 2018, le prix moyen par mètre carré des maisons est de 1438 euros (+39,5 % par rapport à 2006).

Ce coût varie selon le maître d'œuvre. Il fluctue entre 1310 euros dans le cas où le particulier coordonne lui-même les travaux et 1794 euros lorsqu'il s'agit d'un architecte.

Graphique 72 : Prix moyen et prix médian de la maison en euros / m²

Note de lecture : en 2018, le prix moyen d'une maison est de 1 438 euros par m² et son prix médian est de 1 382 euros par m².

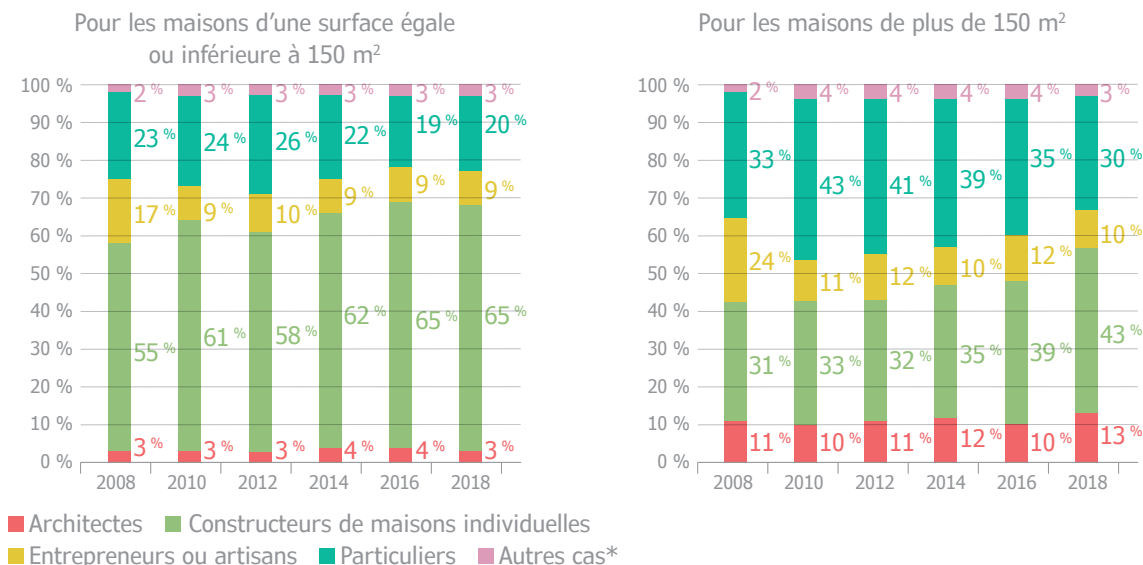
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

Tableau 4 : Prix moyen (en euros / m² de surface de plancher et en euros) et surface moyenne (surface de plancher en m²) des maisons en 2018 selon le type de maître d'œuvre

Maître d'œuvre	Prix moyen des maisons en euros/m ² de SdP	SdP moyenne des maisons	Prix moyen des maisons	Surface moyenne des terrains
Architectes	1 794	147	264 100	1 281
Constructeurs de maisons individuelles	1 445	114	164 300	894
Entrepreneurs ou artisans	1 471	124	182 100	1 093
Particuliers	1 310	130	170 500	1 315
Autres cas	1 536	125	192 500	1 094
Total	1 438	120	172 500	1 024

Une part croissante de constructeurs de maisons individuelles dans la maîtrise d'œuvre pour ce type de logement

Graphique 73 : Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle



Note de lecture : en 2018, les architectes construisaient 3 % des maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 150 m².

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

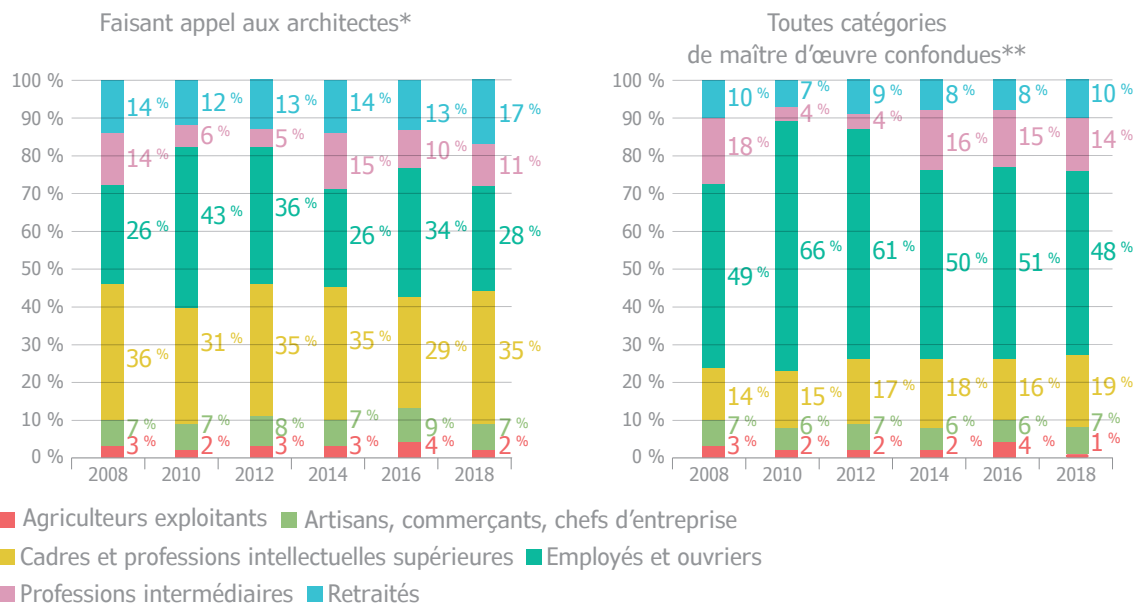
Du fait de la réglementation (loi sur le seuil), la proportion de maisons individuelles construites par des architectes est bien plus importante lorsque la surface est supérieure à 150 m². En 2018, 3 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 150 m² étaient construites par des architectes contre 13 % pour les maisons individuelles d'une surface supérieure à 150 m².

La part des constructeurs de maisons individuelles pour les maisons de plus de 150 mètres carrés a augmenté de 8 points entre 2014 et 2018, et de 12 points entre 2008 et 2018. Il s'agit de données déclaratives donc à interpréter avec précaution. Néanmoins, selon les données de cette enquête, les constructeurs de maisons individuelles seraient désormais les premiers maîtres d'œuvre devant les particuliers pour ce type de maisons, alors que c'était l'inverse en 2014.

Les constructeurs de maisons individuelles constituent également (et d'une manière plus significative) les principaux acteurs dans la réalisation de maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 150 m² (avec une part qui s'élève à 65 % en 2018).

Une part plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la clientèle des architectes

Graphique 74 : Évolution de la répartition par PCS des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)



*hors PCS « autre personne sans activité professionnelle » pour des raisons de secret statistique

**hors PCS « autre personne sans activité professionnelle » et hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique.

Note de lecture : en 2018, les employés et ouvriers représentaient 28 % de la clientèle du marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 150 m² réalisées par les architectes.

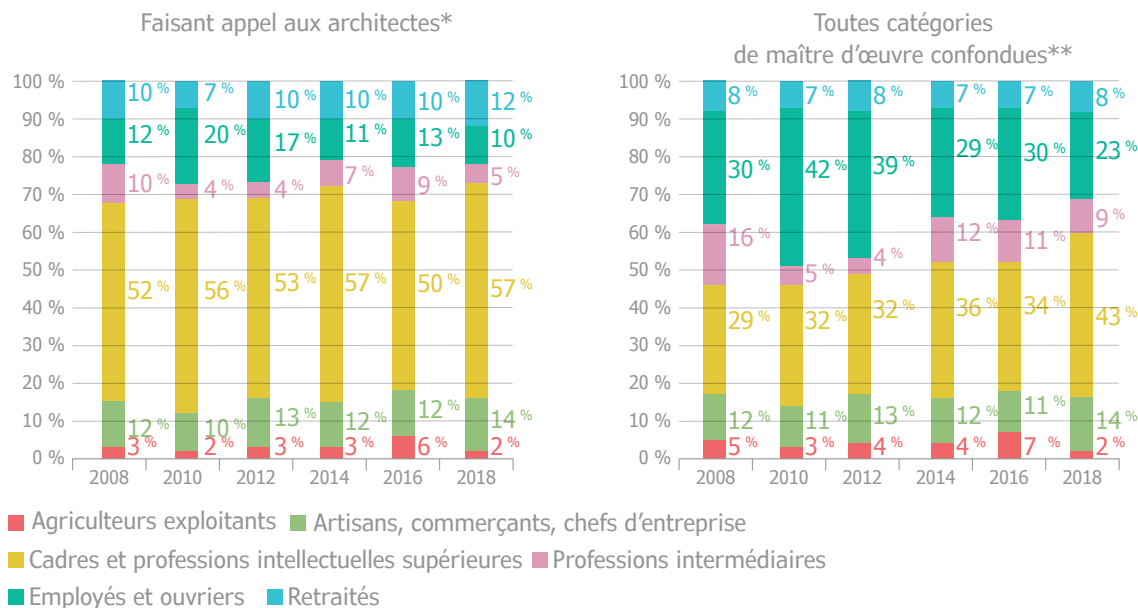
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante dans la clientèle des architectes. En effet, en 2018, celle-ci est égale à 35 % de la clientèle de ces derniers contre 19 % dans l'ensemble des constructions de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 150 m².

Les employés et les ouvriers sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 150 m². En 2018, leur part dans la clientèle des architectes s'élève à 28 % contre 48 % toutes catégories de maître d'œuvre confondues.

La part des professions intermédiaires varie fortement sur la période. Toutes catégories de maître d'œuvre confondues, elle est passée de 4 % en 2010 à 14 % en 2018 (pour les maisons d'une surface inférieure ou égale à 150 mètres carrés). À noter que cette part est plus stable depuis 2015.

Graphique 75 : Évolution de la répartition par PCS des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 150 m²)



*hors PCS « autre personne sans activité professionnelle » pour des raisons de secret statistique

**hors PCS « autre personne sans activité professionnelle » et hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique.

Note de lecture : en 2018, 57 % des personnes ayant fait construire une maison individuelle d'une surface supérieure à 150 m² réalisée par des architectes appartenaient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

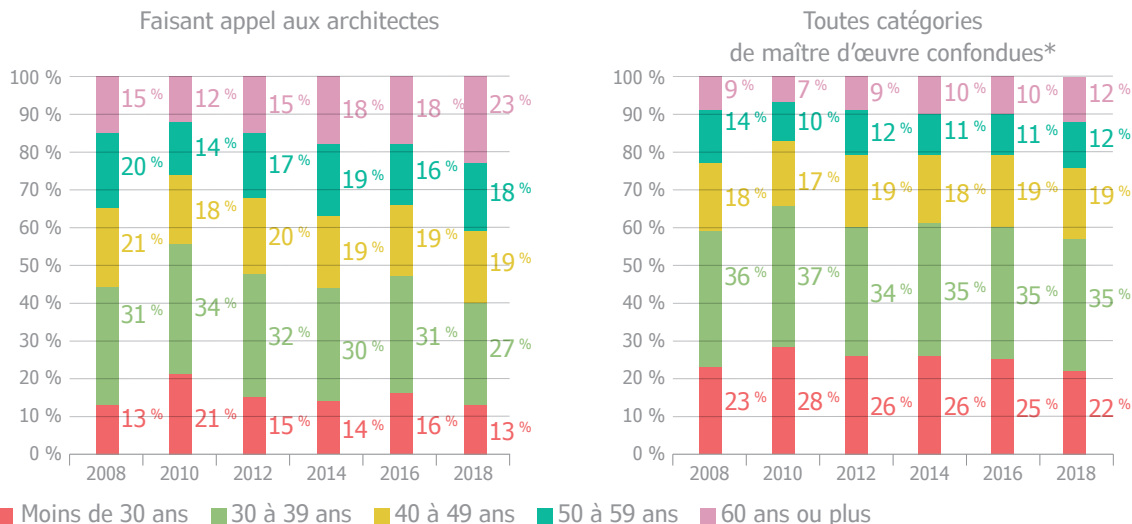
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface supérieure à 150 m². Leur part a constamment augmenté depuis 2010 pour atteindre 43 % en 2018 (toutes catégories de maître d'œuvre confondues). Ces derniers sont encore plus présents dans la clientèle des architectes où leur part atteint 57 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 150 m² en 2018.

Concernant les autres professions sur ce marché, leur part fluctue au cours de la période étudiée, à l'exception de la part des retraités qui reste relativement stable depuis 2010.

Les moins de 30 ans font peu appel aux architectes lorsqu'ils font construire une maison individuelle

Graphique 76 : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)



*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique
Note de lecture : en 2018, les moins de 30 ans représentent 22 % de la clientèle sur le marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 150 m² (toutes catégories de maître d'œuvre confondues).

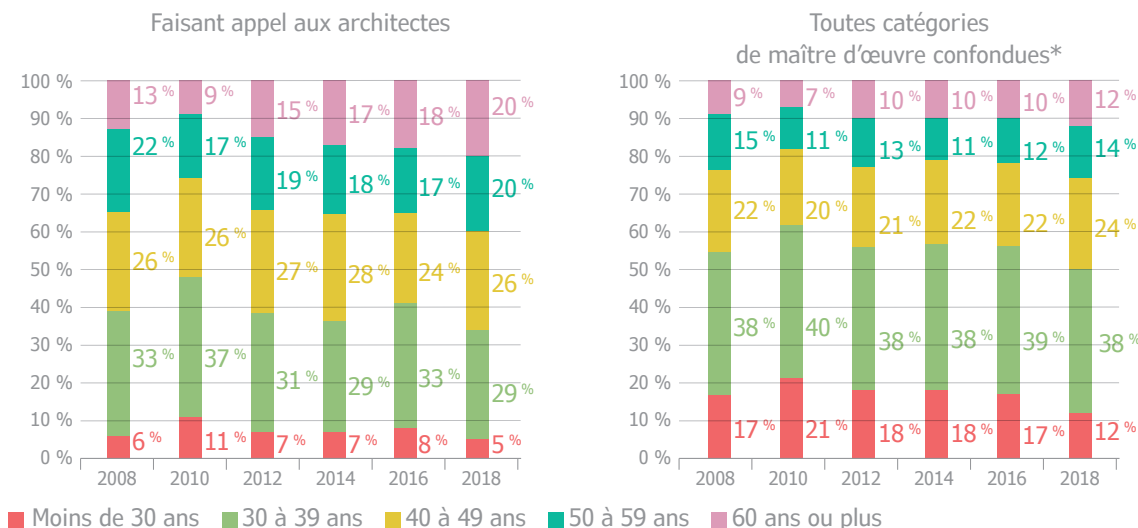
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

Toutes catégories de maître d'œuvre confondues, la tranche d'âge 30-39 ans est celle qui fait le plus appel aux architectes pour la réalisation d'une maison individuelle, et ce quelle que soit sa surface. En 2018, 27 % des personnes faisant appel à un architecte pour construire une maison individuelle d'une surface égale ou inférieure à 150 m² avaient entre 30 et 39 ans. Cette tranche d'âge représente 29 % des personnes faisant appel à un architecte pour construire une maison individuelle ayant une surface supérieure à 150 m² en 2018.

On observe une réelle différence entre la répartition par âge de la clientèle des architectes et celle de l'ensemble des maîtres d'œuvre. En effet, les particuliers faisant appel à des architectes sont en moyenne plus âgés. La part des moins de 30 ans est notamment très faible : ils représentent seulement 13 % des particuliers faisant appel à un architecte contre

22 % toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues pour les maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 150 m². Pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 150 m², la part des moins de 30 ans dans la clientèle des architectes est de 5 % contre 12 % toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues.

Graphique 77 : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 150 m²)



*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique.

Note de lecture : en 2018, les moins de 30 ans représentent 12 % de la clientèle sur le marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou supérieure à 150 m² (toutes catégories de maître d'œuvre confondues).

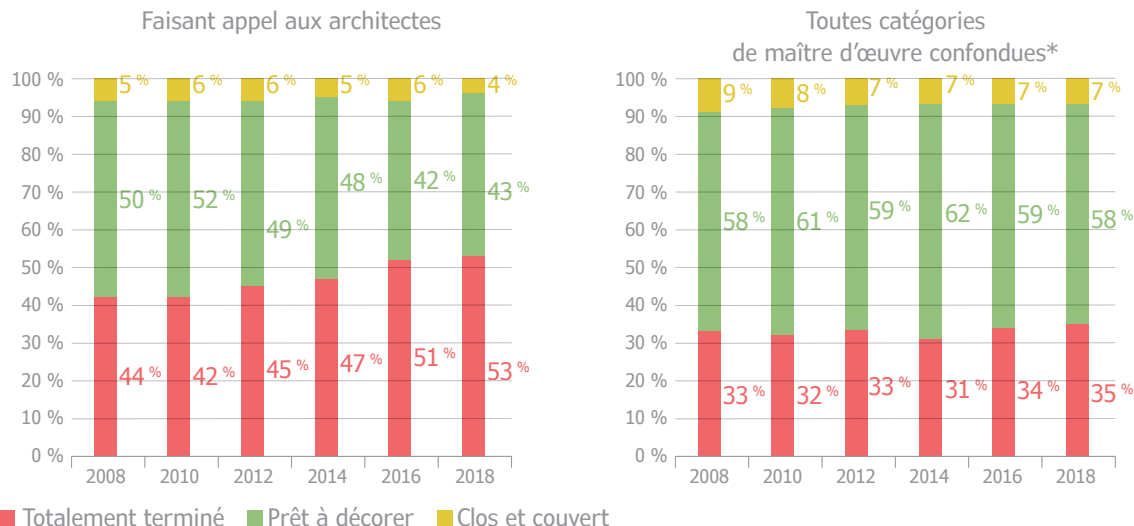
Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

La structure par âge de la clientèle est légèrement différente en ce qui concerne la construction de maisons individuelles d'une surface supérieure à 150 m². La part des moins de 30 ans est notamment plus faible que sur le marché des maisons dont la surface est inférieure ou égale au seuil de 150 m². Ceci peut s'expliquer par un niveau de revenu plus faible des adultes de moins de 30 ans que pour les autres catégories d'âges et donc par des arbitrages en moyenne plus favorables à l'achat d'une maison de taille plus restreinte.

Concernant la clientèle des architectes, on note une tendance au renforcement de la part des 60 ans et plus. En effet, entre 2010 et 2018, cette part a augmenté de 8 points pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 150 mètres carrés et de près de 7 points pour les maisons individuelles de plus de 150 mètres carrés. Cette augmentation s'est en partie faite aux dépens des 50-59 ans dont la part a diminué de près de 2 points au cours de cette période.

La part des maisons individuelles livrées « totalement terminées » est orientée à la hausse chez les particuliers ayant recours à un architecte

Graphique 78 : Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)



*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Note méthodologique : Trois degrés de finition sont proposés au particulier enquêté :

Totalement terminé : le particulier peut emménager dans la maison sans avoir à y effectuer des travaux supplémentaires ;

Prêt à décorer : l'essentiel des travaux est réalisé par le maître d'œuvre hormis ceux de peinture, papiers peints, décoration, etc. ;

Clos et couvert : les murs, le toit et les fermetures (portes vers l'extérieur, fenêtres...) sont posés par le maître d'œuvre et le reste des travaux est à la charge du particulier (sols, électricité, plomberie, décoration, etc.).

Note de lecture : en 2018, 53 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 150 m² construites par des architectes étaient livrées totalement terminées.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

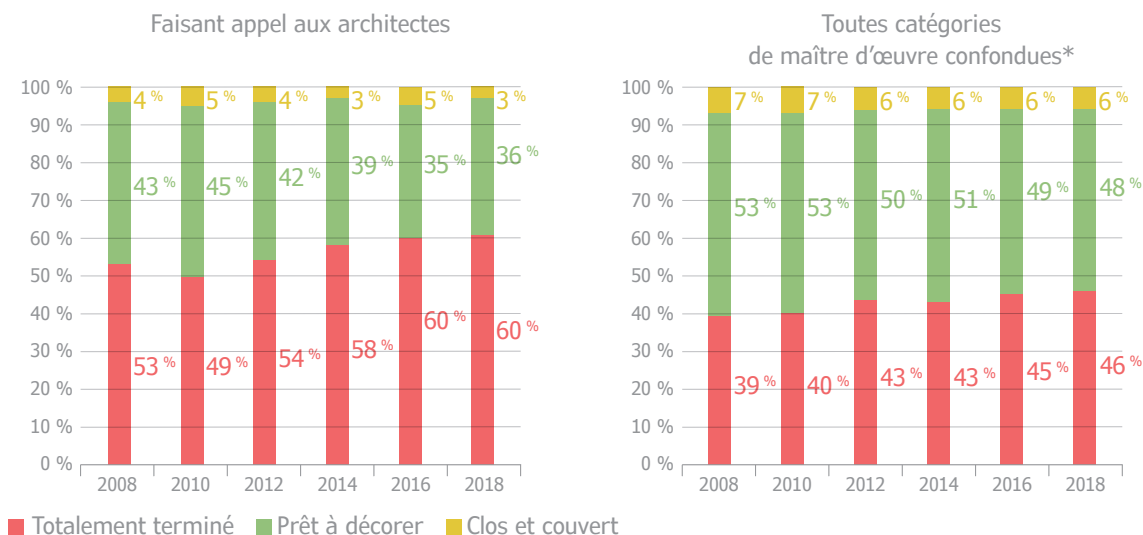
La répartition par degré de finition de travaux pour les maisons individuelles toutes catégories de maître d'œuvre confondues est relativement stable entre 2010 et 2018. Dans la majorité des cas, les maisons sont livrées « prêtes à être décorées » (dans 58 % des cas en 2018).

Cette répartition est sensiblement différente concernant la clientèle des architectes. En effet, les particuliers ayant recours au travail d'un architecte sont de plus en plus nombreux à

souhaiter une maison livrée « totalement terminée ». En 2018, 53 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 150 m² livrées par les architectes étaient totalement terminées (contre 42 % en 2010). Cette part ne s'élève qu'à 35 % tous types de maître d'œuvre confondus en 2018.

La part des maisons individuelles livrées « clos et couvert » est légèrement plus importante pour tous les maîtres d'œuvre confondus que pour les architectes.

Graphique 79 : Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 150 m²



*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différents de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique
Note de lecture : en 2018, 46 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 150 m² étaient livrées totalement terminées.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de la Transition écologique

Les tendances sont les mêmes que celles observées précédemment. Toutefois, chez les particuliers faisant appel au travail d'un architecte, la part des maisons individuelles livrées totalement terminées est moins importante pour les maisons ayant une surface inférieure ou égale à 150 m² (53 %) que pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 150 m² (60 %).

PARTIE IV

LES FEMMES AU SEIN DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Cette partie consiste à analyser la place des femmes au sein de la profession d'architecte en examinant l'évolution de leurs effectifs au sein de l'Ordre des architectes, leur carrière et enfin leur retraite. Pour ce faire, diverses sources de données sont mobilisées.

L'étude de la féminisation de la profession s'appuiera sur les données d'inscription à l'Ordre des architectes.

Pour effectuer l'analyse de la carrière des femmes architectes, nous mobiliserons en plus des données de la CIPAV et des données DADS de l'INSEE, les données de l'enquête parité hommes-femmes réalisée par le CREDOC à la demande du CNOA. Cette enquête s'est tenue du 8 au 20 avril 2020 et les résultats concernent 2 233 répondants soit un taux de retour de 8 % par rapport à l'ensemble des personnes interrogées.

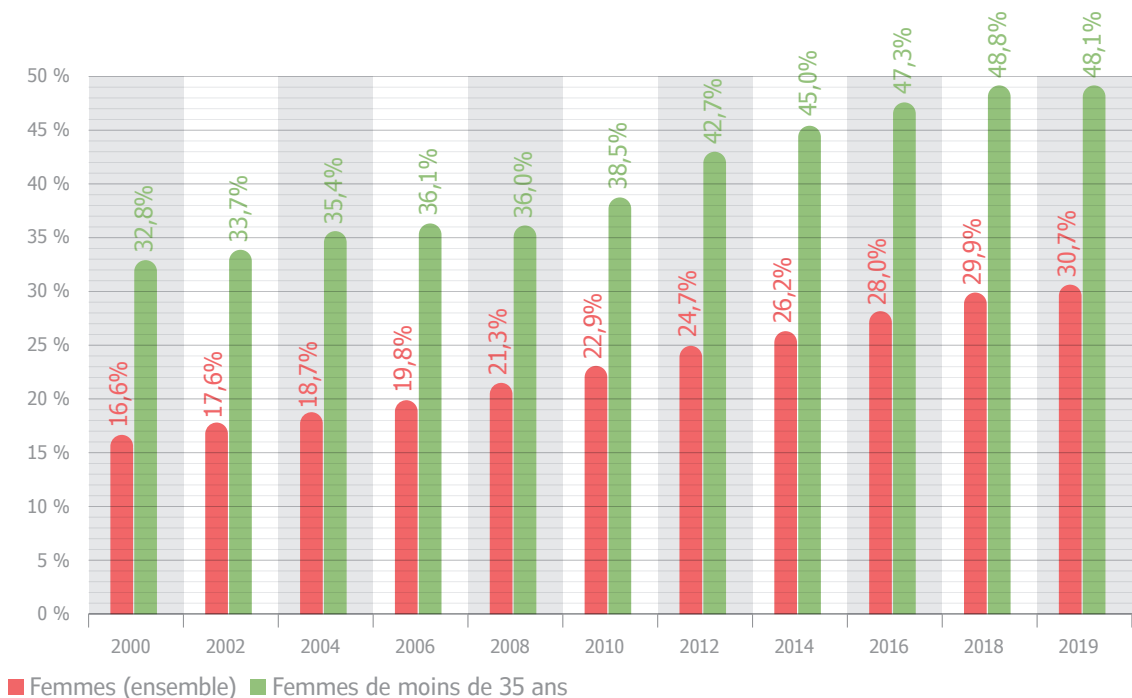
Le dernier chapitre portera exclusivement sur la retraite des architectes exerçant en libéral et s'appuiera sur les nouvelles données de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse.

QUELQUES DONNÉES DE CONTEXTE SUR LES FEMMES ARCHITECTES INSCRITES À L'ORDRE

Une féminisation de la profession d'architecte

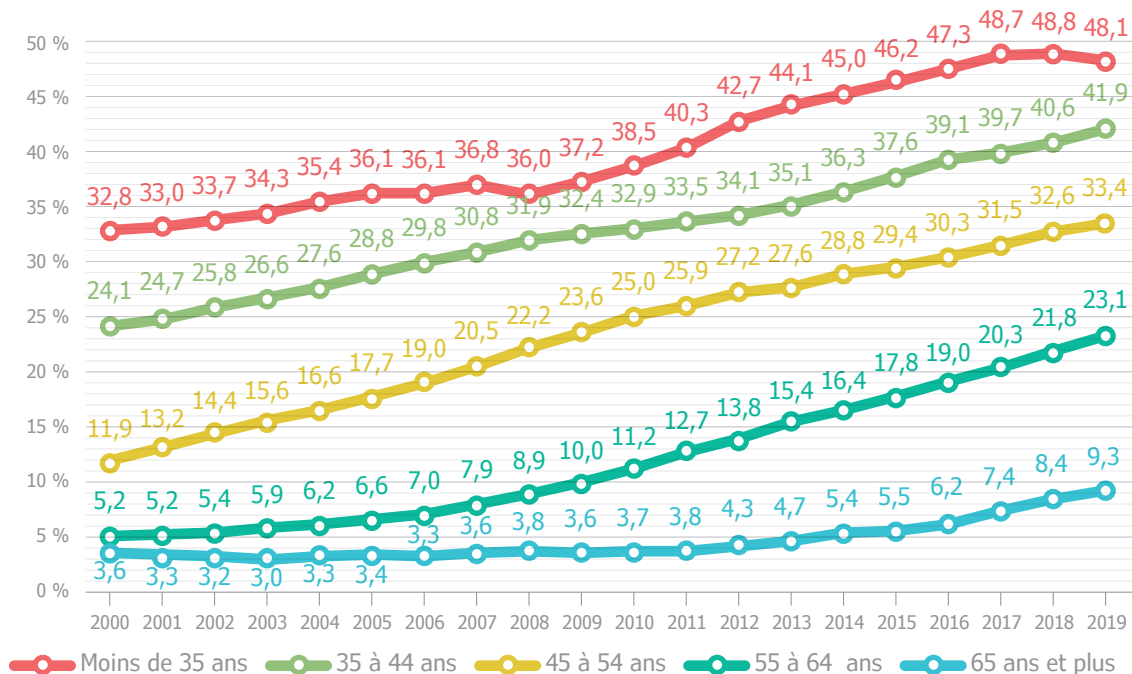
La part des femmes au sein de la profession d'architecte ne cesse de croître depuis 19 ans. Alors qu'elles représentaient seulement 16,6 % des inscrits à l'Ordre en 2000, cette part s'élève à 30,7 % en 2019, soit une augmentation de 14 points en 19 ans. Cependant, ces femmes sont plus nombreuses parmi les jeunes générations d'architectes, elles représentent aujourd'hui près d'un architecte âgé de moins de 35 ans sur deux contre un sur trois en 2000 (soit une augmentation de près de 15 points entre 2000 et 2019).

Graphique 80 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2019



Note de lecture : en 2019, il y avait 30,7 % de femmes inscrites à l'Ordre et 48,1 % de femmes parmi les architectes de moins de 35 ans.

Source : CNOA

Graphique 81 : Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2019

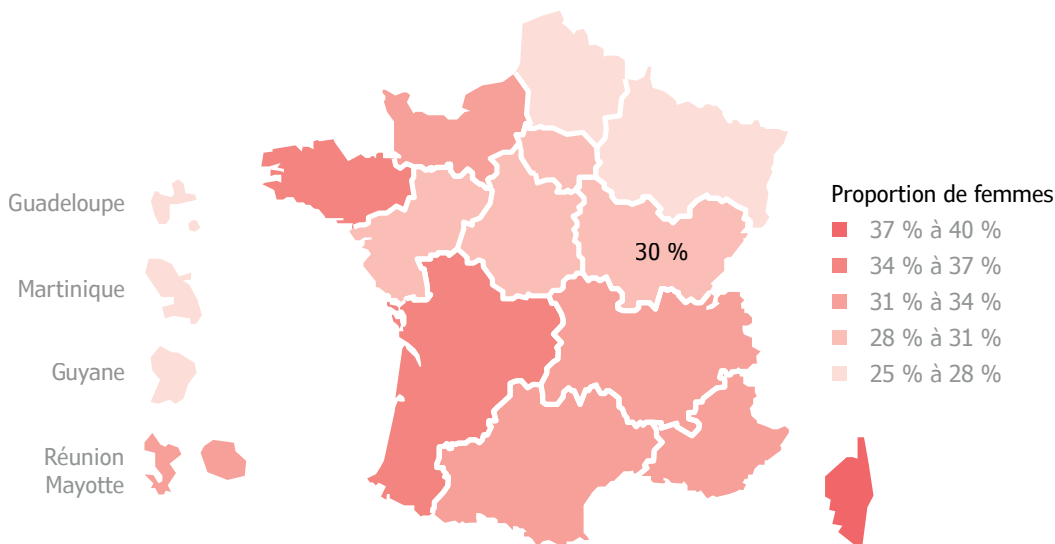
Note de lecture : on compte 48,1 % de femmes inscrites à l'Ordre chez les moins de 35 ans en 2019.

Source : CNOA

Les femmes sont plus présentes au sein des jeunes générations d'architectes. En effet, comme nous l'avons vu, près de la moitié des architectes de moins de 35 ans inscrits à l'Ordre en 2019 sont des femmes, alors que celles-ci ne représentent que 33 % des 45-54 ans et 23 % des 55-64 ans.

Un taux de féminisation plus faible dans les régions du Nord-Est de la France

Carte 13 : Proportion de femmes par région en 2019



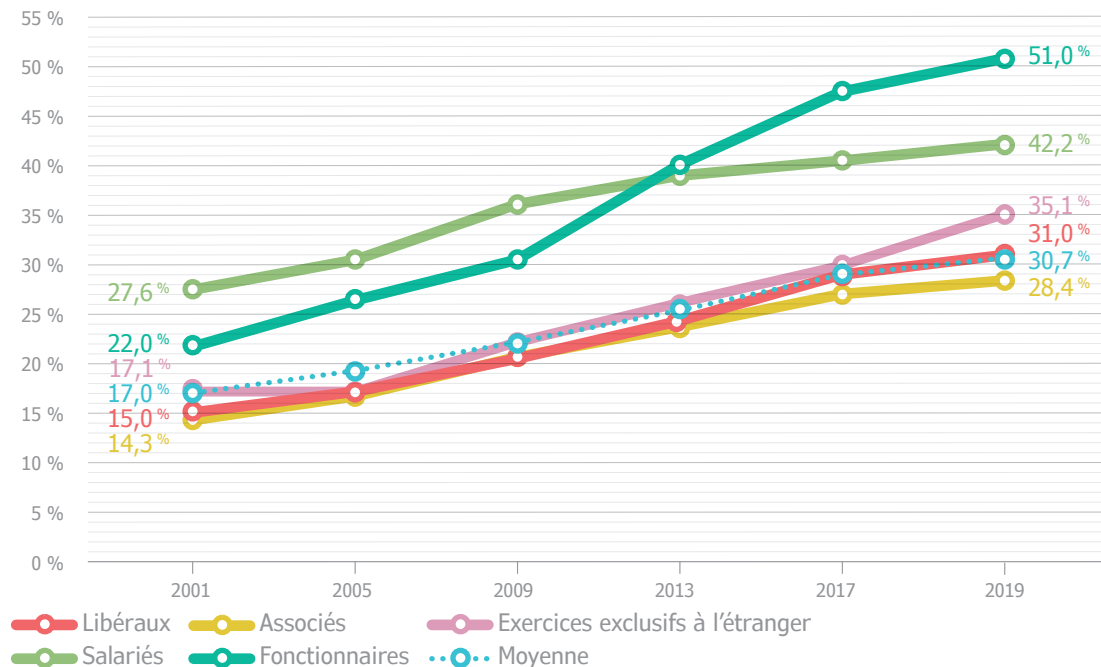
Note de lecture : en 2019, la proportion de femmes architectes est de 30 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Source : CNOA

L'étude de la proportion de femmes architectes fait apparaître d'importantes disparités d'une région à l'autre. En 2019, la Corse se distingue à nouveau comme la région ayant la meilleure répartition hommes-femmes, avec 40 % de femmes architectes, soit une hausse de 3 points par rapport à 2017. La Corse devance la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, qui comptent toutes deux 35 % de femmes parmi les architectes de la région. Viennent ensuite la Normandie (avec 33 % de femmes architectes), La Réunion-Mayotte (32 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (32 %). Les régions ayant les plus faibles proportions de femmes sont la Guyane (27 %), la Martinique (27 %) ainsi que la région Hauts-de-France (25 %). Toutes les régions ont vu leur proportion de femmes inscrites à l'Ordre progresser entre 2017 et 2020.

Les femmes sont plus représentées parmi les salariés du privé et les fonctionnaires

Les architectes libéraux à titre individuel et les associés représentent près de 90 % des effectifs des architectes. La part des femmes dans ces deux principales catégories d'activité atteint 28 % pour les associés et 31 % pour les libéraux en 2019 (contre 14 % et 15 % pour ces catégories en 2001).

Graphique 82 : Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2001-2019

Note de lecture : en 2019, 28,4 % des associés étaient des femmes contre 30,7 % de femmes dans l'ensemble de la profession.

Source : CNOA

La part des femmes architectes est la plus élevée chez les fonctionnaires depuis 2013 : cette part a été multipliée par 2,3 depuis 2001 (51 % de femmes en 2019 contre 22 % en 2001).

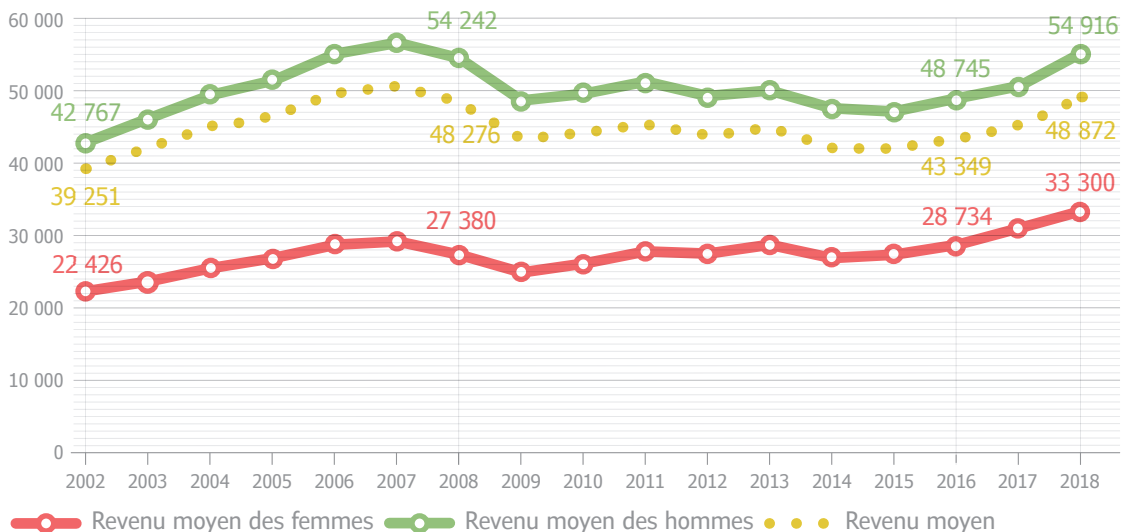
Concernant les architectes salariés, les femmes étaient déjà mieux représentées dans cette catégorie en 2001 (28 % de femmes parmi les architectes salariés) qu'au sein des autres catégories (17 % de femmes en moyenne). En 2019, 42 % des architectes salariés sont des femmes, tandis qu'elles sont 31 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte.

Les revenus des femmes sont inférieurs à ceux des hommes

Il existe un fort écart de revenu entre les hommes et les femmes travaillant en libéral dans le domaine de l'architecture, même si celui-ci a tendance à diminuer au cours du temps. Le revenu des femmes travaillant en libéral représentait 61 % du revenu des hommes en 2018, contre seulement 50 % du revenu des hommes en 2008. Le revenu moyen des femmes travaillant en libéral a augmenté de 22 % entre 2008 et 2018 alors que celui des hommes en libéral a progressé seulement de 1 % sur cette période. Le fait que les femmes inscrites

au sein de l'Ordre des architectes soient plus jeunes que les hommes explique en grande partie le fort écart de revenu observé entre les hommes et les femmes au sein de la profession. L'enquête du CREDOC nous permet d'explorer d'autres facteurs (la parentalité, etc.) qui peuvent avoir une influence sur les différences de salaires entre hommes et femmes.

Graphique 83 : Évolution des revenus moyens des professionnels libéraux exerçant dans le champ de l'architecture (en euros) par sexe, 2002-2018

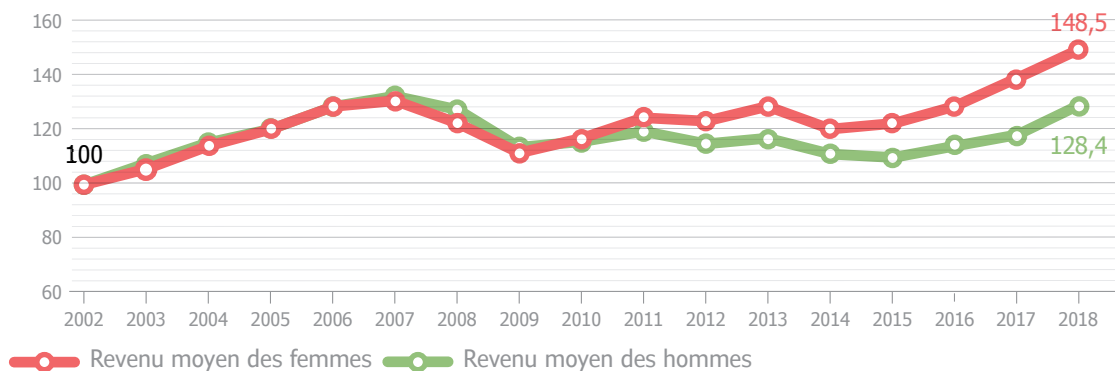


Note de lecture : en 2018, le revenu moyen des hommes exerçant en libéral dans le champ de l'architecture était de 54 916 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

De 2000 à 2010, le revenu moyen des femmes exerçant en libéral dans le domaine de l'architecture a crû au même rythme que celui des hommes. Néanmoins depuis 2010, le revenu moyen de ces femmes croît plus vite que celui des hommes travaillant en libéral, ce qui contribue à la réduction des écarts de revenu entre hommes et femmes.

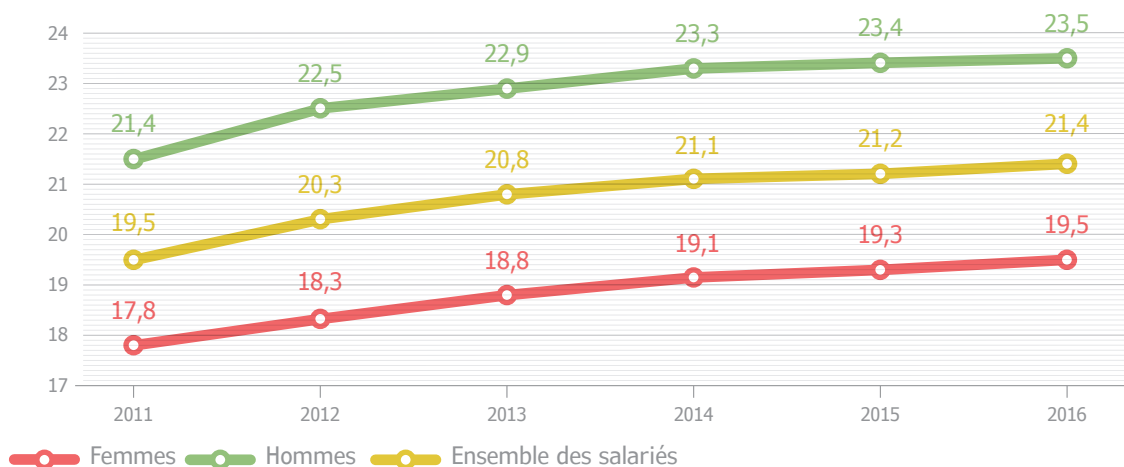
L'effet du « papy-boom » devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes et donc à réduire l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes. En effet, ces derniers, qui ont des revenus supérieurs, sont plus nombreux dans la tranche des 55 à 64 ans, les femmes représentant seulement 23 % de cette catégorie en 2019.

Graphique 84 : Évolution en base 100 des revenus hommes femmes (année de base 2002)

Note de lecture : entre 2002 et 2018, le revenu moyen des femmes a connu une croissance de 48,5 %.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés)

Les femmes travaillant comme salariées dans le domaine de l'architecture ont également des salaires inférieurs à leurs confrères. Selon les données DADS, sans tenir compte des différences de temps de travail, le salaire brut horaire moyen des femmes est égal à 83 % du salaire brut horaire moyen des hommes en 2016, ce qui était déjà le cas en 2011.

Graphique 85 : Salaire brut horaire moyen (en euros)

Note de lecture : en 2016, le salaire brut horaire moyen perçu par une femme était de 19,50 € pour les activités d'architecture (tous postes confondus).

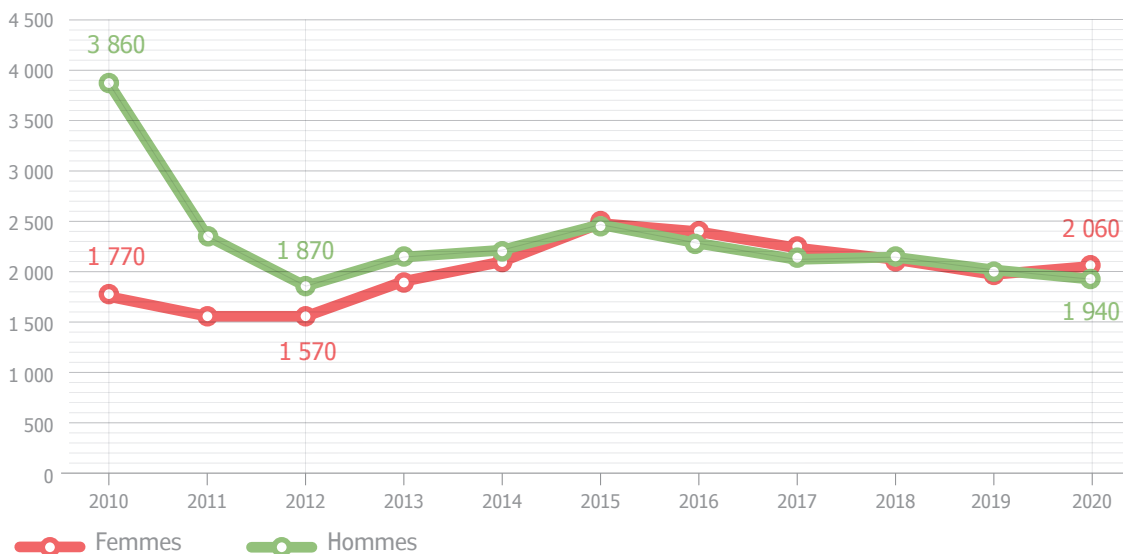
Source : INSEE, données DADS 2011 à 2016

Désormais autant d'hommes que de femmes parmi les architectes inscrits à Pôle emploi (en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A)

De 2010 à 2020, le nombre d'hommes architectes inscrits à Pôle emploi a fortement diminué (-49,7 %), tandis que celui des femmes a augmenté (+16 %). À partir de 2015, le nombre de femmes architectes au chômage (cat. A) dépasse légèrement celui des hommes, et ce jusqu'en 2018 où les niveaux sont à peu près égaux.

Ceci est corrélé à la féminisation progressive de la profession que nous avons pu observer précédemment en étudiant l'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre et la part des femmes au sein de la profession.

Graphique 86 : Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janv.), 2010-2020



Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Les données de 2019 et 2020 sont des données provisoires transmises par Pôle emploi.

Note de lecture : au 1er janvier 2020, le nombre de femmes architectes inscrites à Pôle emploi (pour la catégorie A) est de 2 060 personnes, tandis que celui des hommes inscrits à Pôle emploi (pour la catégorie A) est égal à 1 940.

Source : Pôle emploi

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU CREDOC SUR LA PLACE DES FEMMES AU SEIN DE LA PROFESSION

En 2020, le CREDOC a réalisé une enquête auprès de 2233 architectes représentatifs de la population des architectes inscrits à l'Ordre sur quatre quotas différents :

- Le sexe
- Le mode d'exercice
- La région d'exercice de l'activité principale
- La tranche d'âge de l'architecte

Le terrain d'enquête a été réalisé du 8 au 20 avril 2020. L'objectif de cette enquête est de comprendre les différences de perceptions, d'attitudes et de comportements des hommes et des femmes architectes et la façon dont ces différences impactent leurs carrières respectives.

Nous avons donc analysé les réponses des répondants à l'enquête en fonction de leur sexe pour voir s'il y avait des réponses statistiquement différentes entre ces deux groupes. Pour cela, le test de khi 2 a été réalisé. Seules les réponses statistiquement différentes entre hommes et femmes sont présentées.

Une façon différente d'envisager les défis au sein de la profession d'architecte

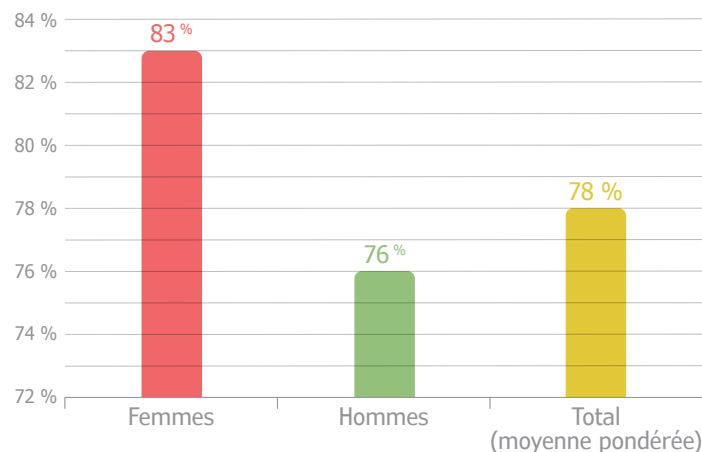
Comme en 2018, les architectes ont été interrogés sur les défis qu'ils percevaient au sein de la profession d'architecte parmi une liste de six propositions : la prise en compte des nouveaux modes de management des agences, l'adaptation à de nouvelles clientèles, la diversification du métier d'architecte, l'impact du numérique sur le métier, l'évolution de la place de l'architecte au sein de la maîtrise d'œuvre, les enjeux liés au dérèglement climatique. Le premier défi cité par les architectes (en première, deuxième ou troisième position) est celui des enjeux liés au dérèglement climatique (78 % d'entre eux) alors qu'il était cité par 50 % des répondants en 2018. Cette évolution reflète la prise de conscience des architectes face à l'impact des constructions sur l'environnement, qui est très forte en particulier dans les jeunes générations d'architectes. Le secteur du bâtiment et de la construction représente 35 % de la consommation d'énergie finale mondiale et près de 40 % des émissions de CO₂ liées à l'énergie¹. Le rôle des architectes face au problème du changement climatique passe par la réduction des émissions liées au bâtiment et le déploiement de nouvelles constructions à faible consommation d'énergie et émission de CO₂.

Il est, par ailleurs, très intéressant de constater des différences de perception entre hommes et femmes sur les défis auxquels seront confrontés les architectes à l'avenir. Par exemple,

¹ The Global Alliance for Building and Construction, "The 2018 Global Status Report - Towards a Zero-Emission, Efficient and Resilient Buildings and Construction Sector", 2018. Cité dans le site de l'ONU disponible sur : <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/communiqu-e-de-presse/le-secteur-du-batiment-et-de-la-construction-detient-un> (consulté le 02/07/2020)

83 % des femmes citent (en première, deuxième ou troisième position) les enjeux liés au dérèglement climatique contre 76 % des hommes.

Graphique 87 : Quels sont les défis les plus importants à relever à l'avenir pour les architectes ? (parmi six propositions, les enjeux liés au dérèglement climatique sont cités en première, deuxième ou troisième position)



Base : échantillon complet (2 233 architectes)

Note de lecture : 83 % des femmes architectes ont cité les enjeux liés au dérèglement climatique parmi les trois défis les plus importants à relever pour l'avenir des architectes, contre 76 % des hommes.

L'évolution de la place de l'architecte au sein de la maîtrise d'œuvre arrive en seconde position des défis avec une baisse de 10 points de pourcentage par rapport à 2018. En effet, 67 % des répondants de l'enquête en 2020 l'ont mentionnée au moins une fois contre 77 % en 2018.

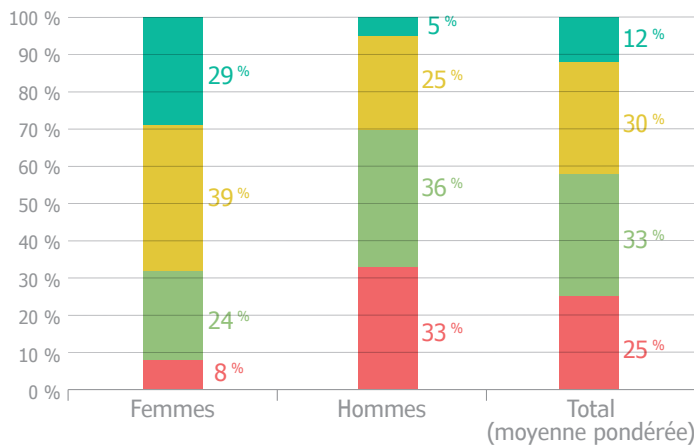
Ensuite arrive l'impact du numérique sur le métier d'architecte qui a été mentionné par 54 % des répondants en 2020 contre 63 % en 2018. Cette position peut s'expliquer par le rôle des outils numériques dans la conception et la modélisation des villes et bâtiments intelligents à travers l'exploration de divers types de données permettant d'améliorer les performances.

La perception des inégalités dans le monde professionnel

Le principe d'égalité des sexes interdit toute discrimination liée au genre¹. Cependant, cette question de l'égalité est différemment perçue par les hommes et les femmes architectes. En effet, seulement 32 % des femmes architectes pensent qu'elles sont autant rémunérées et aussi bien considérées que les hommes, à responsabilités égales.

¹ L'article 3 du préambule de la Constitution de 1946, qui a valeur constitutionnelle, précise que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Graphique 88 : Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « À responsabilités égales, les femmes architectes sont autant rémunérées que les hommes. »



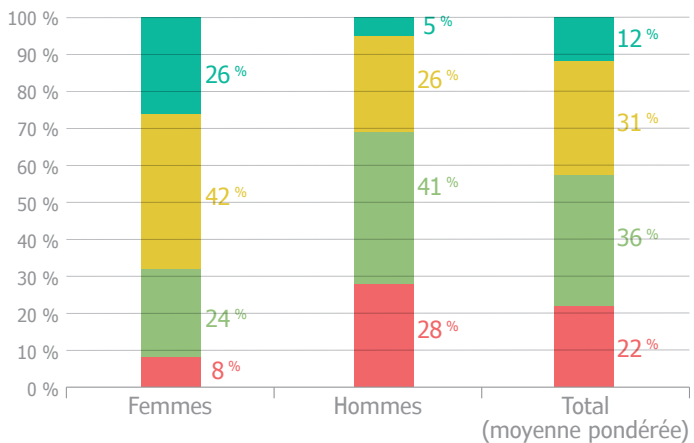
■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord

Base : 2 233 architectes inscrits à l'Ordre

Note de lecture : seules 8 % des femmes architectes sont tout à fait d'accord avec le fait que les femmes sont autant rémunérées que les hommes à responsabilités égales, contre 33 % des hommes

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Graphique 89 : Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « À responsabilités égales, les femmes architectes sont aussi bien considérées que les hommes. »



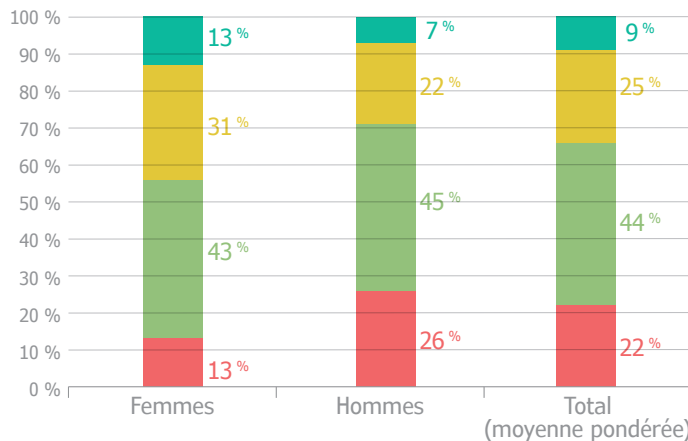
■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord

Base : 2 233 architectes inscrits à l'Ordre

Note de lecture : 26 % des femmes sont totalement en désaccord avec le fait qu'elles sont aussi bien considérées que les hommes à responsabilités égales contre 5 % des hommes.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Graphique 90 : Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « L'articulation entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle est satisfaisante. »



■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord

Base : 2 233 architectes inscrits à l'Ordre

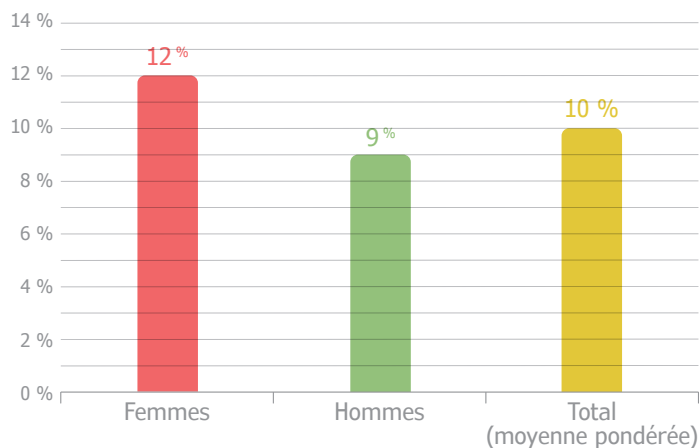
Note de lecture : 13 % des femmes architectes sont tout à fait d'accord avec le fait que l'articulation entre leur vie professionnelle et personnelle est satisfaisante contre 26 % des hommes.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

La carrière des femmes

Les femmes exercent plus souvent leur métier à temps partiel que les hommes. Ainsi, 12 % des femmes architectes exerçant la maîtrise d'œuvre déclarent être à temps partiel contre 9 % des hommes.

Graphique 91 : Exercez-vous votre métier à temps plein / temps partiel ? (réponses : à temps partiel)



Base : 2 200 architectes exerçant actuellement la maîtrise d'œuvre

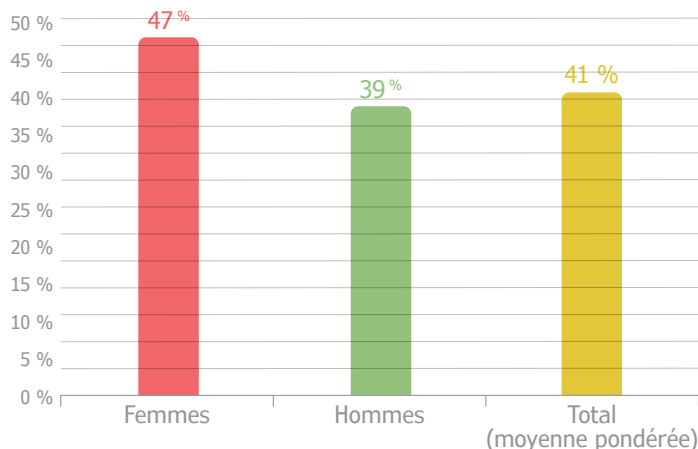
Note de lecture : 12 % des femmes architectes exercent leur métier à temps partiel.

Source : Enquête CNOA-CREDOC les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Des choix de formation différents entre hommes et femmes

Les architectes ont une obligation de 20 heures de formation par an. Les résultats de l'enquête montrent que sur 2 233 architectes interrogés en 2020, seulement 41 % ont effectué une formation d'une durée minimale de 20 heures en 2019 : 47 % pour les femmes et 39 % pour les hommes. Les formations les plus suivies par les architectes en 2019 (parmi une liste de 10 items proposés) concernent les techniques de construction et matériaux de construction (44 % des architectes les ont suivies), la rénovation énergétique et l'isolation de bâtiment (44 %) et le développement durable (41 %).

On note des différences statistiquement significatives entre les hommes et les femmes dans le choix de certaines formations. Ainsi, les hommes se forment plus que les femmes sur le cadre réglementaire de la construction et sur les outils du numérique dont le BIM (réalisation de maquettes numériques). En effet, seulement 27 % des femmes ont suivi une formation sur le cadre réglementaire de la construction contre 35 % des hommes. Concernant les outils du numérique, 31 % des hommes ont suivi ce type de formation contre 23 % des femmes.

Graphique 92 : Avez-vous suivi au moins 20 heures de formation en 2019 ? (réponses: oui)

Base : tout l'échantillon - 2 233 architectes

Note de lecture : 47 % des femmes architectes ont suivi 20 heures de formation en 2019 contre 39 % des hommes.

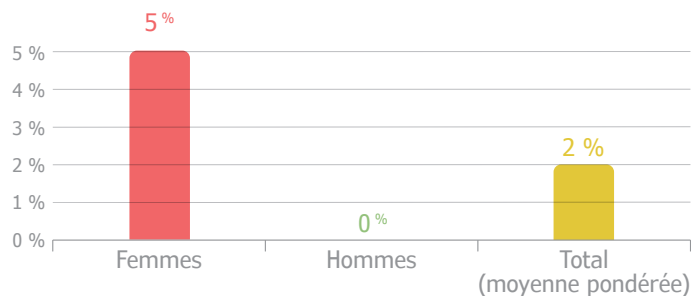
Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

La parentalité et son impact sur la carrière des femmes

Les résultats de l'enquête sur la parité, réalisée en ligne par le CREDOC à la demande du CNOA, montrent que sur 2 233 architectes interrogés, 78 % d'entre eux ont au moins un enfant.

Au sein de la profession d'architecte, la parentalité impacte plus fortement la carrière des femmes que celle des hommes, en effet 5 % des femmes architectes se sont désinscrites de l'Ordre pour s'occuper de leurs enfants, cette part étant nulle chez les hommes.

Graphique 93 : Pour vous occuper de votre/vos enfants, vous êtes-vous désinscrit(e) de l'Ordre ? (réponses : oui)



Base : 1 697 architectes ayant des enfants

Note de lecture : 5 % des femmes architectes ayant des enfants se sont désinscrites de l'Ordre pour s'en occuper.

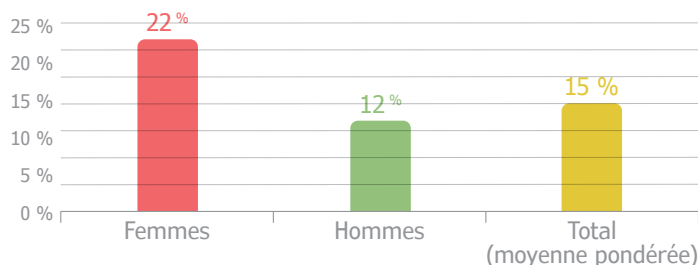
Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Parmi les 640 femmes architectes ayant des enfants, seules 45 % d'entre elles ont déclaré s'être mises en congé maternité. Une récente note de la DREES (2019) montre également que seules six mères non salariées en 2013 sur dix ont pris un congé maternité à la naissance de leur benjamin¹. 11 % des hommes architectes déclarent s'être mis en congé paternité pour s'occuper de leurs enfants. Cependant, on note des différences générationnelles importantes dans les réponses des architectes pères de famille sur la question du congé paternité. Ainsi, 32 % des hommes architectes ayant moins de 44 ans déclarent avoir pris un congé paternité, 31 % des architectes ayant entre 35 et 44 ans, 15 % des architectes ayant de 45 à 54 ans et environ 2 % des architectes ayant plus de 55 ans.

Parmi les architectes ayant des enfants, 22 % des femmes déclarent s'être arrêtées momentanément pour s'occuper de leurs enfants en dehors de la période de congé maternité, contre 12 % des hommes en dehors de la période de congé paternité, soit une moyenne pondérée de 15 %.

¹ Source : DREES « Les Français et les congés de maternité et paternité : opinion et recours », janvier 2019

Graphique 94 : Pour vous occuper de vos enfants, vous êtes-vous arrêté(e) momentanément (en dehors de la période de congé maternité ou paternité) ? (réponses : oui)

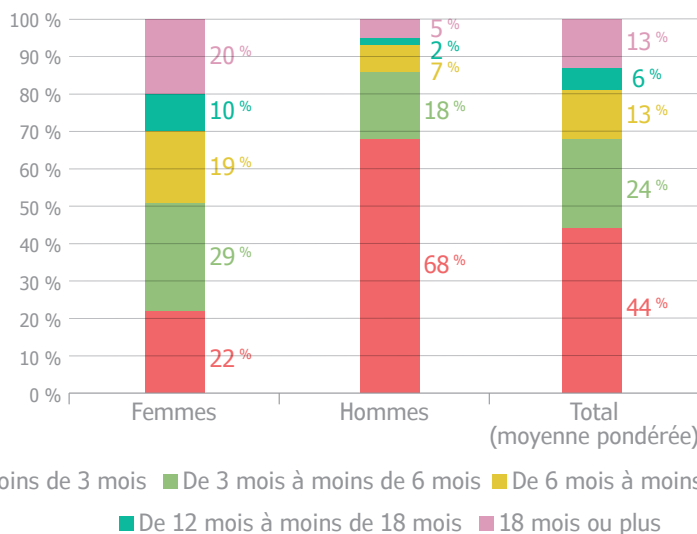


Base : 1 697 architectes ayant des enfants

Note de lecture : 22 % des femmes architectes déclarent s'être arrêtées momentanément pour s'occuper de leurs enfants contre 12 % des hommes.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Graphique 95 : Au total, en cumulant toutes les périodes de désinscription / d'arrêts momentanés / congés maternité ou paternité, combien de temps vous êtes-vous arrêté(e) pour vous occuper de vos enfants ?



Base : 550 architectes ayant des enfants et s'étant désinscrits, arrêtés momentanément, ou mis en congés maternité ou paternité pour s'occuper de leurs enfants

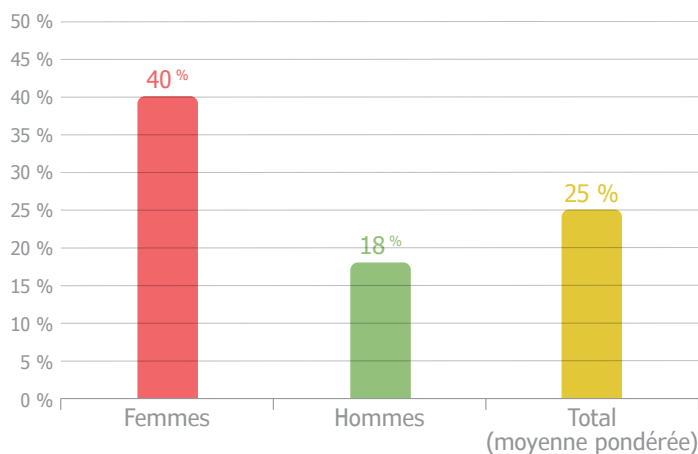
Note de lecture : 68 % des hommes architectes ayant des enfants se sont arrêtés pour une durée de moins de trois mois pour s'en occuper.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

On observe des différences significatives entre les hommes et les femmes dans leurs temps d'arrêts de carrière pour s'occuper de leurs enfants. Ces différences s'expliquent en partie par la différence de durée entre le congé maternité et le congé paternité. Près de trois hommes sur dix déclarent s'être arrêtés trois mois ou plus afin de s'occuper de leurs enfants. À l'opposé, environ 78 % des femmes architectes déclarent s'être arrêtées au moins trois mois pour s'occuper de leurs enfants.

La conciliation entre la vie professionnelle et personnelle est un enjeu majeur, qui est perçu comme plus difficile à atteindre pour les femmes que pour les hommes, comme nous l'avons montré précédemment. Les résultats de l'enquête du CREDOC montrent que 40 % des femmes architectes diminuent leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants, contre 18 % des hommes. On observe également des différences d'âge dans la réponse à cette question puisque les jeunes architectes (hommes et femmes) sont plus nombreux que leurs aînés à déclarer avoir réduit leur temps de travail¹.

Graphique 96 : Avez-vous réduit votre temps de travail pour vous occuper de vos enfants ? (réponses : oui)



Base : 1 697 architectes ayant des enfants

Note de lecture : 40 % des femmes architectes ayant des enfants ont réduit leur temps de travail pour s'en occuper contre 18 % des hommes.

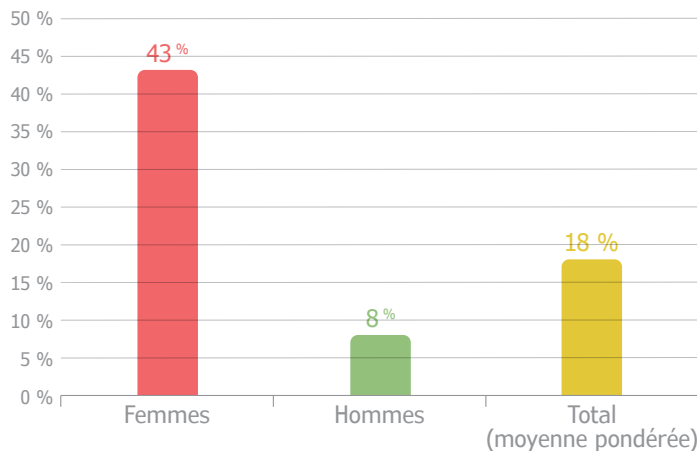
Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

D'autre part, certains parents prennent des mesures plus drastiques, 18 % des femmes architectes ayant des enfants ont changé de métier pour mieux s'en occuper contre 6 % des hommes.

¹ 35 % des architectes de moins de 44 ans ont déclaré avoir réduit leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants, 30 % des 45 à 54 ans, 16 % des personnes ayant plus de 55 ans.

Ces choix ne sont pas sans conséquences sur la vie professionnelle de ces parents. Globalement 18 % des parents architectes ont le sentiment d'avoir été pénalisés sur le plan professionnel à cause de leur parentalité. Toutefois ce sentiment diffère significativement entre hommes et femmes. Parmi les architectes ayant des enfants, 43 % des femmes ont le sentiment d'avoir été pénalisées professionnellement par ce choix tandis que seuls 8 % des hommes ont ce sentiment.

Graphique 97 : Pensez-vous avoir été pénalisé(e) sur le plan professionnel par le fait d'avoir eu un ou plusieurs enfants (réponses : oui)



Base : 1 697 architectes ayant des enfants

Note de lecture : 43 % des femmes architectes ayant des enfants ont le sentiment d'avoir été pénalisées sur le plan professionnel par le fait d'avoir eu un ou des enfants.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

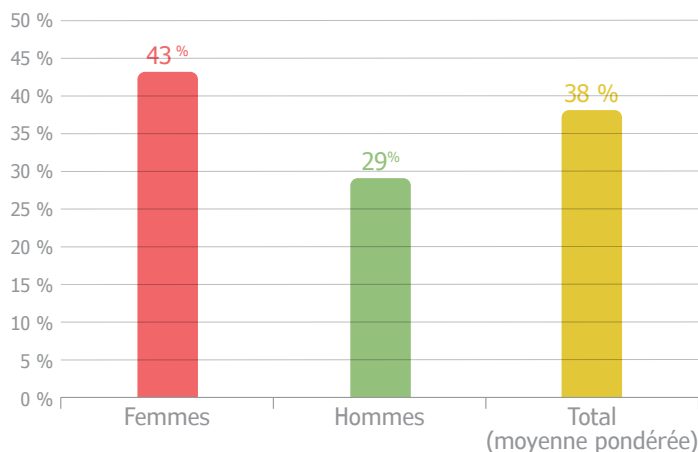
Le débat historique sur la notion du plafond de verre stipule que les femmes sont souvent victimes de barrières invisibles qui freinent leur ascension aux postes à responsabilités. Des études scientifiques ont montré qu'elles sont particulièrement pénalisées pendant la période où elles sont susceptibles d'avoir des enfants et qu'elles sont moins souvent promues que les hommes.¹

69 % des femmes s'estimant pénalisées sur le plan professionnel par le fait d'avoir eu des enfants déclarent n'avoir pas eu de progression de carrière du fait de ce choix. En comparaison, 42 % des hommes qui considèrent avoir été pénalisés par le fait d'avoir eu des enfants affirment qu'ils n'ont pas eu de progression de carrière. Parmi les architectes s'estimant pénalisés par leur parentalité (359 individus au total), près d'une femme sur deux estime avoir eu moins de responsabilités professionnelles, contre un homme sur 10. Enfin, 43 % des femmes considérant avoir été pénalisées par leur parentalité estiment avoir subi

¹ La construction du plafond de verre, 2005, J. Laufer, epsilon.insee.fr

une absence ou un refus de hausse de salaire lié au fait d'avoir des enfants. 29 % des hommes sont dans ce cas-là.

Graphique 98 : De quelle manière pensez-vous avoir été pénalisé(e) ? Absence ou refus de hausse de salaire ? (réponses : oui)



Base : 359 architectes s'estimant avoir été pénalisés professionnellement par le fait d'avoir eu un enfant.

Note de lecture : 43 % des femmes architectes ayant le sentiment d'avoir été pénalisées professionnellement par le fait d'avoir un enfant ont subi une absence ou un refus de hausse de salaire, contre 29 % des hommes.

Source : Enquête CNOA-CREDOC, les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

Près de 70 % des hommes ou femmes architectes ayant perçu des pénalités dans l'exercice de leur métier, du fait d'avoir eu un ou plusieurs enfants, ont exprimé leur ressenti et leur vécu¹. De ces témoignages se dégagent **deux types de pénalités, les pénalités directes et indirectes**, illustrées par les verbatims présentés ci-dessous.

Les **pénalités directes** découlent du comportement des employeurs et collaborateurs envers les architectes, elles touchent particulièrement les aspects suivants :

Les salaires non revalorisés ou l'absence de prime : « *Tous les autres (hommes) architectes (arrivés après moi dans la structure) ont un salaire plus élevé que le mien. Je me suis fait flouer lorsque les salaires ont été revalorisés pendant mon 1er congé maternité. (...)* »

L'évolution de carrière bloquée : « *Chaque enfant (...) a été une mise au placard qu'il m'a fallu à chaque fois défoncer.* »

¹ Sur les 359 architectes ayant répondu à cette question, 254 ont précisé les pénalités perçues en cochant la case « autres pénalités » en plus de celles proposées. Dans la majorité des cas, il s'agit de précisions sur les modalités déjà choisies.

La discrimination à l'embauche. « *Inégalité des chances pour obtenir un emploi : lors d'un entretien d'embauche alors que mon enfant avait 6 mois, l'employeur m'a demandé qui s'occuperait de mon enfant quand il serait malade et le week-end quand je serais à l'agence pour travailler (...)* »

... ou en poste : « *Incitation à démissionner de mon précédent poste de salarié de la part des gérants* »

La diminution des responsabilités : « *Nécessité de "refaire ses preuves" après chaque arrêt maternité avant de retrouver les responsabilités acquises juste avant.* »

La diminution du nombre de chantiers : « *Moins de chantiers, moins de responsabilités, moins de crédibilité...* »

« *Projets moins intéressants. Même charge de travail pour moins de temps de travail.* »

Les **pénalités indirectes ou induites** découlent de la condition de parent et des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. Ces pénalités touchent particulièrement la qualité et le niveau de vie des architectes :

Baisse du chiffre d'affaires et des revenus, impact sur le calcul des droits à la retraite :

« *Baisse du chiffre d'affaires, donc impact sur l'accès à la commande publique les années suivantes* »

« *Temps partiel pour équilibrer [le] temps familial... donc moins de salaire et moins de retraite* »

Faible niveau d'indemnisation du congé maternité pour les femmes :

« *D'abord car en tant que femmes associées le congé maternité est [quasiment] inexistant (...). Ensuite car la fatigue est là quand on fait presque un temps plein et demi si on compte le temps de travail et le temps de prise en charge des enfants.* »

Rythme et qualité de vie personnelle fortement impactés, notamment pour les femmes :

« *Je travaille tous les soirs et tous les week-ends pour compenser.* »

« *En étant architecte libérale, je n'ai pas réussi à trouver un confrère pendant ma grossesse pour reprendre mes chantiers, j'ai travaillé jusqu'à la veille de l'accouchement et j'ai dû reprendre le travail moins de 2 mois après l'accouchement. Je trouve que les femmes architectes travaillant en libéral ont très peu de possibilités de réduire leur charge de travail.* »

Une pression ou une défiance envers l'architecte. Certains ont exprimé d'importantes tensions et des pressions générées par leur direction notamment après un retour de congé parental.

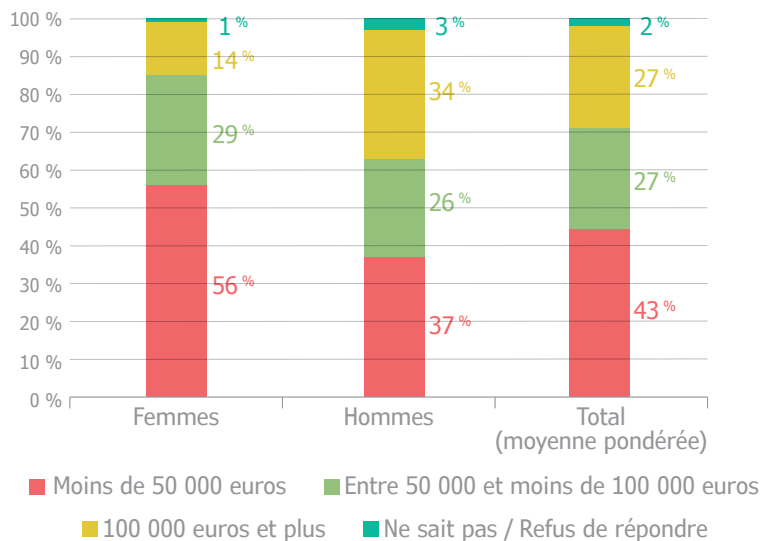
Cependant, pour certains architectes, l'impact de la parentalité n'est pas forcément perçu comme une pénalité : « *Je suis profession libérale : moins de temps consacré au travail et donc développement moindre de l'agence (mais est-ce un mal?)* »

Zoom sur les femmes dirigeantes d'agences d'architecture

Les femmes sont peu nombreuses à la tête des entreprises d'architecture. Sur 1031 architectes exerçant à titre individuel sous forme libérale, 33 % des femmes sont dirigeantes d'entreprise. Sur 1034 architectes associés, 41 % déclarent qu'ils codirigent une entreprise avec au moins une femme.

La taille des entreprises d'architecture gérées par des femmes est plus modeste. 88 % des femmes qui travaillent dans une entreprise libérale à titre individuel n'emploient pas de salarié. Le chiffre d'affaires généré par leur entreprise est également beaucoup moins important que celui des hommes. En effet, seulement 14 % des femmes architectes exerçant à titre individuel sous forme libérale déclarent que leur entreprise génère un chiffre d'affaires de plus de 100 000 euros contre 34 % des hommes.

Graphique 99 : Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise ?



Base : 1031 architectes exerçant à titre individuel sous forme libérale.

Note de lecture : 56 % des femmes architectes exerçant à titre individuel sous forme libérale ont déclaré que leur entreprise génère un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 euros.

Source : Enquête CNOA-CREDOC les entreprises d'architecture et la parité, du 8 au 20 avril 2020

LA RETRAITE DES ARCHITECTES : QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES ?

Comme l'ensemble des professions libérales, les architectes libéraux disposent d'une retraite spécifique à deux régimes qui fonctionne par un système de points. Constituée d'un régime de base et d'un régime complémentaire obligatoire, la gestion de la retraite des architectes libéraux est assurée par la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV). Le calcul de la pension de base prend en compte l'âge légal de départ à la retraite, le nombre de trimestres et l'âge légal de départ permettant de percevoir une pension à taux plein quel que soit le nombre de trimestres acquis. Le montant de la retraite complémentaire est forfaitaire et fixé selon un barème.¹

L'analyse qui suit porte sur les professionnels libéraux dans le champ de l'architecture (en comparaison avec les micro-entrepreneurs) pour ceux qui ont ouvert leur retraite de base et leur retraite complémentaire. L'objectif de cette analyse est d'observer les différences entre les hommes et les femmes exerçant leur métier d'architecte en libéral (à titre individuel ou comme associés) concernant deux indicateurs principaux :

- le montant de la pension ;
- le nombre d'années de carrière.

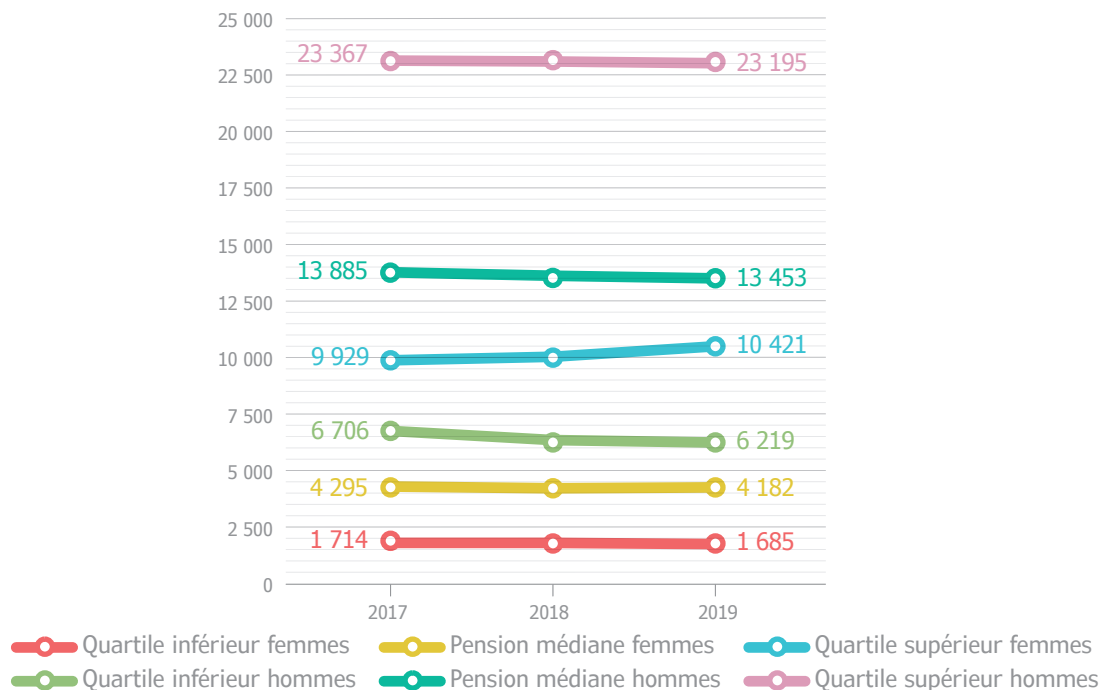
Le montant de la pension : quelles différences entre hommes et femmes ?

Au sein de la CIPAV, on compte 7936 architectes exerçant en libéral qui ont liquidé leur régime de base et leur régime complémentaire de retraite en 2019. 19 % d'entre eux cumulent à la fois un emploi et la retraite.

Globalement, le montant moyen de la pension de retraite (au titre de la CIPAV), des professionnels libéraux travaillant dans le domaine de l'architecture, était de 14611 euros en 2019. La distribution de la pension montre de grandes disparités, avec une médiane de 12306 euros, un quartile inférieur de 5119 euros, et un quartile supérieur égal à 22036 euros (soit quatre fois plus que le quartile inférieur).

¹ Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site du CNOA, accessible avec le lien suivant : <https://www.architectes.org/fin-de-carriere>

Graphique 100 : Montant de la pension de retraite des professionnels libéraux dans le champ de l'architecture par sexe en 2017, 2018 et 2019 (en euros)



Note de lecture : en 2019, 25 % des femmes ont reçu une pension de retraite d'un montant inférieur à 1 685 euros au titre de la CIPAV.

Source : CIPAV

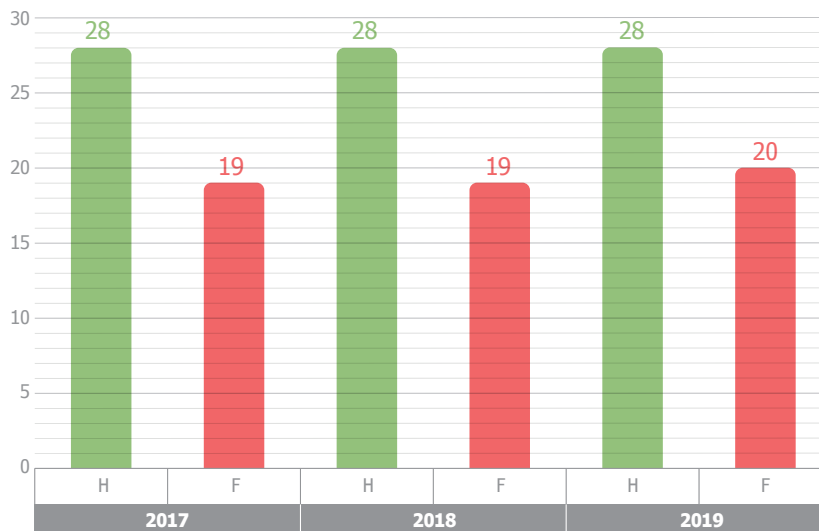
La moitié des hommes à la retraite qui exerçaient en libéral perçoivent une pension supérieure à celle perçue par toutes les femmes ayant le même mode d'activité. Il est important de noter que les chiffres concernant le montant de la pension concernent seulement les individus ayant réalisé une carrière d'architecte en libéral. Les sommes perçues en ayant travaillé selon un autre mode d'exercice (par exemple en tant que salarié dans une agence d'architecture) ne sont pas comptabilisées. Les écarts de revenus entre hommes et femmes peuvent s'expliquer en grande partie par le nombre de trimestres acquis (la validation d'un trimestre requiert un revenu net déclaré de 1 521,22 euros) et la durée de la carrière.

Les différences de montants entre les pensions des hommes et des femmes sont également observables pour les micro-entrepreneurs. En effet, en 2019, la moitié des femmes micro-entrepreneurs avaient une pension à la CIPAV avec un montant inférieur à 3 444 euros, tandis que 50 % des hommes micro-entrepreneurs avaient une pension de retraite avec un montant supérieur à 6 194 euros.

Les années de carrière

D'après les données de la CIPAV, l'âge moyen de liquidation de la retraite est de 65 ans, il est équivalent pour les deux sexes. Néanmoins, la carrière des hommes est plus longue que celle des femmes. En moyenne, les femmes architectes de profession libérale ont huit années de carrière de moins que les hommes.

Graphique 101 : Moyenne d'années de carrière des professionnels libéraux dans le champ de l'architecture par sexe



Note de lecture : en 2019, le nombre moyen d'années de carrière des femmes architectes de profession libérale était de 20 ans.

Source : CIPAV

CONCLUSION

La première partie de cette étude permet de mettre en lumière les évolutions socio-démographiques de la profession d'architecte aujourd'hui. On compte en 2019 près de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre. La majorité des architectes (52 % d'entre eux) a aujourd'hui entre 45 et 64 ans. Les moins de 44 ans représentent environ un tiers des architectes tandis que les plus de 65 ans représentent environ 14 % de ces effectifs.

Environ 9 architectes sur 10 travaillent comme associés ou en libéral. Depuis 2004, les effectifs d'architectes associés ont nettement augmenté en raison des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés. Ce mouvement est concomitant d'une baisse lente mais durable du nombre d'architectes libéraux. Cette diminution est due principalement au choix des jeunes architectes, qui exercent de plus en plus comme associés dans des sociétés d'architecture — les libéraux expérimentés sont moins enclins à changer leur mode d'exercice. Entre 2008 et 2019, le nombre d'architectes libéraux a diminué de 1,8 % par an en moyenne, et celui des architectes associés a augmenté de 4,7 % par an en moyenne, de sorte que ces deux dernières années le nombre d'associés dépasse celui des libéraux.

Archigraphie 2020 permet de mettre en lumière l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, on comptait 1 430 diplômés titulaires de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), soit une hausse d'environ 80 personnes par rapport à deux années en arrière. Le nombre croissant de diplômés suivant la formation pour obtenir cette habilitation s'explique par les meilleurs taux d'insertion sur le marché du travail dont bénéficient les architectes titulaires de la HMONP par rapport aux diplômés ADE, comme le montre la dernière enquête du ministère de la Culture (2018). En moyenne, tous parcours confondus, 74 % des jeunes diplômés en architecture accèdent à leur premier emploi en moins de 6 mois.

La contraction de la commande publique dans un contexte économique plus tendu depuis 2008 a poussé les architectes à s'investir davantage sur les marchés privés. De 2009 à 2018, les commandes privées connaissent une progression de 2 % par an en valeur alors que les commandes publiques connaissent un recul de 2 % sur cette période. Les architectes sont plus présents sur le champ de l'entretien-rénovation : 61 % des travaux déclarés par les architectes à la MAF concernent l'entretien-rénovation en 2018 contre 55 % en 2012. Le montant des travaux déclarés par les architectes à la MAF progresse quant à lui de 5 points sur la période 2012-2018. Continuer à investir ce marché constitue un enjeu majeur pour les architectes.

La féminisation de la profession se poursuit en particulier au sein des jeunes générations d'architectes. Alors que les femmes représentaient seulement 17 % des inscrits à l'Ordre en 2000, cette part s'élève à 31 % en 2019, soit une augmentation de 14 points en 19 ans. Cette nouvelle édition d'Archigraphie a permis d'examiner les différences de parcours, de trajectoires professionnelles et de perception des inégalités entre les femmes et les hommes architectes au sein de la profession. Même si des améliorations sont visibles au niveau des différences de salaires entre les sexes, des inégalités persistent toutefois entre hommes et

femmes. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à s'estimer pénalisées professionnellement par le fait d'avoir eu des enfants (43 % des femmes contre 8 % des hommes). Les pénalités peuvent être d'ordre direct (absence de revalorisation salariale ou de prime, évolution de carrière bloquée, etc.) ou indirect (pression ou défiance envers l'architecte). Les écarts de pensions de retraite sont également importants entre hommes et femmes. La moitié des hommes architectes à la retraite qui exerçaient en libéral perçoivent une pension supérieure à celle perçue par toutes les femmes ayant le même mode d'activité.

La profession doit donc continuer à se mobiliser sur ce sujet qui reste un défi important.

INDEX DES ILLUSTRATIONS

LES CARTES

- 20 Carte 1 :** Répartition des inscrits à l'Ordre par région en 2019
- 21 Carte 2 :** Variation des inscrits à l'Ordre par région entre 2000 et 2019
- 23 Carte 3 :** Nombre d'architectes inscrits pour 100 000 habitants par région en 2019
- 24 Carte 4 :** Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2019
- 26 Carte 5 :** Âge moyen par région en 2019
- 27 Carte 6 :** Proportion des moins de 35 ans en 2019
- 28 Carte 7 :** Proportion des 55-64 ans en 2019
- 28 Carte 8 :** Proportion des 65 ans et plus en 2019
- 41 Carte 9 :** Proportion des associés par région en 2019
- 41 Carte 10 :** Proportion des libéraux par région en 2019
- 44 Carte 11 :** Répartition du revenu moyen par région
- 54 Carte 12 :** Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses
- 121 Carte 13 :** Proportion de femmes par région en 2019

LES GRAPHIQUES

- 15 Graphique 1 :** Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2000 à 2018
- 16 Graphique 2 :** Nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre
- 17 Graphique 3 :** Taux de variation des effectifs
- 18 Graphique 4 :** Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre
- 25 Graphique 5 :** Âge moyen des architectes inscrits au tableau de l'Ordre
- 29 Graphique 6 :** Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2019
- 30 Graphique 7 :** Répartition des inscrits à l'Ordre par tranches d'âge en 2019
- 30 Graphique 8 :** Évolution de la pyramide des âges (données 2000, 2012, 2015, 2019)
- 31 Graphique 9 :** Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre
- 32 Graphique 10 :** Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranches d'âge entre 2003 et 2019
- 33 Graphique 11 :** Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranches d'âge entre 2003 et 2019
- 34 Graphique 12 :** Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2019
- 35 Graphique 13 :** Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)
- 36 Graphique 14 :** Ancienneté de l'inscription à l'Ordre sur plusieurs années
- 38 Graphique 15 :** Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2019
- 39 Graphique 16 :** Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre
- 40 Graphique 17 :** Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000 - 2019)
- 42 Graphique 18 :** Évolution des revenus BNC en euros courants (2002 - 2018)
- 43 Graphique 19 :** Variation du chiffre d'affaires et des bénéficiaires entre 2003 et 2018
- 45 Graphique 20 :** Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2004 et 2018 des professionnels libéraux et auto-entrepreneurs
- 46 Graphique 21 :** Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2004 et 2018
- 47 Graphique 22 :** Évolution des revenus BNC entre 2004 et 2018 (moyenne des revenus par quartile)
- 48 Graphique 23 :** Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âge, 2004-2018
- 50 Graphique 24 :** Évolution de la part des architectes auto-entrepreneurs de 2014 à 2018
- 51 Graphique 25 :** Part des architectes auto-entrepreneurs selon les tranches d'âge en 2018
- 52 Graphique 26 :** Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2017, tranches d'effectifs en ETP)

- 53 Graphique 27:** Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2017 (base 100 en 2015)
- 55 Graphique 28:** Répartition des entreprises employeuses en fonction du statut juridique
- 56 Graphique 29:** Évolution du taux de féminisation* entre 2008 et 2015
- 57 Graphique 30:** Salaire brut horaire moyen (en euros)
- 58 Graphique 31:** Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en euros) en 2016
- 60 Graphique 32:** Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janv.) par âge et par sexe, 2013-2020
- 63 Graphique 33:** Inscription au tableau de l'Ordre des architectes (diplômés HMONP)
- 64 Graphique 34:** Inscription au tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe (diplômés HMONP)
- 65 Graphique 35:** Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)
- 65 Graphique 36:** Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 66 Graphique 37:** Accès au 1er emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 67 Graphique 38:** Part des architectes en recherche d'emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme dans les différentes enquêtes
- 68 Graphique 39:** Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)
- 69 Graphique 40:** Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête
- 70 Graphique 41:** Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti
- 71 Graphique 42:** Évolution du taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti
- 72 Graphique 43:** Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, au moins une réponse parmi 3)
- 73 Graphique 44:** Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)
- 74 Graphique 45:** Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)
- 75 Graphique 46:** Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat
- 75 Graphique 47:** Temps de travail hebdomadaire / Temps complet
- 77 Graphique 48:** Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme
- 78 Graphique 49:** Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)

- 82 Graphique 50:** Chronique de la production dans le secteur du bâtiment par grand segment de marché en France métropolitaine (montants en milliards d'euros courants)
- 83 Graphique 51:** Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)
- 85 Graphique 52:** Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements
- 86 Graphique 53:** Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005
- 87 Graphique 54:** Montant des travaux « architectes » dans la production de bâtiments (montants en milliards d'euros)
- 88 Graphique 55:** Évolution du taux de pénétration par type de chantier (montants de travaux)
- 90 Graphique 56:** Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2007-2018
- 91 Graphique 57:** Répartition des déclarations de travaux MAF selon la nature des travaux (en volume), 2012-2018
- 92 Graphique 58:** Répartition des montants de travaux MAF selon la nature des travaux (en valeur), 2012-2018
- 93 Graphique 59:** Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2018
- 94 Graphique 60:** Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2018
- 95 Graphique 61:** Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant des travaux (indices base 100 en 2008)
- 96 Graphique 62:** Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2018 (montants en millions d'euros)
- 98 Graphique 63:** Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour différents segments de marché hors logement, 2010-2018
- 99 Graphique 64:** Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2018
- 100 Graphique 65:** Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en volume (en nombre) selon le type d'ouvrage
- 101 Graphique 66:** Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en valeur selon le type d'ouvrage
- 102 Graphique 67:** Évolution de la répartition des travaux du marché de la rénovation en valeur selon le type d'ouvrage
- 103 Graphique 68:** Évolution des montants totaux de travaux de rénovation (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2012-2018
- 104 Graphique 69:** Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)
- 105 Graphique 70:** Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2008-2018

- 107 Graphique 71 :** Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m²)
- 108 Graphique 72 :** Prix moyen et prix médian de la maison en euros / m²
- 109 Graphique 73 :** Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle
- 110 Graphique 74 :** Évolution de la répartition par PCS des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)
- 111 Graphique 75 :** Évolution de la répartition par PCS des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 150 m²)
- 112 Graphique 76 :** Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)
- 113 Graphique 77 :** Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 150 m²)
- 114 Graphique 78 :** Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 150 m²)
- 115 Graphique 79 :** Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 150 m²
- 119 Graphique 80 :** Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2019
- 120 Graphique 81 :** Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2019
- 122 Graphique 82 :** Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2001-2019
- 123 Graphique 83 :** Évolution des revenus moyens des professionnels libéraux exerçant dans le champ de l'architecture (en euros) par sexe, 2002-2018
- 124 Graphique 84 :** Évolution en base 100 des revenus hommes femmes (année de base 2002)
- 124 Graphique 85 :** Salaire brut horaire moyen (en euros)
- 125 Graphique 86 :** Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janv.), 2010-2020
- 127 Graphique 87 :** Quels sont les défis les plus importants à relever à l'avenir pour les architectes? (parmi six propositions, les enjeux liés au dérèglement climatique sont cités en première, deuxième ou troisième position)
- 128 Graphique 88 :** Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante? « À responsabilités égales, les femmes architectes sont autant rémunérées que les hommes. »
- 128 Graphique 89 :** Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante? « À responsabilités égales, les femmes architectes sont aussi bien considérées que les hommes. »

- 129 Graphique 90:** Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « L'articulation entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle est satisfaisante. »
- 130 Graphique 91:** Exercez-vous votre métier à temps plein / temps partiel ? (réponses : à temps partiel)
- 131 Graphique 92:** Avez-vous suivi au moins 20 heures de formation en 2019 ? (réponses : oui)
- 132 Graphique 93:** Pour vous occuper de votre/vos enfants, vous êtes-vous désinscrit(e) de l'Ordre ? (réponses : oui)
- 133 Graphique 94:** Pour vous occuper de vos enfants, vous êtes-vous arrêté(e) momentanément (en dehors de la période de congé maternité ou paternité) ? (réponses : oui)
- 133 Graphique 95:** Au total, en cumulant toutes les périodes de désinscription / d'arrêts momentanés / congés maternité ou paternité, combien de temps vous êtes-vous arrêté(e) pour vous occuper de vos enfants ?
- 134 Graphique 96:** Avez-vous réduit votre temps de travail pour vous occuper de vos enfants ? (réponses : oui)
- 135 Graphique 97:** Pensez-vous avoir été pénalisé(e) sur le plan professionnel par le fait d'avoir eu un ou plusieurs enfants (réponses : oui)
- 136 Graphique 98:** De quelle manière pensez-vous avoir été pénalisé(e) ? Absence ou refus de hausse de salaire ? (réponses : oui)
- 138 Graphique 99:** Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise ?
- 140 Graphique 100:** Montant de la pension de retraite des professionnels libéraux dans le champ de l'architecture par sexe en 2017, 2018 et 2019 (en euros)
- 141 Graphique 101:** Moyenne d'années de carrière des professionnels libéraux dans le champ de l'architecture par sexe

LES TABLEAUX

- 59 Tableau 1 :** Salaires annuels bruts en euros en 2020 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics, dans la région Île-de-France
- 76 Tableau 2 :** Région d'exercice professionnel
- 81 Tableau 3 :** Répartition de la production par type de travaux en 2018 en millions d'euros courants en France métropolitaine
- 108 Tableau 4 :** Prix moyen (en euros / m² de surface de plancher et en euros) et surface moyenne (surface de plancher en m²) des maisons en 2018 selon le type de maître d'œuvre

Coordination : Camille Prouvost – Maquette : Étienne Charbonnier – Impression : Chirat

Dépôt légal : 4e trimestre 2020

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



Tour Maine Montparnasse |
33 avenue du Maine |
BP 154 | 75755 Paris cedex 15 |

t. +33 (0)1 56 58 67 00 |
f. +33 (0)1 56 58 67 01 |
www.architectes.org